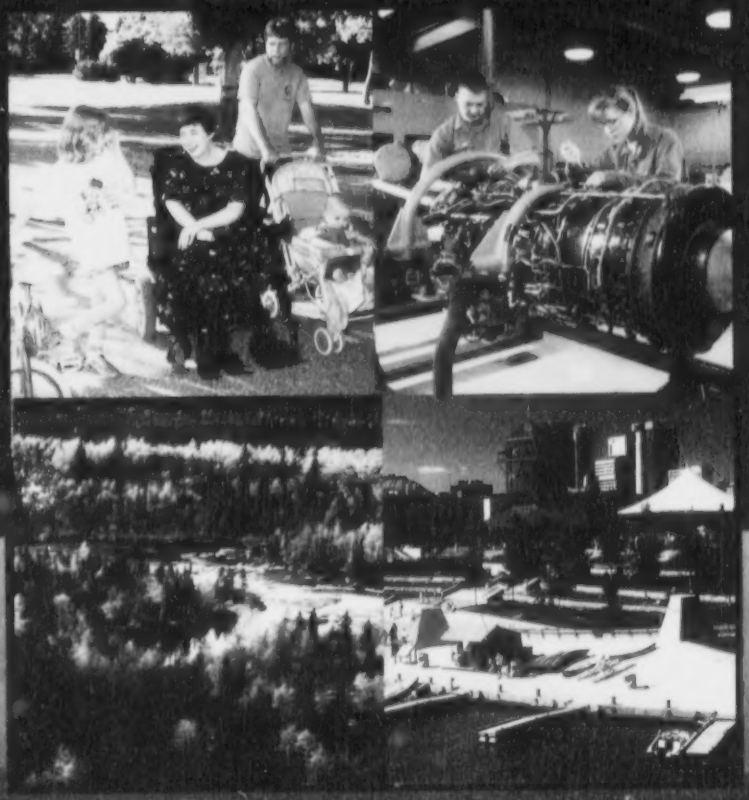

RAPPORT AUX MANITOBAINS SUR LE RENDEMENT

DOCUMENT DE TRAVAIL 2005

Manitoba

Bâtir l'avenir

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE	1
INTRODUCTION	3
CATÉGORIE I : Économie	6
CATÉGORIE II : Population	22
CATÉGORIE III : Collectivité	38
CATÉGORIE IV : Environnement	58
CONCLUSION	73
Résumé des tendances, extrait des points saillants et mesures récentes	74

MESSAGE DU MINISTRE

J'ai l'honneur de présenter le *Rapport aux Manitobains sur le rendement – Document de travail 2005*. Ce document de travail représente une amélioration significative de la façon dont notre gouvernement rend des comptes aux Manitobains. Capitalisant sur la base solide que constitue notre système de communication de l'information financière, ce document demande aux Manitobains leur avis sur le meilleur moyen, pour le gouvernement provincial, d'étendre l'information qu'il communique aux citoyens sur les progrès accomplis dans la réalisation de ses engagements.

Seize indicateurs de rendement ont été choisis à des fins de démonstration et groupés en quatre catégories qui reflètent des priorités importantes pour les Manitobains :

- économie
- population
- collectivité
- environnement

Le maximum sera fait pour présenter ce document dans un format concis et compréhensible, afin que le lecteur puisse constater clairement les progrès réalisés globalement jusqu'à ce jour, qu'il soit informé des travaux en cours et qu'il puisse évaluer le travail restant à accomplir. Ce rapport a été conçu en vue d'aider les citoyens à participer à un dialogue sur la meilleure façon de présenter les indicateurs de rendement dans l'avenir.

Ce document de travail fournit de l'information sur les indicateurs de rendement clés et représente une amélioration significative de notre imputabilité vis-à-vis du public. En publiant ce document, nous invitons les Manitobains à exprimer leurs commentaires sur la façon dont nous devrions présenter ce type d'information à l'avenir et sur les sujets les plus importants qu'on devrait y aborder.

Je suis convaincu que ce document de travail vous intéressera et vous aidera, et, dans l'attente de vos commentaires, je vous adresse mes salutations distinguées.

Greg Selinger

106-00377/

INTRODUCTION

Le Manitoba possède de nombreux atouts, dont une main-d'œuvre instruite, une économie croissante, une énergie abondante, propre et renouvelable, et une population dont la richesse culturelle n'a d'égal que la diversité. Le gouvernement du Manitoba mise sur ces avantages pour l'avenir.

Ce document de travail présente l'information sur le rendement du Manitoba dans des secteurs clés prioritaires. Ce document est le premier du genre que nous préparons. Le gouvernement souhaite connaître votre avis au sujet de ce rapport sur le rendement, sur son format et sur les renseignements additionnels qui pourraient être utiles. Les commentaires des Manitobains à propos de ce document de travail contribueront à la définition des indicateurs spécifiques de rendement qui serviront à établir les futurs rapports.

Les efforts de la province reflètent les priorités des Manitobains. Notamment :

- accorder la priorité à l'éducation, en investissant dans l'éducation de la jeunesse et des adultes;
- aller de l'avant en matière de soins de santé;
- soutenir les enfants et la jeunesse;
- construire des collectivités plus fortes et plus sécuritaires;
- capitaliser sur la diversité de l'économie et de la population;
- soutenir la recherche et l'innovation;
- protéger la salubrité de notre environnement et miser sur notre énergie propre et durable;
- améliorer la qualité de vie des régions rurales et du Nord;
- capitaliser sur nos points forts dans les collectivités du Nord et les collectivités autochtones;
- promouvoir la vitalité des villes; et
- doter la province d'un gouvernement responsable et abordable.

Le gouvernement provincial s'est engagé à être responsable envers les Manitobains de ses progrès dans ces domaines importants, en déployant des efforts considérables comme ce document de travail. La province a amélioré considérablement sa façon de communiquer les indicateurs financiers, et elle poursuivra ses efforts d'amélioration de la communication de l'information budgétaire et financière. Le budget de 2005 contenait un engagement de travailler à la mise en place complète des principes comptables généralement reconnus (PCGR). Le Gouvernement entend utiliser ces principes comptables pour la présentation d'un budget sommaire de l'ensemble du gouvernement et de ses organismes en 2007-2008. La province travaille également à ce que ces pratiques comptables restent à la hauteur des progrès réalisés dans le reste du pays.

Les rapports habituels contiennent de l'information sur la façon dont l'argent est dépensé dans un secteur. L'information sur le rendement peut nous aider à déterminer les résultats que cet investissement a permis d'obtenir.

Ce document de travail débute par un processus consistant à fournir aux Manitobains un portrait plus complet des activités du gouvernement et de leurs impacts sur la province. Il entame aussi une discussion sur le type de renseignements que les Manitobains

> *Le but de la croissance économique est d'améliorer la qualité de vie de tous les Manitobains. Il est donc primordial que la croissance soit gérée d'une façon qui préserve notre environnement, favorise la santé et le bien-être des citoyens, et améliore le style de vie unique du Manitoba.*
>
> **— Discours du Trône, 22 novembre 2004**

désirent obtenir pour comprendre le fonctionnement du gouvernement. Il identifie un certain nombre d'indicateurs de rendement illustrant les types de mesures qui démontrent comment le gouvernement parvient à respecter les engagements clés qui améliorent la qualité de vie au Manitoba.

La communication d'indicateurs de rendement spécifiques se produit déjà dans des secteurs comme l'économie, les soins de santé, l'éducation et l'environnement. Chaque automne, le gouvernement provincial publie un rapport annuel qui passe en revue les efforts que le gouvernement a déployés l'année précédente pour respecter les engagements du budget. En outre, en juillet 2005, le rapport en vertu de la *Loi sur le développement durable* contiendra de l'information détaillée sur les progrès réalisés par la province sur la voie du développement durable.

Ce document de travail contient une panoplie d'indicateurs de rendement, répartis en quatre catégories : économie, population, collectivité et environnement. Chacune des catégories est divisée en deux thèmes auxquels sont attribués des indicateurs de rendement. Les données que contient ce document proviennent de renseignements que le gouvernement provincial recueille dans le cadre des services qu'il rend aux Manitobains. Certaines statistiques sont recueillies par des organismes externes. On attend des indicateurs de rendement qu'ils fournissent aux Manitobains des renseignements importants et utiles sur certains thèmes et catégories. Chaque fois que possible, nous fournissons de l'information sur les résultats obtenus afin de démontrer l'efficacité des programmes ou initiatives. Dans d'autres cas, nous indiquons d'autres types de mesures, car l'information sur les résultats n'est pas disponible. En ce qui concerne certains indicateurs, la cueillette des données est en cours, et les résultats seront communiqués ultérieurement.

La mesure du rendement se définit comme la génération, la cueillette, l'analyse, la communication et l'utilisation périodiques d'un ensemble de données reliées au fonctionnement des organismes et programmes publics, et notamment des données sur les intrants, les extrants et les résultats.

M. Paul Thomas, « Performance Measurement, Reporting and Accountability: Recent Trends and Future Directions » (Saskatchewan Institute of Public Policy, paper 23, février 2004)

Les 16 indicateurs de ce document de travail apportent aux citoyens une information qui leur permettra d'évaluer le rendement du gouvernement dans des domaines clés et de réfléchir à des indicateurs importants de la qualité de vie globale au Manitoba. Vos commentaires au sujet de ce rapport nous aideront à modeler nos futurs efforts de communication du rendement à la population et nous aideront à déterminer les thèmes et catégories à inclure ou à élargir. Ces commentaires influenceront également la période où les futurs rapports seront publiés et le mode de présentation de l'information.

QU'EST-CE QU'UN INDICATEUR DE RENDEMENT?

Un indicateur de rendement est une mesure qui peut aider à déterminer si un programme ou une initiative produit les résultats désirés ou attendus.

Les programmes et les initiatives ont des intrants, comme la somme accordée à un programme ou le nombre d'employés pouvant fournir un service. Ils ont aussi des extrants, comme le nombre de personnes servies, le nombre de séances menées ou le nombre de réponses à des appels téléphoniques. Les résultats d'un programme ou d'une initiative se comparent avec les attentes. Ce sont les effets, avantages ou changements réels éprouvés par les citoyens durant ou après leur exposition à un programme ou à une action du gouvernement.

L'utilisation d'indicateurs de rendement pour mesurer les résultats peut nous aider à savoir si les intrants et les extrants d'un programme fonctionnent comme prévu et si nous réalisons des progrès vers les cibles ou résultats désirés.

Veuillez envoyer vos commentaires avant le **1er novembre 2005** à :

Rapport aux Manitobains sur le rendement — Document de travail 2005
386 Broadway, bureau 200
Winnipeg (Manitoba) R3C 3R6
Téléphone : Service de renseignements au public du gouvernement du Manitoba, 1 866 Manitoba (1 866 626-4862)
Du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30
Courriel : mbperformance@gov.mb.ca
Site Web : **www.gov.mb.ca/finance/mbperformance**

RAPPORT AUX MANITOBAINS SUR LE RENDEMENT – CATÉGORIES, THÈMES ET INDICATEURS

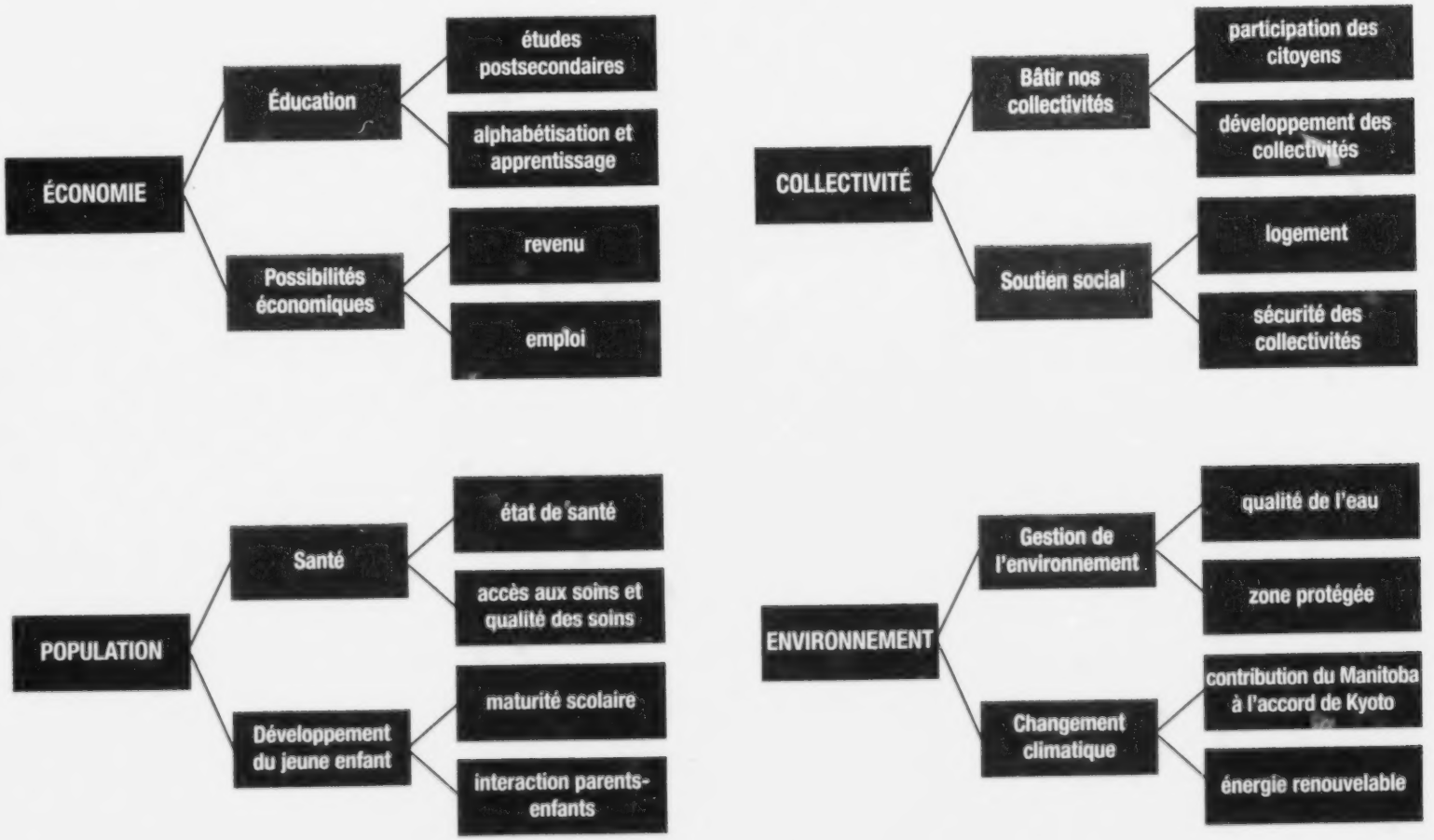

RAPPORT AUX MANITOBAINS SUR LE RENDEMENT – CATÉGORIES, THÈMES ET INDICATEURS

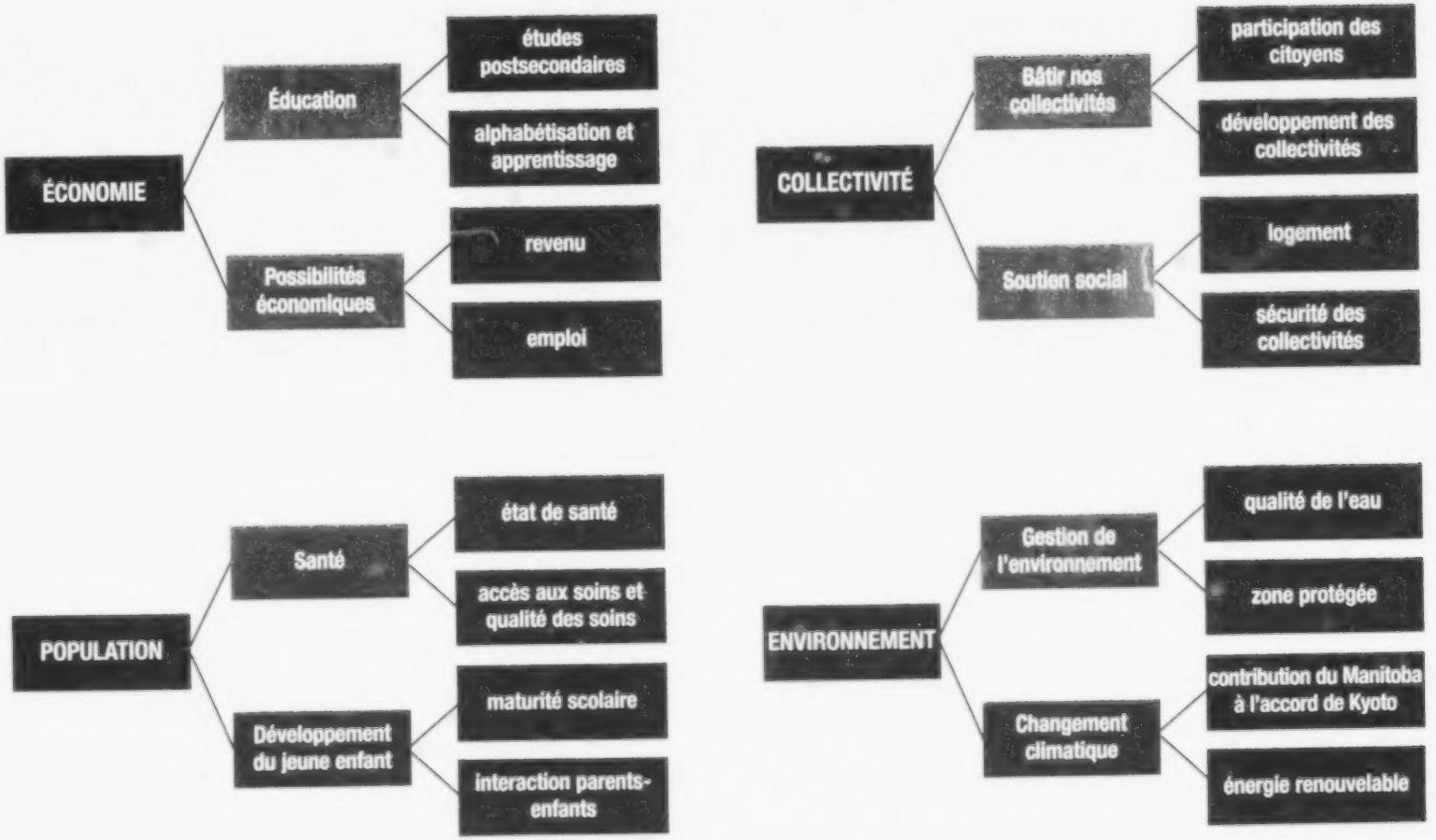

CATÉGORIE I : ÉCONOMIE

Le Manitoba a l'une des économies les plus diverses du Canada. Les secteurs économiques majeurs de la province comprennent le secteur manufacturier (ex. transformation des produits alimentaires, industries aérospatiales), l'agriculture, le transport, l'énergie, les mines, la foresterie, l'assurance et le commerce. Cette diversité économique est une source considérable de force et de stabilité. La position centrale du Manitoba et la compétitivité de ses tarifs d'électricité en font un lieu attrayant pour les nouvelles entreprises et les investisseurs.

Le gouvernement s'est engagé à offrir un cadre propice à une croissance économique vigoureuse et à favoriser de nouvelles possibilités pour les citoyens, les chefs d'entreprise et les investisseurs de toutes les régions de la province. Le *Plan stratégique de croissance économique du Manitoba* repose sur les recommandations du Conseil consultatif économique du premier ministre, constitué de représentants du monde des affaires, du travail et de l'éducation, des populations autochtones et des gouvernements locaux. Il fournit le cadre nécessaire à la réalisation d'un engagement en sept points envers la croissance économique. La priorité accordée à l'éducation est la pierre angulaire du plan stratégique. Pour être fort et connaître un développement durable, l'économie du Manitoba a besoin d'une main-d'œuvre instruite et très qualifiée. Le soutien aux investissements en recherche et innovation, autre élément du plan stratégique, améliorera la productivité, épargnera les ressources et contribuera au développement de nouveaux produits. En définitive, cela améliorera la compétitivité du Manitoba à l'échelle nationale et internationale.

Cette section du document présente deux thèmes clés qui conditionnent la croissance économique :

- Éducation – qui pointe vers les indicateurs études postsecondaires et alphabétisation et apprentissage.
- Possibilités économiques – qui pointe vers les indicateurs revenu et emploi.

PLAN STRATÉGIQUE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU MANITOBA

Les éléments clés du *Plan stratégique de croissance économique du Manitoba* sont :

- **L'éducation avant tout**
- **Bâtir au moyen de la recherche et de l'innovation**
- **Accroître et retenir les investissements**
- **Un gouvernement à la mesure de nos moyens**
- **Croître grâce à l'immigration**
- **Bâtir nos communautés**
- **Tirer parti de notre atout énergétique**

Cette stratégie continue d'être le fondement de l'approche manitobaine visant à créer un climat de croissance économique et de compétitivité qui soit durable et équitable.

ÉTUDES POSTSECONDAIRES

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

Les études postsecondaires jouent un rôle de plus en plus important dans l'obtention d'un emploi. Les recherches montrent que l'amélioration des niveaux d'études a une influence positive sur la santé et le bien-être. L'éducation peut aussi contribuer à rompre les cycles de pauvreté et à améliorer la condition sociale des individus.

L'accès abordable aux études postsecondaires est primordial. Le gouvernement travaille à la réduction des obstacles financiers en veillant à ce que les frais de scolarité soient bas et en fournissant une panoplie de prêts, subventions, bourses d'études et d'entretien et autres aides financières.

TENDANCES/MESURES CLÉS

Taux d'inscription aux études postsecondaires

Les inscriptions à tous les niveaux ont augmenté. Dans les universités, les inscriptions au deuxième cycle ont augmenté de 25,6 % et les inscriptions au premier cycle ont augmenté de 33,5 % entre 1999-2000 et 2004-2005.

En 2004, 58 % de la main-d'œuvre du Manitoba possédait au moins un certain degré d'éducation postsecondaire, contre 56 % en 1999.

FIGURE 1-1. **INSCRIPTIONS AU DEUXIÈME CYCLE ET AU PREMIER CYCLE (TOUTES SESSIONS) – TENDANCE SUR 6 ANS 1999-2000 À 2004-2005**

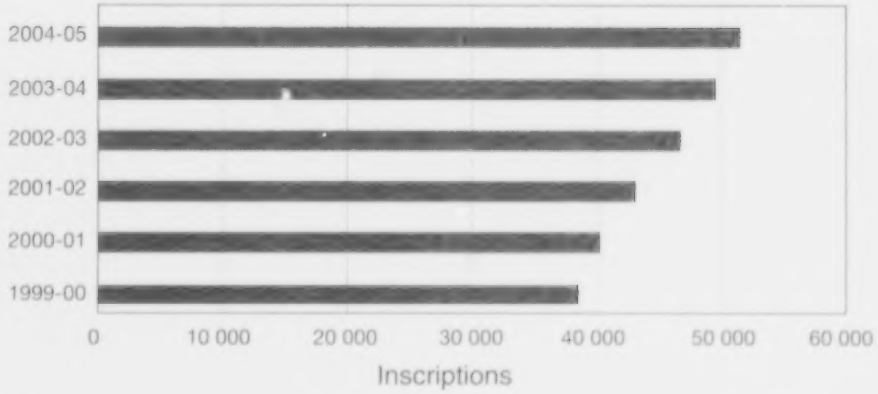

Source : Enseignement postsecondaire et formation professionnelle Manitoba

Dans les collèges, Collège universitaire du Nord compris, les inscriptions ont augmenté de 30,7 % entre 1999-2000 et 2003-2004.

Les inscriptions aux programmes conduisant à un diplôme ou à un certificat dans les collèges du Manitoba ont augmenté de 49,9 % entre 1999-2000 et 2003-2004.

L'éducation, la formation et le maintien de la main-d'œuvre manitobaine, par l'utilisation de diverses méthodes, en vue d'emplois axés particulièrement sur l'économie manitobaine.

— Conseil consultatif économique du premier ministre

Entre 1999-2000 et 2004-2005, les collèges et les universités du Manitoba ont enregistré une augmentation de 92 % (1 306) des inscriptions en sciences infirmières, qui sont passées de 1 427 en 1999-2000 à 2 733 en 2004-2005 (cela inclut les cours de première année et les cours de rattrapage). Entre 1999-2000 et 2004-2005, le nombre d'infirmiers/infirmières qui ont obtenu un diplôme d'un collège ou d'une université a augmenté de 233 %, passant de 201 diplômés en 1999-2000 à 669 en 2004-2005.

FIGURE 1-2. **INSCRIPTIONS AU COLLÈGE 1999 À 2003**

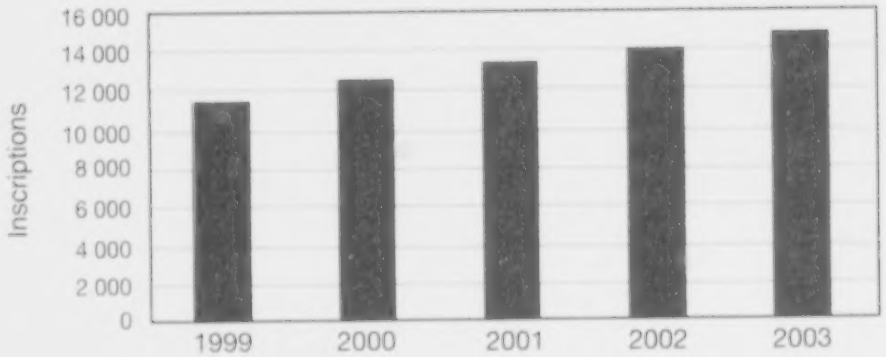

Même si le nombre de Manitobains autochtones possédant un diplôme universitaire est inférieur à la moyenne générale de la population, le pourcentage qui détient un certificat de reconnaissance professionnelle ou un diplôme d'un collège ou d'une université est semblable à celui de la population en général (25,5 % et 28,5 % respectivement).

Les frais de scolarité universitaires au Manitoba se sont maintenus au troisième échelon le plus bas au Canada de 1999 à 2003. Statistique Canada rapporte que les frais de scolarité en arts et en sciences ont augmenté de 20 % à l'échelle du pays depuis 1999. Les frais de scolarité au collège sont passés du deuxième rang le plus bas en 1999-2000 au rang le plus bas du Canada entre 2000-2001 et 2003-2004, à l'exclusion du Québec.

Le Manitoba affiche la dette étudiante la plus basse après dispense de remboursement parmi les provinces du Canada qui participent au Programme canadien de prêts aux étudiants. Le Manitoba procède actuellement à une réduction de la dette cumulative moyenne des étudiants afin de la ramener à 11 465 $. Cette opération s'effectue en imputant chaque année des bourses d'études canadiennes du millénaire et des bourses du gouvernement du Manitoba à des prêts d'études admissibles.

MESURES RÉCENTES EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

- Le Manitoba a réduit les frais de scolarité en 2000-2001 et gelé les tarifs depuis 2000-2001.
- L'**Initiative d'expansion des collèges (IEC)** a investi 27 millions $ à l'échelon des collèges pour augmenter le nombre d'inscriptions et de diplômés, et pour développer une infrastructure stratégique. À ce jour, l'IEC a subventionné 78 programmes, nouveaux et élargis, le campus de la rue Princess du Red River College (Winnipeg) et dix centres régionaux du Nord destinés à renforcer les efforts d'éducation dans la collectivité du Collège universitaire du Nord.
- Le budget consacré à l'aide non remboursable aux étudiants, comme les bourses d'études et d'entretien, a augmenté de 25,3 millions $ depuis 1999-2000 (p. ex. bourses du gouvernement du Manitoba, bourses pour les diplômés du Manitoba et bourses Accès). Les mesures fiscales, qui constituent une forme additionnelle de soutien, ne sont pas comprises dans ce nombre.
- Une augmentation de l'aide maximum sous forme de prêts d'études et une réduction des attentes en ce qui concerne la contribution parentale pour 2005-2006 représentera pour les étudiants une aide financière accrue et rendra l'éducation postsecondaire plus abordable

LE PLAN D'ACTION SUR L'ÉDUCATION AUTOCHTONE 2004-2007 DU MANITOBA VISE QUATRE OBJECTIFS :

- **augmenter le nombre de diplômés du secondaire;**
- **améliorer l'accès à l'enseignement post-secondaire et encourager les élèves à terminer leurs études;**
- **améliorer le taux de réussite et de participation dans le marché de l'emploi;**
- **améliorer la base de recherche sur l'éducation et l'emploi chez les Autochtones.**

et accessible.

- La période d'exemption d'intérêts pour les élèves vivant au Manitoba après l'obtention d'un diplôme est passée de 6 à 12 mois après la fin des études.
- L'**Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel**, projet de près de 4,5 millions $ réparti sur trois ans, a été mise sur pied en avril 2004 dans le but de revitaliser la formation technique et professionnelle au Manitoba.
- De nouvelles subventions accordées en 2005-2006 dans le domaine de l'apprentissage et de la reconnaissance professionnelle dans les métiers désignés permettront d'alimenter le marché de la main-d'œuvre en employés qualifiés. La moitié des fonds serviront au soutien de programmes d'apprentissage communautaires. Cela permettra aux Manitobains qui vivent en région rurale et dans le Nord de se former dans la collectivité où ils vivent. Le solde des fonds servira à assurer le respect des normes minimum en matière de reconnaissance professionnelle.
- Le premier programme de formation communautaire à des fins d'apprentissage a débuté en 2002-2003. Depuis lors, 10 collectivités du Nord ou rurales ont participé à des programmes de formation communautaire – 19 programmes destinés aux charpentiers, aux plombiers et aux cuisiniers. Plus de 150 apprentis ont suivi une formation communautaire depuis 2002. En 2004-2005, cinq sections de la formation en apprentissage au métier de charpentier ont été dispensées à 45 apprentis dans quatre collectivités : Lake Manitoba, Chemawawin, Pinaymootang et Tataskwayak.
- En 2004-2005, approximativement 7 000 clients ont bénéficié, de la part de Services d'emploi et de formation professionnelle, d'un soutien qui leur a permis de fréquenter un établissement postsecondaire public ou privé.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire, principal responsable de l'éducation à l'échelon des collèges et des universités, veuillez consulter le site : **www.copse.mb.ca.**

Pour plus de renseignements sur l'Initiative d'expansion des collèges, veuillez consulter le site : **www.edu.gov.mb.ca/aet/cei/index.html.**

Pour plus de renseignements sur les programmes d'Aide aux étudiants du Manitoba, veuillez consulter le site : **www.studentaid.gov.mb.ca.**

Pour plus de renseignements sur les établissements d'enseignement professionnel privés du Manitoba qui dispensent des cours de formation professionnelle non offerts dans les collèges communautaires publics, veuillez consulter le site : **www.edu.gov.mb.ca/aet/index.html.**

Pour plus de renseignements sur la formation en apprentissage, veuillez consulter le site : **www.edu.gov.mb.ca/aet/learners/apprentices.html.**

Pour plus de renseignements sur les subventions associées à la recherche dans les universités de la province, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/est/index.html.**

Pour plus de renseignements sur le Plan d'action sur l'éducation autochtone 2004-2007 du Manitoba, veuillez consulter le site : **www.edu.gov.mb.ca/abedu/action_plan/index.html.**

ALPHABÉTISATION ET APPRENTISSAGE

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

Pour être concurrentiels dans l'économie mondiale, les Manitobains doivent être très instruits et posséder une excellente formation. Le fait d'aller au bout de ses études secondaires est un élément important de la participation au marché de l'emploi.

L'alphabétisation joue un rôle primordial sur le plan de l'emploi et augmente les chances d'avancement au travail. L'alphabétisation comporte des avantages personnels et sociaux. Elle affecte les individus et la société dans de nombreux domaines, comme l'économie, l'éducation, le statut social et la santé.

TENDANCES/MESURES CLÉS

Alphabétisation

Le nombre des inscriptions aux programmes à temps partiel d'alphabétisation pour adultes demeure relativement constant, avec approximativement 2 500 participants. On a constaté une augmentation constante du nombre d'élèves qui atteignent des niveaux d'habiletés plus élevés, comme la lecture de textes, l'utilisation de documents et l'écriture, ou qui continuent leur formation.

Le pourcentage des personnes inscrites à des programmes d'alphabétisation pour les adultes qui ont poursuivi leur formation par suite de leur alphabétisation est passé de 10 % en 2001-2002 à 22 % en 2003-2004. Environ 30 % des adultes suivant des cours d'alphabétisation et 40 % des personnes fréquentant les centres d'apprentissage pour adultes se sont identifiés comme des Autochtones.

La demande de programmes d'alphabétisation en milieu de travail a augmenté, car les employeurs exigent des travailleurs qu'ils possèdent des degrés élevés d'habiletés face à l'évolution du milieu de travail. La nature du travail change, comme évolue celle des habiletés

ÉVALUATIONS DU NIVEAU D'ALPHABÉTISATION

Le Manitoba a participé à plusieurs études provinciales, nationales et internationales d'évaluation du niveau d'alphabétisation chez les enfants, les jeunes et les adultes :

- **Capacité d'apprentissage – Évaluation de 3e année – Manitoba** – Cette évaluation annuelle a conclu que la majorité des élèves ont maîtrisé toutes les compétences en lecture et en calcul qu'on attend à ce stade de la scolarité.
- **Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), de l'OCDE** – Lors des évaluations de 2000 et 2003, les élèves du Manitoba ont obtenu des résultats comparables à la moyenne canadienne en lecture, en mathématiques et en sciences, se classant parmi les élèves des pays les plus instruits du monde.
- **Programme d'indicateurs du rendement scolaire** – Ce programme évalue les connaissances des élèves de 13 et de 16 ans en lecture, écriture, mathématiques et sciences. Dans les deux groupes d'âges, les proportions d'élèves obtenant des résultats acceptables ont été supérieures dans le domaine de l'écriture, avant la lecture et les mathématiques.
- **Enquête sur la littératie des adultes et les compétences pour la vie 2003 (OCDE)** – Cette initiative est une étude comparative internationale qui cherche à établir le niveau et la répartition des habiletés chez les adultes en lecture courante, en capacité de lecture de textes schématiques, en calcul et en résolution de problème, et à documenter l'influence que ces habiletés exercent sur le niveau social, économique, sanitaire et éducatif.

nécessaires en alphabétisation. Les habiletés en alphabétisation sont identifiées dans les descriptions de tâches par un plus grand nombre d'employeurs et d'organismes commerciaux et professionnels. Des programmes d'enseignement direct voient le jour, tenant compte de l'évolution des besoins et des priorités de la main-d'œuvre.

La clientèle des bibliothèques publiques du Manitoba est passée de 417 504 en 1999 à 508 654 en 2003.

Adultes complétant leurs études secondaires

Depuis 2001, le nombre d'adultes ayant obtenu un diplôme d'études secondaires dans un centre d'apprentissage pour adultes a augmenté régulièrement.

INSCRIPTION DANS LES CENTRES D'APPRENTISSAGE POUR ADULTES

	2001-2002*	2002-2003	2003-2004
Nombre d'adultes inscrits	6 040	9 766	9 715
Nombre de diplômés (juin)	851	1 011	1 254
Nombre de crédits accordés	9 309	11 624	12 253

* Les données sur les centres d'apprentissage pour adultes ne sont disponibles qu'à partir de 2001-2002.

Taux d'obtention de diplômes au secondaire

Durant la dernière décennie, entre 12 000 et 14 000 élèves obtenaient chaque année un diplôme dans les écoles secondaires du Manitoba (publiques, indépendantes et exploitées par une bande). Le taux global d'obtention de diplôme est passé de 75,9 % en 1994 à 80,7 % en 2004. Un nombre croissant de diplômés provient des centres d'apprentissage pour adultes. La proportion d'élèves de sexe féminin à obtenir un diplôme chaque année a été régulièrement supérieure à celle des élèves de sexe masculin.

Dans le Nord du Manitoba, les taux d'obtention de diplômes d'études secondaires sont nettement plus bas que ceux de l'ensemble de la province. Selon le recensement de 2001,

FIGURE 1-3. **TAUX D'OBTENTION DE DIPLÔMES DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES – ÉCOLES PUBLIQUES SEULEMENT**

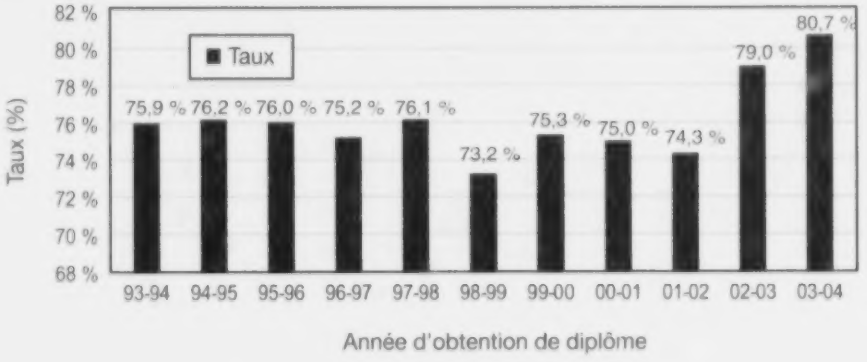

Source : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

environ un tiers des Manitobains de plus de 20 ans ont un niveau d'éducation inférieur au diplôme d'études secondaires, alors que près de la moitié de ceux qui vivent dans le Nord ont un niveau d'éducation inférieur au diplôme d'études secondaires.

MESURES RÉCENTES EN ALPHABÉTISATION ET EN APPRENTISSAGE

- De nouvelles initiatives en milieu scolaire, comme L'initiative de double reconnaissance des crédits avec les universités et les collèges, les processus pour accéder aux classes donnant droit à des crédits et l'introduction d'une nouvelle initiative d'enseignement technique-professionnel, encouragent les élèves à continuer de fréquenter l'école. On favorise le retour à l'école en augmentant le nombre de centres d'apprentissage pour adultes et en facilitant l'accès à l'évaluation des acquis.
- Une subvention de 4,7 millions $ par le biais de l'initiative Intervention précoce en matière d'alphabétisation appuie les efforts des divisions et districts scolaires et les aide à dispenser des programmes d'alphabétisation précoce aux élèves les plus faibles de 1re année.
- Le Plan d'action sur l'éducation autochtone a pour objectif d'augmenter les taux d'obtention de diplômes au secondaire, d'encourager les études postsecondaires et de mettre les jeunes Autochtones en relation avec les possibilités d'emploi.
- Près de 14,3 millions $ ont été affectés aux centres d'apprentissage pour adultes enregistrés des différentes régions de la province. En particulier, les résidents du Nord, du centre-ville, des régions rurales et des collectivités autochtones tireront de nombreux avantages d'un accès accru aux programmes des centres d'apprentissage pour adultes et de la flexibilité des horaires et modes d'enseignement qui favorisent un degré élevé de réussite.
- En 2004-2005, les centres d'apprentissage de l'Aboriginal Community Campus et du Yellowquill College ont été enregistrés comme des centres autonomes. Le principe de l'autonomie dans ces centres donne plus de liberté pour la création de programmes et politiques qui répondent aux besoins de la communauté autochtone.
- La province a affecté 400 000 $ à 38 écoles dans le but d'augmenter la participation des parents et familles autochtones à l'éducation. Le programme Contribuer à la réussite des élèves à l'aide de parents autochtones aidera les éducateurs à impliquer des parents et des proches qui jouent un rôle majeur dans la réussite des études secondaires des élèves.
- Pour améliorer les taux de réussite scolaire dans les collectivités défavorisées au plan socio-économique, la province a établi l'initiative de partenariat avec les écoles communautaires. En 2005-2006, la province aidera 15 écoles communautaires à élaborer des plans de collaboration entre l'école, les familles, la collectivité locale et les organismes de financement. En travaillant ensemble, les partenaires peuvent améliorer non seulement la réussite des élèves, mais aussi le bien-être de toute la collectivité.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur Apprentissage et alphabétisation pour adultes Manitoba, veuillez consulter le site : **www.edu.gov.mb.ca/aet/all/index.html**.

Pour plus de renseignements sur l'initiative Intervention précoce en matière d'alphabétisation du Manitoba, veuillez consulter le site : **www.edu.gov.mb.ca/ks4/specedu/eli/**.

Pour plus de renseignements sur le Programme d'indicateurs du rendement scolaire, veuillez consulter le site : **www.cmec.ca/saip/indexe.stm**.

Pour plus de renseignements sur le Programme international pour le suivi des acquis des élèves, de l'OCDE, veuillez consulter le site : **www.pisa.oecd.org/**.

Pour plus de renseignements sur l'alphabétisation en milieu de travail, veuillez consulter les sites coordonnés de Partenariats de formation professionnelle avec l'industrie :

www.wem.mb.ca/.

www.plarinmanitoba.ca.

www.wplar.ca.

www.edu.gov.mb.ca/aet/learners/plar.html.

www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/organismes/groupement/categorie/fa.shtml

REVENU

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

Le niveau de revenu des individus ou des familles affecte directement leur niveau de vie. Le Manitoba s'efforce de créer un climat économique qui avantage ses citoyens dans la vie quotidienne et qui améliore leur niveau de vie. En faisant du Manitoba un lieu où il est abordable de vivre, de travailler et d'investir, nous soutenons la croissance des fondements économiques de la prospérité. Nous créons un environnement compétitif, dont témoigne la croissance d'indicateurs comme le revenu personnel.

Même si des progrès ont été réalisés, il reste du travail à faire. En fournissant un éventail de possibilités par le biais du développement des collectivités et de l'économie, de l'éducation et de la formation, le gouvernement aide les citoyens à améliorer leur revenu familial.

TENDANCES/MESURES CLÉS

Croissance du produit intérieur brut (PIB)

La croissance des revenus des Manitobains dépend du niveau de l'activité économique dans la province. En 2004, le revenu total généré dans la province, tel que mesuré selon le produit intérieur brut (PIB), a été de 35,4 milliards $. Cela a représenté une croissance de 2,8 % par rapport à 2003. La croissance du PIB a été en moyenne de 2,5 % par an au cours des cinq dernières années. Cette croissance dans la première moitié de la décennie a été nettement supérieure à la croissance moyenne des années 1990, où elle n'était que de 1,8 %. Les investissements des entreprises, avec une croissance annuelle moyenne de 4 %, ont été un des facteurs déterminants de la croissance du PIB durant la période de 2000 à 2004.

FIGURE 1-4. **CROISSANCE DU PIB AU MANITOBA 1990 À 2004**

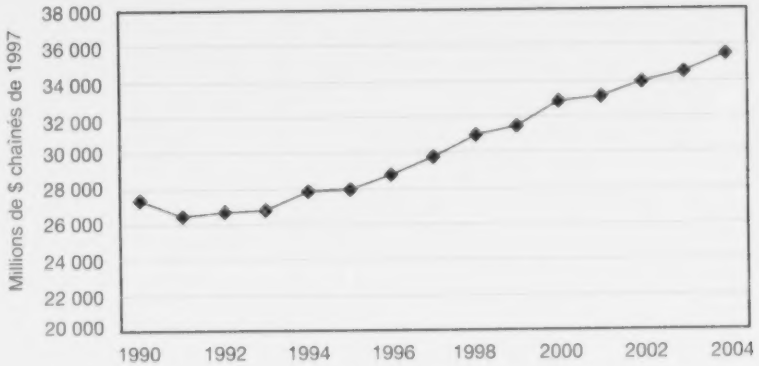

Source : Bureau des statistiques du Manitoba

Revenu disponible (RD) par habitant

Le revenu disponible (RD) par habitant est la moyenne de ce dont dispose chaque Manitobain lorsqu'il a fini de payer ses impôts. Cela indique comment le revenu est réparti dans la population. Cette mesure constitue un indicateur courant du bien-être économique.

Depuis 1999, le RD par habitant dans la province a augmenté de 16,7 %. Le Conference Board du Canada prévoit que le RD par habitant au Manitoba augmentera de 2,8 % en 2005 et de 3,7 % en 2006. Même si le RD au Manitoba a traditionnellement été inférieur à celui constaté dans l'ensemble du Canada,

FIGURE 1-5. **ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DE REVENU DISPONIBLE MANITOBA ET CANADA**

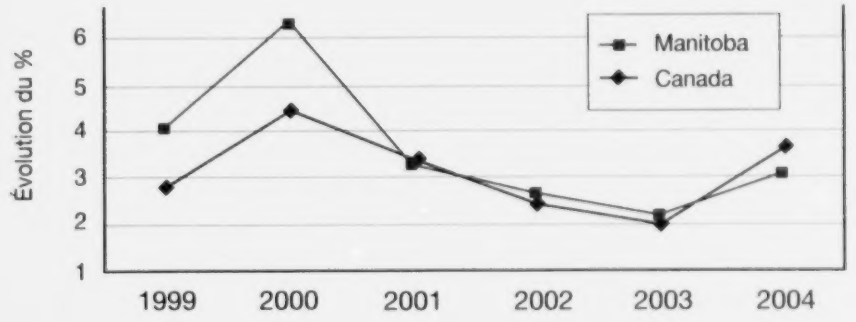

Source : Bureau des statistiques du Manitoba

la figure 1-5 montre que les taux récents d'augmentation enregistrés au Manitoba se comparent favorablement avec les taux du Canada.

Revenu par type de famille

Le revenu réel moyen après impôts des familles du Manitoba et des personnes seules a aussi augmenté depuis 1999. Les revenus après impôts ont augmenté dans tous les groupes de revenus. Même si le revenu réel après impôts de l'ensemble des familles a augmenté de 6 % entre 1999 et 2003, il a fait un bond de 22 % dans les familles monoparentales et de 5 % chez les personnes seules.

FIGURE 1-6. **REVENU APRÈS IMPÔTS PAR TYPE DE FAMILLE (EN DOLLARS CONSTANTS DE 2003) MANITOBA 1999 À 2003**

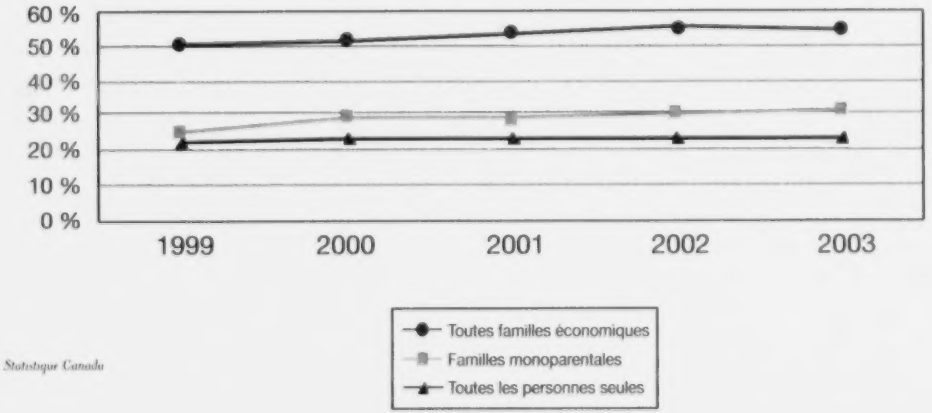

Source : Statistique Canada

FIGURE 1-7. **POURCENTAGE DE PERSONNES RÉPONDANT À LA DÉFINITION DE PERSONNES À FAIBLE REVENU (APRÈS IMPÔTS) MANITOBA – 1999-2003**

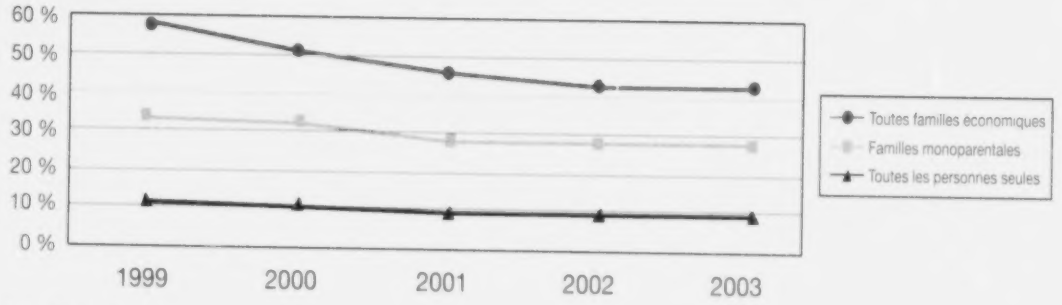

Source : Statistique Canada

MESURE DU REVENU FAIBLE

En plus de contrôler l'évolution globale du revenu des familles et des individus, il importe de connaître le nombre de personnes dont le revenu est faible. Ce document utilise, pour mesurer le pourcentage de Manitobains à revenu faible, les paliers utilisés par Statistique Canada pour délimiter le revenu faible après impôts. Cette mesure est l'une de plusieurs qu'on utilise régulièrement pour tenter de définir le palier sous lequel une personne ou une famille vit avec un revenu faible.

Il continue de régner une certaine controverse à propos de la façon la plus appropriée de définir ce qu'est un revenu faible. Cela entraine le recours à plusieurs mesures. Au Royaume-Uni, par exemple, on utilise trois mesures pour tenter de mieux définir la pauvreté des enfants. Au Canada, un nouvel outil – la mesure du panier de consommation – est en cours de développement. La mesure du panier de consommation estime le coût d'achat de biens de base dans une région donnée.

Cette mesure a été citée dans le document *S'attaquer à la pauvreté au Manitoba*, publié avec le budget de 2005 de la province, comme l'une des mesures que le Manitoba suit. Ce document présente diverses initiatives qui décrivent la façon dont le Manitoba intègre les politiques sociales aux stratégies économiques afin de créer une communauté où le travail est à la portée de tous.

Une étude nouvelle sur certaines des mesures récentes de la notion de revenu faible et de la problématique entourant la définition de la pauvreté infantile peut être consultée dans un article de M. Michael Mendelson, intitulé *Measuring Child Benefits: Measuring Child Poverty*, et publié par le Caledon Institute of Social Policy (disponible à l'adresse **www.caledoninst.org/**).

Niveau de revenu faible

On a constaté une diminution sensible du nombre de Manitobains à faible revenu. Le groupe présentant la proportion la plus élevée de personnes à faible revenu, les femmes chefs de famille monoparentale, a connu la plus forte baisse du taux de personnes à faible revenu (26 %), passant de 59 % en 1999 à 44 % en 2003. Cette baisse coïncide avec le démarrage du programme de Prestation nationale pour enfants. Le Manitoba s'est assuré que ces prestations atteignent maintenant les familles dont les revenus sont les plus faibles.

Tout en contribuant à l'amélioration des niveaux d'instruction, à la promotion de la santé, à l'entretien et l'expansion des infrastructures, et à l'amélioration de la sécurité publique, les actions du gouvernement créent un environnement plus solide et plus favorable à une croissance économique qui génère une augmentation des revenus.

Proportion d'enfants à faible revenu

La proportion d'enfants appartenant à une famille à faible revenu a augmenté au début des années 1990, a diminué un peu entre 1991 et 1997, et a chuté substantiellement ensuite, pour atteindre un creux de 15,6 % en 2001. Elle a remonté légèrement depuis et se situait à 16,7 % en 2003.

FIGURE 1-8. **PERSONNES DE MOINS DE 18 ANS À FAIBLE REVENU (APRÈS IMPÔTS) MANITOBA 1989 À 2003**

Source : Statistique Canada

MESURES RÉCENTES À PROPOS DU REVENU

- Le Manitoba a réduit les impôts personnels et les impôts aux entreprises chaque année depuis 1999. Cela contribue directement à l'augmentation du revenu disponible des particuliers et crée un climat encore plus propice à l'investissement et à la croissance économique.
- Pour réduire le nombre de Manitobains vivant avec un revenu faible, plusieurs mesures récentes ont été prises, notamment :
  - À compter de 2000, modification du mode de calcul de l'impôt provincial sur le revenu. L'impôt sur le revenu a diminué de 249 millions $, entrainant de ce fait le retrait de 25 000 Manitobains à faible revenu de la liste des contribuables.
  - Hausse du salaire minimum, qui est passé de 6 $ l'heure en 1999 à 7,25 $ en avril 2005.
  - Augmentation de 20 % supplémentaires de la prestation aux foyers à faible revenu dans les régions éloignées du Nord.
  - Rétablissement complet du supplément à la prestation nationale pour enfants pour les familles bénéficiant de l'aide au revenu ayant des enfants de moins de 18 ans (13,7 millions $ par an).
  - Augmentation du soutien aux personnes seules, aux couples sans enfant, aux personnes ayant un handicap et aux personnes âgées bénéficiant de l'aide au revenu.
  - Augmentation du montant des exemptions de gains pour les familles avec enfants qui bénéficient de l'aide au revenu.
  - Prolongation de un an à deux ans des soutiens à la formation pour les parents seuls avec des enfants de moins de six ans qui bénéficient de l'aide au revenu.
  - Affectation de 3 millions $ dans le budget de 2005 à un nouveau programme intégré d'allocations-logement transférables qui offre aux ménages à revenu faible ou modeste la stabilité financière dont ils ont besoin pour profiter d'un logement adéquat.
- Les réductions de taxes foncières ont épargné 142 millions $ aux Manitobains. Mesure particulièrement avantageuse pour les propriétaires et locataires à faible revenu, le plafond du crédit d'impôt foncier en matière d'éducation est passé de 525 à 675 $ pour les personnes de moins de 65 ans, et de 625 à 800 $ dans le cas des personnes de 65 ans ou plus.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur les initiatives d'amélioration du revenu, veuillez consulter les sites suivants :

www.gov.mb.ca/finance/taxation.

www.gov.mb.ca/finance/fedprov/majortaxes.html.

www.gov.mb.ca/finance/budget05/papers/index.html.

www.gov.mb.ca/fs/assistance.

www.statscanada.ca.

EMPLOI

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

Le maintien d'un niveau élevé d'emploi chez les Manitobains est l'une des clés de la santé de l'économie. Le niveau d'emploi influence le revenu disponible, lequel stimule l'économie lorsqu'il augmente.

L'intégration de la politique sociale et économique joue un rôle particulièrement important dans le secteur de l'emploi. Le niveau d'éducation affecte la capacité de quelqu'un de trouver et de conserver un emploi et les chances d'augmenter ses gains. Au fur et à mesure qu'un plus grand nombre de familles et d'individus accèdent au marché du travail rémunéré et que leurs revenus d'emploi augmentent, ils deviennent de moins en moins dépendants de l'aide du gouvernement. Un emploi permet d'éviter ou d'atténuer les effets de la vie avec un revenu faible.

Le nombre d'emplois a augmenté en moyenne de 7 200 par an — deux fois plus rapidement que la moyenne de la décennie précédente.

— Budget du Manitoba de 2005

TENDANCES/MESURES CLÉS

Les taux d'emploi et de chômage du Manitoba ont été très positifs ces dernières années en comparaison des tendances nationales et de celles d'autres régions du Canada.

Taux de croissance de la population

Les niveaux d'emploi au Manitoba dépendent, en partie, du nombre de personnes dans la province. Au 1er janvier 2005, la population du Manitoba était estimée à 1 174 164 habitants. Dans les 12 derniers mois, cette population a augmenté de 9 700 personnes, ce qui, en valeur absolue, représente la plus forte augmentation des 20 dernières années.

La croissance de la population est stimulée par l'accroissement du flux des personnes qui arrivent au Manitoba. En 2004, le Manitoba a enregistré une entrée nette de 6 025 personnes provenant d'autres provinces et pays. Ce gain de 6 025 personnes a été le plus important depuis au moins 33 ans. L'année 2004 a marqué la troisième année consécutive de mouvements positifs, avec l'entrée nette d'environ 11 000 personnes dans la province. Le Programme Candidats du Manitoba est le facteur déterminant de l'augmentation de la population de la province.

FIGURE 1-9. **CROISSANCE ANNUELLE DE LA POPULATION DU MANITOBA : 1ER JANVIER 1988 AU 1ER JANVIER 2005**

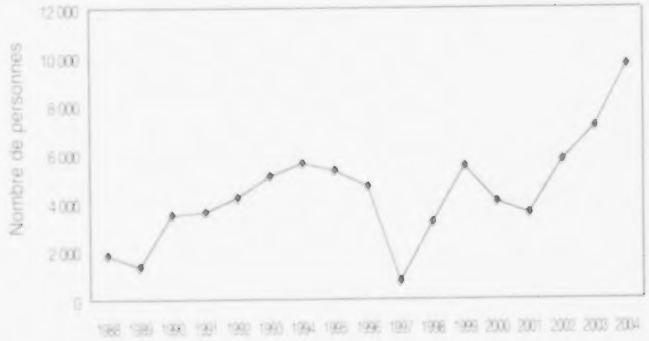

Taux d'emploi

Depuis 1999, le nombre d'emplois au Manitoba a augmenté de 36 000, soit une moyenne de 7 200 par année. Cette augmentation est deux fois plus élevée que la croissance moyenne de 2 700 emplois par an qui prévalait dans les années 1990. En 2004, le nombre d'emplois au Manitoba a augmenté de 5 400 par rapport à 2003.

Le taux d'emploi de 2004, qui correspond au pourcentage de Manitobains âgés de 15 ans ou plus disposant d'un emploi rémunéré ou travaillant à leur compte, a été de 65,4 % et a dépassé le niveau canadien (62,7 %). Le Manitoba a enregistré systématiquement le deuxième taux d'emploi provincial le plus élevé entre 1999 et 2004. Au cours des cinq dernières années, le taux d'emploi a atteint en moyenne 65 %, en hausse de 3,3 points de pourcentage par rapport au taux de 61,7 % de la décennie précédente.

FIGURE 1-10. **TOTAL DES EMPLOIS AU MANITOBA 1999-2004 (MILLIERS)**

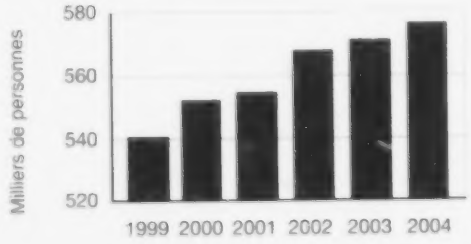

Taux de chômage

À 5,3 %, le taux de chômage enregistré par le Manitoba en 2004 a été considérablement inférieur à celui du Canada (7,2 %). Le Manitoba a connu systématiquement le taux de chômage le plus faible (ou le deuxième taux le plus faible) entre 1999 et 2004. Le taux de chômage moyen depuis 1999 a été de 5,1 %. Le taux de chômage moyen durant les années 1990 a été de 7,6 %.

FIGURE 1-11. **TAUX DE CHÔMAGE AU MANITOBA 1999-2004 (POURCENTAGE)**

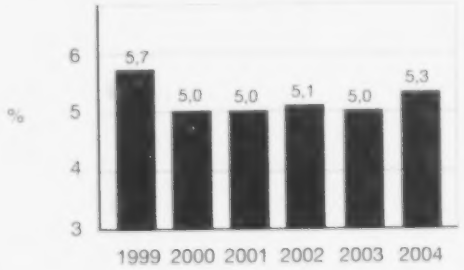

MESURES RÉCENTES À PROPOS DE L'EMPLOI

- **L'Initiative de formation professionnelle en hydroélectricité dans le Nord** est un programme en partenariat d'un montant de 60,3 millions $ et d'une durée de cinq ans destiné à préparer et former les résidents autochtones des collectivités du Nord aux possibilités d'emploi qu'offriront les projets hydroélectriques de Wuskwatum et de Keeyask. La liste des partenaires comprend le gouvernement du Manitoba et le gouvernement du Canada, Hydro-Manitoba et sept partenaires autochtones – nation crie de Nisichawayasihk, nation crie de Tataskweyak, première nation de War Lake, nation crie de Fox Lake, première nation de York Factory, Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc. et Manitoba Métis Federation Inc.

- **Apprentissage** – Les nouvelles subventions qui seront accordées en 2005 dans le domaine de l'apprentissage et de la reconnaissance professionnelle dans les métiers désignés permettront d'alimenter le marché de la main-d'œuvre de la province en employés qualifiés. L'apprentissage communautaire permettra aux personnes vivant dans les régions rurales et du Nord de se former dans la collectivité où ils vivent. Par exemple, en 2004-2005, cinq sections de la formation en apprentissage du métier de charpentier ont été dispensées à 45 apprentis dans quatre collectivités (Lake Manitoba, Chemawawin, Pinaymootang et Tataskwayak).

- **Le Programme Candidats du Manitoba (PCM)** recrute, sélectionne et désigne des travailleurs spécialisés et des gens d'affaires qui respectent les critères d'employabilité et d'intégration au marché du travail du Manitoba. En 2004, 2 097 postulants au Programme Candidats du Manitoba (travailleurs spécialisés et gens d'affaires) ont été approuvés (une augmentation de 20,1 % par rapport à 2003). Cela a contribué à la venue de 4 037 candidats désignés et membres de leur famille au Manitoba (augmentation de 30 % par rapport à 2003). Parmi ces immigrants, 28 % se sont établis dans des collectivités de l'extérieur de Winnipeg.

- **Le programme des Partenariats de formation professionnelle avec l'industrie (PFPI)** encourage et soutient la participation et l'investissement du secteur privé dans les industries, dans la planification à long terme des ressources humaines et dans les activités de développement. Il établit aussi le lien entre le développement des compétences et les priorités de développement économique de la province. En 2004-2005, le PFPI, avec ses partenaires de l'industrie et de la main-d'œuvre, a dispensé des stratégies de formation et de perfectionnement à plus de 10 000 employés du Manitoba dans un éventail d'industries de pointe.

- **L'Initiative de fabrication avancée** est axée sur deux aspects : la pensée rationnelle et le perfectionnement des ressources humaines. Par le biais de cette initiative, jusqu'à 550 participants bénéficieront d'une formation grâce à laquelle les entreprises du secteur manufacturier deviendront plus compétitives, durables et performantes sur les marchés mondiaux. Elle procurera aux industriels un accès aux technologies, méthodes et procédures de pointe et aux meilleures pratiques en gestion et perfectionnement des ressources humaines.

- **Le programme des Services d'emploi et de formation professionnelle** dispense des services dans 16 centres pour aider les Manitobains à se préparer à l'emploi, à trouver un travail et à le conserver. Les Services d'emploi et de formation professionnelle fournissent d'autres services par le biais de partenariats avec des groupes communautaires, des employeurs et des organismes. En 2004-2005, les Services d'emploi et de formation professionnelle ont aidé près de 40 000 clients.

- **Ici Jeunesse (Jeunesse du Manitoba)** dirige 47 centres d'emploi jeunesse dans les différentes régions de la province. L'an dernier, 5 163 jeunes/élèves ont eu accès à des possibilités d'emploi d'été.

- **Le programme Crédit d'impôt pour la production de films et de vidéos** a contribué à stimuler la croissance de l'industrie du film, qui est passée de 48 millions $ en 1998-1999 à 96,8 millions $ en 2004-2005. Avec un crédit de 45 % sur les salaires admissibles et des mesures d'encouragement à la production fréquente de films et à la production de films dans les régions rurales et du Nord, le Manitoba offre désormais les programmes d'incitatifs fiscaux les plus attrayants pour l'industrie du film.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur les initiatives d'emploi au Manitoba, veuillez consulter les sites :

www.edu.gov.mb.ca/act/ets2/jobs_careers.html.

www.edu.gov.mb.ca/youth/Employers/ManitobaYouthJobCentres.html.

www.mb.workinfonet.ca/.

CATEGORIE II : POPULAT
BENEFICIENT

CATEGORIE II : POPULATIO

CATÉGORIE II : POPULATION

La population du Manitoba constitue sa ressource la plus précieuse. La priorité du gouvernement est de promouvoir la santé, la sécurité, l'éducation et le bien-être de tous les Manitobains, de façon à ce qu'ils puissent être des travailleurs productifs et des citoyens actifs. La réduction des délais d'attente dans le système de santé demeure une priorité absolue. De plus en plus, les services sont dispensés plus près du domicile, de nouvelles initiatives de prévention voient le jour, un plus grand nombre de professionnels de la santé sont formés, et plus de services sont disponibles dans les régions rurales et du Nord. Notre objectif d'amélioration des soins de santé porte sur l'ensemble du Manitoba.

Pour avoir une population en santé, il faut d'abord des enfants en santé. On sait depuis longtemps que l'efficacité des soins parentaux est le seul facteur primordial durant les premières années de la vie. Les familles du Manitoba doivent pouvoir fournir un environnement stable et favorable à leurs enfants. Les jeunes enfants devraient débuter l'école en étant prêts à lire. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, le Comité ministériel pour Enfants en santé a été établi et le soutien aux familles et aux enfants a augmenté considérablement. Le budget des garderies a augmenté de 64 %, ce qui a permis l'ajout de 3 500 places depuis 1999.

Le Manitoba continue de travailler à l'amélioration de l'équité et de l'égalité entre les sexes dans les programmes et les services, ayant adopté notamment diverses mesures nouvelles pour renverser les obstacles qui empêchent les femmes de parvenir à l'égalité complète. Par exemple, des ressources additionnelles ont été affectées en 2005 aux programmes contre la violence familiale, aux pensions alimentaires pour enfants, aux programmes de soutien aux sages-femmes et d'aide à la famille, et aux garderies.

Ces efforts tous azimuts sont destinés à aider les Manitobains à être des citoyens en bonne santé, en sécurité, engagés socialement et responsables.

Cette section du rapport présente deux thèmes qui font partie des priorités du Manitoba pour la santé et le bien-être de sa population :

- Santé – qui pointe vers les indicateurs que constituent l'état de santé, et l'accès aux soins et la qualité des soins.
- Développement du jeune enfant – qui pointe vers la maturité scolaire et l'interaction parents-enfants.

Le recensement de 2001 a dénombré 150 050 Manitobains autochtones, ce qui représentait 13,6 % de la population de la province et 15,4 % de la population autochtone au Canada.

ÉTAT DE SANTÉ

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

Éléments essentiels du développement d'une société sécuritaire, sûre, stable et productive, la santé et le bien-être des Manitobains représentent une priorité absolue pour le gouvernement. La santé est un état de bien-être physique, mental et social complet – et non seulement une absence de maladie ou d'infirmité.

Le Rapport du Manitoba sur les indicateurs comparables de santé, qui propose une série d'indicateurs de l'état de santé, constitue un repère valable. Cette section est consacrée à certains de ces indicateurs et à des mesures de l'état de santé autodéclaré, baromètre utile de la santé réelle.

D'autres facteurs importants qui contribuent globalement à la santé et au bien-être des Manitobains sont ceux qu'on appelle les déterminants de la santé. Ils comprennent : les conditions d'emploi et de travail; l'éducation; le revenu et le statut socio-économique; le développement d'enfants en santé; l'hygiène de vie et les habiletés d'adaptation; l'environnement physique; les réseaux de soutien social; les subsides à la biologie et à la génétique; les services de santé; le sexe auquel on appartient; la culture et l'environnement social. Nombre de ces déterminants de la santé sont abordés dans d'autres sections de ce rapport, afin d'illustrer le lien entre la santé et l'environnement, l'économie et le bien-être.

L'innovation et la recherche font également partie des solutions qui concourent à l'amélioration de la santé. Les centres d'excellence du Manitoba réunissent les meilleurs spécialistes et utilisent les technologies médicales de pointe. Par exemple, de nouveaux sites de recherche et développement pour l'Institute for Advanced Medicine, le Centre Richardson de recherche sur les aliments fonctionnels et le Centre pour la commercialisation de la biotechnologie médicale.

TENDANCES/MESURES CLÉS

Taux de maladies chroniques

Les maladies chroniques représentent un fardeau important et croissant pour la population. Les maladies chroniques les plus courantes sont les maladies cardiovasculaires, le diabète, le cancer, les maladies obstructives respiratoires chroniques, l'asthme et les maladies mentales.

En 2002, environ 68 000 Manitobains souffraient du diabète (figure 2-1). Le nombre de personnes des Premières nations atteintes de diabète a plus que doublé entre 1989 et 1999. Alors que le diabète est un problème croissant, les 68 000 cas enregistrés au Manitoba représentent un taux de prévalence de 5,5 sur 100 000, par rapport au taux national de 4,8.

FIGURE 2-1. **ESTIMATION DU NOMBRE DE MANITOBAINS SOUFFRANT DE DIABÈTE**

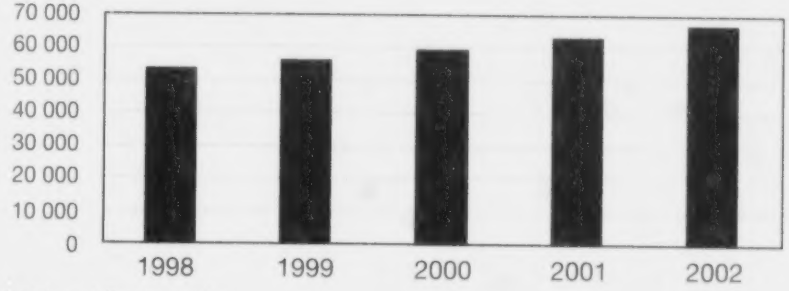

Source : Base de données du Manitoba sur le diabète

Depuis 1986, l'incidence du cancer du sein au Manitoba s'est stabilisée et les taux de mortalité ont eu tendance à baisser. La preuve est établie que l'amélioration du taux de survie est attribuable au dépistage. Le Manitoba dispose d'un programme formel de dépistage du cancer du sein.

Les taux de mortalité attribuables au cancer colono-rectal au Manitoba ont diminué tant chez les hommes que chez les femmes, mais davantage chez les femmes.

État de santé autodéclaré

L'état de santé autodéclaré est un indicateur puissant, car il capte de l'information qui autrement est difficile à obtenir à propos des réserves psychologiques et de la résilience d'un individu. On sait aussi que l'état de santé autodéclaré a une corrélation forte avec l'état de santé réelle qu'on mesure par d'autres moyens, comme les taux de décès, la présence de maladies comme le cancer ou le diabète, et le bien-être général.

Les résultats de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (2003) de Statistique Canada indique que :

- 62 % des Manitobains qualifiaient leur santé de « très bonne » ou « excellente »;

FIGURE 2-2. **TAUX DE MORTALITÉ NORMALISÉ ATTRIBUABLE AU CANCER DU SEIN PAR TRANCHE DE 100 000 HAB. DE SEXE FÉMININ AU MANITOBA (TOUS ÂGES)**

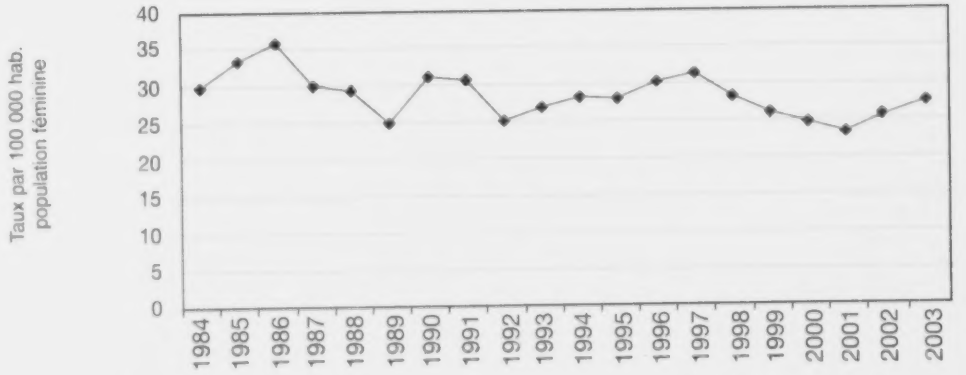

Source : Agence de santé publique du Canada et Action cancer Manitoba

FIGURE 2-3. **TAUX DE MORTALITÉ NORMALISÉ ATTRIBUABLE AU CANCER COLONO-RECTAL PAR TRANCHE DE 100 000 HAB. AU MANITOBA (TOUS ÂGES, HOMMES ET FEMMES)**

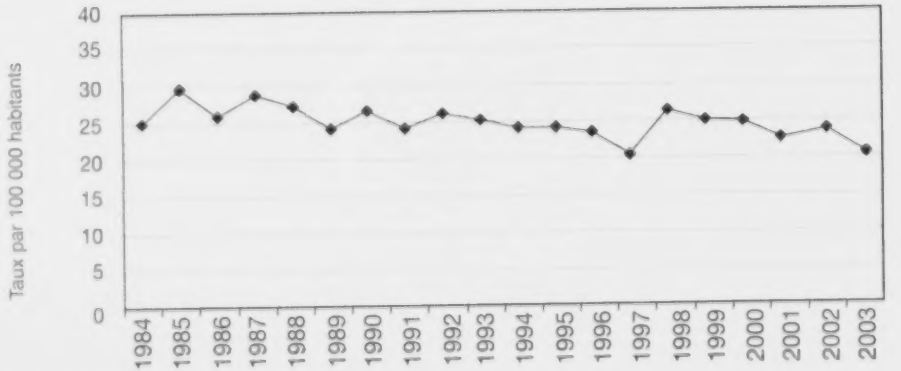

Source : Agence de santé publique du Canada et Action cancer Manitoba

ESPÉRANCE DE VIE

L'espérance de vie à la naissance – au Manitoba et au Canada – continue de s'améliorer. Depuis 1979, elle a augmenté de 3 à 4 ans.

Un enfant de sexe féminin né au Manitoba en 2001 jouit d'une espérance de vie moyenne de 81,6 ans, contre 75,7 ans dans le cas d'un enfant de sexe masculin. Toutefois, les hommes ont commencé à rétrécir cet écart. La différence entre l'espérance de vie des bébés de sexe féminin et celle des bébés de sexe masculin nés en 1979 était, en moyenne, de 7,5 ans. En 2001, l'écart n'atteignait plus que 6 ans environ.

FIGURE 2-4. **ÉTAT DE SANTÉ AUTODÉCLARÉ DES MANITOBAINS**

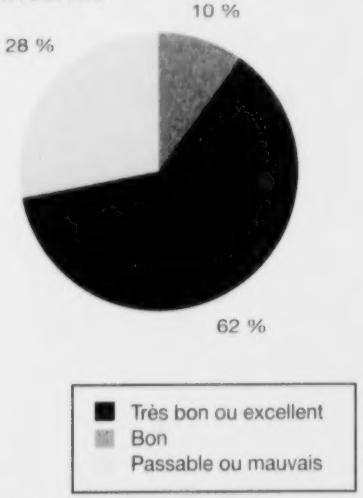

Source : Statistique Canada

- 28 % des Manitobains qualifiaient leur santé de « bonne »;
- 10 % des Manitobains qualifiaient leur santé de « passable » ou « mauvaise ».

Une proportion nettement plus importante de femmes que d'hommes ont dit que leur santé était « très bonne » ou « excellente ».

Alors qu'une proportion plus importante de Manitobains ont dit que leur santé était « très bonne » ou « excellente » lorsqu'on fait la comparaison avec l'ensemble du Canada (62 % contre 60 %), il n'y a pas de différences notables dans la proportion de personnes qui ont dit que leur santé était « passable » ou « mauvaise ». Il faut souligner que ce sondage ne comprenait pas les personnes inscrites des Premières nations vivant dans les réserves.

MESURES RÉCENTES À PROPOS DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Avec la création du portefeuille de la Vie Saine, le Manitoba accorde une importance plus grande à l'équilibre entre les soins de santé et la prévention de la maladie. Le ministère de la Vie Saine fait la promotion de la vie active et de la prévention des blessures et des maladies chroniques, qui améliorent l'état de santé des Manitobains. Sept axes prioritaires ont été identifiés : prévention des blessures; prévention des maladies chroniques; choix alimentaires sains; augmentation de l'activité physique; promotion de la santé mentale et réduction de la toxicomanie; réduction de l'usage du tabac et sexualité saine.

Voici une liste non exhaustive de mesures prises par le gouvernement pour promouvoir la vie saine :

- Mise en place d'une stratégie pluriannuelle de lutte contre le tabagisme qui s'attaque à quatre buts identifiés à l'échelle nationale : prévenir, protéger, arrêter et dénormaliser.
- Mise en place de l'initiative de prévention des maladies chroniques, programme de prévention fondé sur les preuves et animé par les citoyens et la collectivité, qui a pour vocation de prévenir les maladies chroniques, comme le diabète, les maladies cardiovasculaires et le cancer.
- Mise en route du développement du programme régional de lutte contre le diabète (Regional Diabetes Program), initiative d'envergure provinciale axée sur les prestataires de soins de santé et sur les personnes souffrant ou risquant de souffrir du diabète de type 2.
- Mise en place du programme d'évaluation des facteurs de risque et des complications (Risk Factor and Complication Assessment Program), élément prioritaire du programme régional de lutte contre le diabète et initiative de formation des formateurs enseignant aux prestataires de soins de santé des connaissances et compétences de pointe qui facilitent l'évaluation des facteurs de risque associés au diabète de type 2 et à ses complications.

- Lancement du groupe de travail multipartite Des enfants en santé, pour un avenir en santé, qui organise une série de consultations publiques dans toutes les régions du Manitoba pour étudier des questions relatives à l'activité physique, à la nutrition et aux blessures non intentionnelles, et pour connaître l'avis de la population manitobaine sur la manière de s'y prendre pour garder les enfants et les jeunes actifs et en santé, dès maintenant et durant leur vie d'adulte.
- Élargissement du programme d'immunisation, avec trois nouveaux vaccins pour les enfants et des vaccins contre la grippe gratuits pour les enfants de 6 à 23 mois et les adultes de plus de 65 ans.
- Accroissement de la capacité de la province à réagir à des menaces nouvelles et émergentes pour la santé, comme le SRAS, le virus du Nil occidental et la grippe pandémique.
- Établissement du Northern and Aboriginal Population Health and Wellness Institute avec divers partenaires, comme les Premières nations, les offices régionaux de la santé, la Manitoba Métis Federation et le gouvernement fédéral.
- Développement et mise en place des recommandations pour l'amélioration de l'état de santé des Premières nations au Manitoba en participant au groupe de travail mixte Romanow, auquel ont participé divers paliers de gouvernement (provincial, fédéral et Autochtones).
- Augmentation de ressources dans toutes les régions de la province pour promouvoir la sensibilisation et la compréhension de l'importance de pratiques sexuelles saines sur l'incidence des maladies transmises sexuellement, comme le VIH/SIDA et la chlamydia.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur l'état de santé et la vie saine, veuillez consulter les sites suivants :

Santé Manitoba : **www.gov.mb.ca/health/.**

La Vie saine Manitoba : **www.gov.mb.ca/healthyliving/index.fr/.**

Comparable Health Indicators Report 2004 : **www.gov.mb.ca/health/pirc/index.html.**

Rapport *Injuries in Manitoba: A 10-Year Review* : **www.gov.mb.ca/healthyliving/injuryreview.html#appendices.**

Manitoba Centre for Health Policy : **www.umanitoba.ca/centres/mchp/.**

Institut canadien d'information sur la santé : **www.cihi.ca.**

Statistique Canada : **www.statcan.ca.**

ACCÈS AUX SOINS ET QUALITÉ DES SOINS

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

La santé de la population dépend d'une variété de facteurs sociaux, environnementaux et économiques. L'accès à des services de santé de qualité pour la prévention, la détection précoce et le traitement des maladies constitue un déterminant clé de la santé. Les facteurs clés à prendre en considération sont l'adéquation et la disponibilité des services de santé, leur efficacité pour le maintien et l'amélioration de la santé, l'efficacité avec laquelle on les fournit et la capacité d'adaptation du système de santé à l'évolution des demandes.

TENDANCES/MESURES CLÉS

Qualité des soins perçue par les patients

La perception qu'ont les patients de la qualité des soins de santé résulte, en partie, des contacts qu'ils ont avec le système de santé. Cette mesure de la qualité peut être différente des mesures de la qualité au plan clinique, qui repose sur l'efficacité et la pertinence cliniques.

En 2003, l'enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, de Statistique Canada, a fourni les renseignements suivants sur le Manitoba :

FIGURE 2-5. **POURCENTAGE (NORMALISÉ SELON L'ÂGE) DE LA POPULATION AYANT QUALIFIÉ D'« EXCELLENTS » OU DE « BONS » LES SOINS DE SANTÉ, MANITOBA, 2003.**

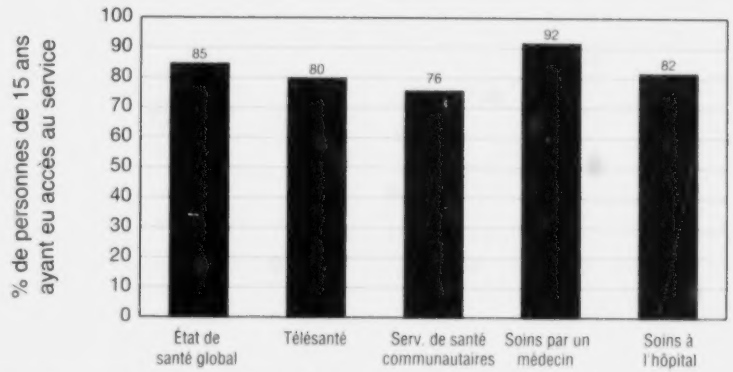

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2003

- 85 % des Manitobains ont qualifié globalement d'« excellents » ou de « bons » les soins de santé qu'ils ont reçus.
- 80 % des Manitobains ont qualifié d'« excellents » ou de « bons » les soins de télésanté qu'ils ont reçus.
- 92 % des Manitobains ont qualifié d'« excellents » ou de « bons » les soins qu'ils ont reçus d'un médecin.
- 82 % des Manitobains ont qualifié d'« excellents » ou de « bons » les soins qu'ils ont reçus dans un hôpital.

Il n'y a pas d'écart statistique notable entre les taux constatés chez les hommes et chez les femmes, ou entre les taux constatés au Manitoba et au Canada. La proportion de Manitobains qui ont qualifié globalement les soins de santé d'« excellents » ou de « bons » a augmenté de 5 %, passant de 80 % en 2000 à 85 % en 2003, une augmentation importante au plan des statistiques.

Pourcentage de la population éprouvant des difficultés à obtenir des services

Le pourcentage de la population éprouvant des difficultés à obtenir des services est un outil de mesure de l'accès aux services de santé. L'Enquête sur l'accès aux services de santé de

FIGURE 2-6. **POURCENTAGE (NORMALISÉ SELON L'ÂGE) DE LA POPULATION AYANT DÉCLARÉ N'AVOIR AUCUNE DIFFICULTÉ À OBTENIR UN ACCÈS IMMÉDIAT**

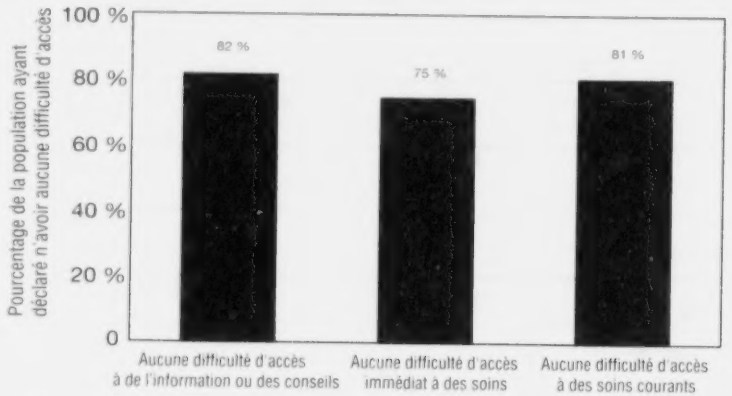

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'accès aux services de santé, 2003.

2003, de Statistique Canada, a fourni les renseignements suivants sur le Manitoba :

- 82 % des Manitobains ont déclaré n'avoir aucune difficulté à obtenir de l'information ou des conseils en matière de santé.
- 75 % des Manitobains ont déclaré n'avoir aucune difficulté à obtenir un accès immédiat à des soins.
- 81 % des Manitobains ont déclaré n'avoir aucune difficulté à obtenir un accès immédiat à des soins courants.

Il n'y a pas d'écart statistique notable entre les taux constatés globalement au Manitoba et au Canada.

Au cours des cinq dernières années, le Manitoba a connu des diminutions notables des temps d'attente clés et des augmentations dans le nombre des examens diagnostiques effectués. Le temps d'attente moyen pour le traitement en radiothérapie de la plupart des cancers est passé de 6 semaines à environ 1 semaine. Le nombre de Manitobains en attente de chirurgie cardiaque a diminué de plus de 50 %. Depuis 1998-1999, le nombre de tomodensitogrammes (CT Scan) a plus que doublé et le nombre d'examens d'imagerie par résonance magnétique a plus que triplé.

MESURES RÉCENTES À PROPOS DE L'ACCÈS AUX SOINS ET DE LA QUALITÉ DES SOINS

- Les initiatives de réduction des temps d'attente mises en place depuis 1999 ont produit les résultats suivants :
  - amélioration des services d'information par le biais du programme Family Doctor Connection, prolongement d'Info-santé, et accès à l'information sur le temps d'attente pour le grand public sur le site de Santé Manitoba;
  - augmentation du nombre d'opérations chirurgicales de jour et des diagnostics pour les patients externes afin de libérer des lits dans les hôpitaux;
  - investissements en nouveau matériel diagnostique pour toutes les régions de la province;
  - utilisation accrue de l'équipement diagnostique et de salles d'opération en régions rurales; et
  - renouvellement de l'effectif infirmier là où le besoin se fait le plus sentir.
- Le gouvernement provincial ne ménage aucun effort pour obtenir des réductions sensibles des temps d'attente d'ici à 2007 dans les cinq domaines prioritaires identifiés par les premiers ministres du Canada : cancer, maladies du cœur, imagerie diagnostique, remplacement des articulations et restauration de la vue.

EFFECTIF D'INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES DURABLE

Le maintien d'un effectif durable dans le système de santé du Manitoba est un élément critique de l'amélioration des soins de santé. Le gouvernement provincial a reconnu que les infirmiers et infirmières constituent un élément essentiel de l'amélioration et de l'accessibilité des soins de santé.

Depuis son annonce en 2000, la stratégie manitobaine en matière de soins infirmiers a entraîné l'augmentation du nombre d'infirmiers et infirmières dans le système de santé. Les programmes d'enseignement en sciences infirmières ont été intensifiés substantiellement. Résultat, le nombre d'inscriptions en enseignement des sciences infirmières a plus que doublé et ces cours continuent d'afficher « complet ». Le nombre d'infirmiers et infirmières a plus que triplé depuis 1999. Le nombre total d'infirmiers et infirmières en exercice au Manitoba a augmenté de 1 204 entre 1999 et 2004.

En outre, la portée des soins que les infirmiers et infirmières peuvent dispenser aux malades a été élargie, ce qui leur permet d'ordonner des examens et de prescrire des médicaments. Des mesures ont été prises pour augmenter l'accès des infirmiers et infirmières à la formation permanente, pour améliorer leurs conditions de travail et pour créer davantage d'occasions d'impliquer les infirmiers et infirmières dans les décisions qui influencent leur carrière et le système de santé.

L'activité courante dans chacun des domaines prioritaires s'établit comme suit :

- Cancer : Établissement de 18 groupes de sites qui créent une approche multidisciplinaire de l'aide aux patients luttant contre le cancer; établissement de l'Urban Primary Care Oncology Network; investissements en nouveau matériel; formation d'un plus grand nombre de radiothérapeutes. Le réseau d'établissements dispensant des soins de chimiothérapie aux personnes atteintes du cancer continue de s'étendre.
- Chirurgie cardiaque : Mise en pratique des modifications recommandées dans le rapport Koshal 2003; regroupement des activités de chirurgie cardiaque à l'Hôpital général Saint-Boniface; établissement de coordonnateurs des listes d'attente; et achat de nouveau matériel.
- Cataracte : Regroupement des chirurgies, centralisation du programme des listes d'attente; augmentation de la capacité provinciale par l'extension du programme de chirurgie de la cataracte.
- Hanche et genou : Établissement d'un réseau provincial des chirurgiens orthopédiques (Provincial Network of Orthopaedic Surgeons) afin de promouvoir l'échange d'information; création d'un centre d'excellence pour la chirurgie de la hanche et du genou à l'Hôpital Concordia; établissement de coordonnateurs des listes d'attente pour la chirurgie de la hanche et du genou; augmentation des investissements en nouveau matériel; augmentation de 1 000 interventions de la capacité au cours des deux prochaines années.
- Diagnostics : En 2002, fondation de Diagnostic Services of Manitoba Inc., chargée d'assurer tous les services de laboratoire dans la province et les services d'imagerie dans les régions rurales et du Nord, de contrôler les coûts, et d'améliorer les soins aux patients. Expansion des capacités diagnostiques en région rurale par des investissements en nouveau matériel (ex. imagerie par résonance magnétique, tomodensitométrie) et en ressources humaines (ex. programme de formation des technologues en échographie et en médecine nucléaire).

- Mise sur pied d'initiatives de réforme des services de santé primaires :
  - Depuis 2003, le Manitoba a créé 17 nouvelles initiatives de services de santé primaires, dont 14 dans des régions rurales et du Nord du Manitoba. Ces investissements dans des régions rurales et du Nord améliorent l'accès aux soins et la prestation des services, afin de réduire

la dépendance envers les soins aigus et de favoriser la promotion de la vie saine et de l'intervention précoce.

- Maintien du soutien à la Winnipeg Integrated Services Initiative, afin de réduire la dépendance envers les services de santé et les services sociaux et de favoriser un modèle d'accès communautaire. Cette initiative a permis la création de centres d'accès, comme Access River East. Les centres d'accès dispensent un éventail de services : soins de première ligne, services communautaires de santé mentale, soins à domicile, aide à l'emploi et au revenu, services d'emploi pour les personnes ayant un handicap et services spéciaux pour enfants.
- Établissement de la Farm and Rural Stress Line pour aider les agriculteurs et les personnes vivant dans les collectivités rurales à affronter le stress et les autres problèmes de santé mentale.
- Mise en place du règlement sur les infirmiers et infirmières exerçant à un niveau avancé (Règlement sur les infirmières ayant un champ d'exercice élargi) et élargissement du rôle des infirmiers et infirmières praticiens. Recours aux infirmiers et infirmières praticiens dans les équipes de soins de santé de première ligne pour améliorer les soins et l'accès.

- Mesures prises pour perfectionner et étoffer les ressources humaines :
  - Poursuite de l'agrandissement de la Faculté de médecine de l'Université du Manitoba. On prévoit d'ici à septembre 2006 qu'elle offrira 30 places de plus qu'en 1999.
  - En avril 2004, il y avait, au Manitoba, 139 médecins autorisés de plus qu'en 1999.
  - Élaboration d'une stratégie des sciences infirmières pour augmenter le nombre d'infirmiers et d'infirmières, pour améliorer la qualité de la vie professionnelle, pour appuyer la formation permanente et aider ces professionnels à prendre des décisions. Par exemple, octroi d'une bourse conditionnelle par le biais d'un fonds de recrutement et de maintien du personnel infirmier (Nurse Recruitment and Retention Fund) et formation des infirmiers/infirmières auxiliaires pour en faire des infirmiers/infirmières dans le Manitoba rural.
  - Identification et financement d'initiatives stratégiques de formation chez les professionnels paramédicaux, ex. programme de formation croisée des technologues en radiologie et des assistants de laboratoire en région rurale.
- Investissements additionnels pour l'amélioration de l'accès aux soins et de la qualité des soins :
  - Création de l'Institut pour la sécurité des patients du Manitoba en mai 2004 pour s'attaquer au problème de sécurité des patients et de qualité des soins.
  - Création d'un comité consultatif des régions rurales et du Nord pour les maladies rénales (coprésidé par le Manitoba Renal Program et les Offices régionaux de santé) afin de faciliter la fourniture de soins de dialyse dans des centres locaux de la province.
  - Investissements importants dans les nouvelles technologies et dans du nouveau matériel, comme les accélérateurs linéaires chez Cancer Care Manitoba, et dans du matériel de diagnostic dans les établissements ruraux et urbains; modernisation de nombreuses installations de soins dans les différentes régions de la province.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur l'accès aux soins et sur la qualité des soins au Manitoba, veuillez consulter les sites suivants :

Santé Manitoba : **www.gov.mb.ca/health/**.

Manitoba Centre for Health Policy : **www.umanitoba.ca/centres/mchp/**.

Institut canadien d'information sur la santé : **www.cihi.ca**.

Statistique Canada : **www.statcan.ca**.

MATURITÉ SCOLAIRE

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

Les Manitobains comprennent qu'il est important pour les jeunes enfants de se sentir bienvenus, à l'aise et en sécurité lorsqu'ils commencent à fréquenter l'école. L'établissement d'une base solide pour les enfants avant qu'ils commencent à aller à l'école est important pour leur santé et pour la réussite de leurs études durant le reste de leur vie, ainsi que pour le bien-être et la prospérité économique futurs de la province. Le développement du jeune enfant demeure une priorité absolue de la province, comme cela a été souligné dans chaque discours du Trône depuis avril 2000.

TENDANCES/MESURES CLÉS

L'information sur la maturité scolaire provient de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE). L'IMDPE est un instrument de mesure standard qui démontre si, et à quel point, un enfant est prêt à fréquenter l'école. En maternelle, les enseignants des divisions scolaires participantes remplissent l'IMDPE pour tous leurs élèves afin de mesurer comment les collectivités ont préparé les enfants à l'entrée à l'école et de prédire le degré de réussite que pourraient connaître les élèves les années suivantes.

L'IMDPE mesure cinq domaines du développement du jeune enfant :

- santé physique et bien-être
- aptitudes sociales
- maturité affective
- développement du langage et développement cognitif
- habiletés pour la communication et connaissances générales

Durant la première année de la mise en œuvre du programme, en 2002-2003, 24 des 38 divisions scolaires (environ 8 000 élèves de maternelle) ont rempli l'IMDPE. En 2003-2004, 28 des 38 divisions (environ 8 500 élèves) l'ont rempli. En ce qui concerne l'année scolaire 2004-2005, 31 des 38 divisions scolaires ont rempli l'IMDPE. Ces résultats seront communiqués dans le document *Développement du jeune enfant : Rapport d'étape aux Manitobains de 2005*. L'objectif, d'ici à 2006-2007, est que toutes les divisions scolaires du Manitoba (environ 12 000 élèves) utilisent l'IMDPE de façon continue. Cela nous aidera à mesurer l'efficacité des investissements du Manitoba dans le développement du jeune enfant.

MATURITÉ SCOLAIRE : CINQ DOMAINES DU DÉVELOPPEMENT

Éléments de la santé physique et du bien-être :

- porter des vêtements compatibles avec le temps qu'il fait
- dormir suffisamment
- bénéficier d'une alimentation de qualité et suffisante
- pouvoir aller seul aux toilettes
- tenir un stylo ou un crayon correctement
- avoir l'énergie de jouer durant toute la journée
- pouvoir jouer avec un casse-tête

Éléments des aptitudes sociales :

- aptitude à s'entendre avec d'autres enfants
- respect de règles et d'instructions
- faire preuve de maîtrise de soi
- résoudre seul certains problèmes
- s'adapter à des changements d'habitudes
- tolérer une erreur de la part d'un d'autre
- respecter les autres

Éléments de la maturité affective :

- aider les autres enfants s'ils se blessent
- manifester de l'empathie pour les autres
- proposer à d'autres enfants de les aider à exécuter une tâche
- essayer de mettre fin à une querelle ou à une dispute entre d'autres élèves
- inviter d'autres élèves à participer à un jeu ou une activité

Éléments du développement du langage et du développement cognitif :

- manifester de l'intérêt pour les livres
- connaître certaines lettres de l'alphabet
- reconnaître les chiffres et savoir compter
- écrire son nom et d'autres mots en lettres moulées
- reconnaître les formes et les couleurs
- retenir des choses facilement

Habilités pour la communication et connaissances générales :

- raconter une histoire
- jouer en faisant preuve d'imagination
- communiquer ses besoins de façon compréhensible à des adultes et à d'autres enfants

Maturité scolaire

Les résultats de l'IMDPE montrent que la plupart des enfants (72 à 74 %) au Manitoba et au Canada ont atteint la maturité scolaire. Toutefois, un nombre élevé d'enfants, environ un sur quatre, n'est pas prêt à débuter l'école. L'IMDPE montre que des pourcentages similaires, au Manitoba et au Canada, n'étaient pas prêts à apprendre à leur entrée à l'école en 2002-2003 (environ 28 % au Manitoba et 26 % au Canada) et en 2003-2004 (environ 28 % et 27 % respectivement).

Il semble que le pourcentage d'enfants manitobains qui n'ont pas atteint la maturité scolaire à leur entrée à l'école varie selon le statut socio-économique : 35 % dans le cas des familles à faible revenu, 21 % dans celui des familles à revenu moyen, et 15 % dans celui des familles à revenu élevé. Toutefois, lorsque ces pourcentages sont traduits en nombres réels d'enfants, la majorité (55 %) des enfants qui n'ont pas atteint la maturité scolaire à leur entrée à l'école proviennent de familles à revenus moyens et élevés, parce que la majorité des enfants de la province vivent dans de telles familles.

Les enfants qui n'ont pas atteint la maturité scolaire se rencontrent dans chaque collectivité et dans chaque type de famille au Manitoba. Une « meilleure combinaison de politiques » – programmes universels, ciblés et cliniques – est nécessaire pour rejoindre tous les enfants dont la préparation à l'école requiert une aide supplémentaire.

Sur les cinq domaines de développement de la petite enfance que mesure l'IMDPE, des pourcentages semblables d'enfants de maternelle au Manitoba et au Canada n'étaient pas prêts à entrer à l'école sur le plan de la santé physique et du bien-être (environ 10 %), des compétences sociales (environ 10 %) et de la maturité affective (environ 11 %).

Toutefois, les résultats montrent que les enfants manitobains diffèrent des normes canadiennes dans deux domaines du développement de la petite enfance. Premièrement, un pourcentage élevé d'enfants manitobains n'avait pas atteint la maturité scolaire sur le plan du langage et du développement cognitif ou de la pensée (environ 14 %), par rapport au pourcentage constaté au Canada (environ 10 %). Cela constitue un défi pour le Manitoba. Un pourcentage plus faible d'enfants manitobains n'avait pas atteint la maturité scolaire sur le plan des habilités de communication et des connaissances générales (environ 9 %), par rapport au pourcentage constaté au Canada (environ 12 %). Cela constitue un point fort pour le Manitoba.

Le degré global de maturité scolaire des enfants du Manitoba à l'école se compare aux normes canadiennes (y compris le développement physique, social et affectif des jeunes enfants) et dépasse les normes nationales au plan des habiletés de communication et connaissances générales des jeunes enfants. Toutefois, d'autres améliorations s'averent necessaires au plan du langage et du développement cognitif. En outre, on constate des inégalités socio-économiques importantes dans la maturité scolaire des enfants. La réduction de ces inégalités est une priorité absolue pour le Manitoba. L'investissement dans le développement du jeune enfant est le meilleur moyen d'améliorer la qualité globale de la population future du Manitoba.

FIGURE 2-7. **INSTRUMENT DE MESURE DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (IMDPE) : POURCENTAGE DES ENFANTS « NON PRÊTS À APPRENDRE À L'ENTRÉE À L'ÉCOLE » DANS CHAQUE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT, ÂGE 5 ANS, MANITOBA ET CANADA**

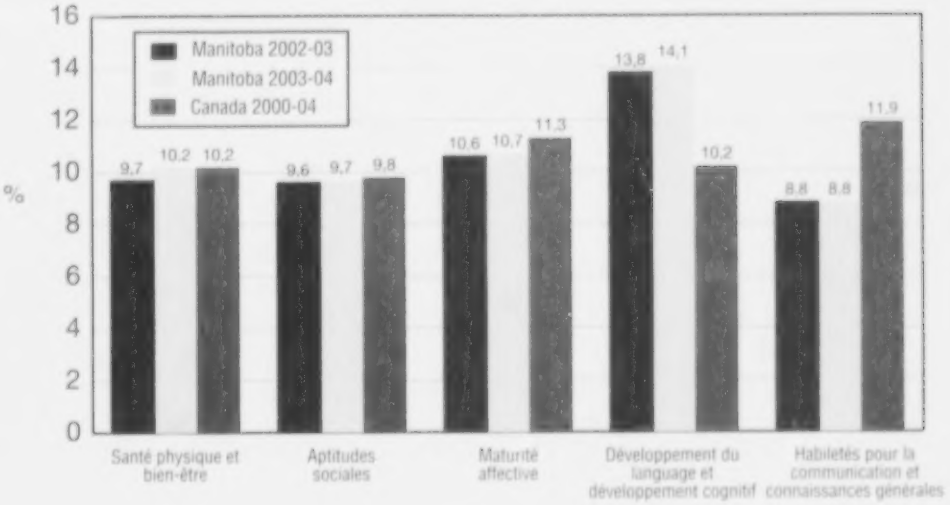

Source : Bureau d'éducation santé Manitoba et Offord Centre for Child Studies

MESURES RÉCENTES À PROPOS DE LA MATURITÉ SCOLAIRE

- Depuis avril 2000, le Manitoba a investi plus de 64 millions $ de nouveaux fonds pour le développement du jeune enfant. De ce total, 18,3 millions $ proviennent du gouvernement fédéral.

- Chaque initiative de la stratégie du Manitoba pour le développement du jeune enfant contribue à l'amélioration de la maturité scolaire des enfants :
  - Il existe 26 coalitions axées sur les parents et les enfants, qui sont au service des familles et qui dispensent de l'information en matière de soins parentaux, de nutrition et d'alphabétisation et des soutiens aux collectivités dans chaque région de la province. Un montant de 3 millions $ a été affecté à ce programme pour 2005-2006.
  - Le programme Bébés en santé (qui comprend les programmes d'allocation prénatale du Manitoba et les programmes de soutien communautaires Bébés en santé) dessert plus de 4 000 familles à l'échelle de la province chaque année, fournissant des soutiens nutritifs et sociaux. Un montant de 4,8 millions $ a été affecté à ce programme pour 2005-2006.
  - Le programme de visites à domicile Les familles d'abord dispense des services à plus de 1 000 familles chaque année. Un montant de 9 millions $ a été affecté à ce programme pour 2005-2006.
  - Le Programme de garde de jour pour enfants et le Plan quinquennal du Manitoba en matière de services de garde pour enfants assure l'universalité, l'accessibilité, l'abordabilité et la qualité des services d'éducation et de garderie aux jeunes enfants. Un montant de 78,8 millions $ a été affecté à ce programme pour 2005-2006, ce qui représente une hausse de 64 % depuis 1999.
  - L'Initiative de développement du jeune enfant, d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, aide les enfants à se préparer à l'entrée à l'école dans chaque division scolaire des différentes régions de la province.
  - La province a récemment mis en œuvre Triple P – Programme d'entrainement parental positif. Ce programme a bénéficié d'une aide financière de 1,4 million $ en 2005-2006.
- La maturité scolaire constitue une priorité partagée du Bureau d'Enfants en santé Manitoba et des ministères partenaires du Comité ministériel pour Enfants en santé, qui réunit les ministres responsables des Affaires autochtones et du Nord, de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, des Services à la famille et du Logement, de la Santé, de la Vie Saine, de la Justice, et du Statut de la femme.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur la stratégie pour le développement du jeune enfant, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/healthychild/ecd/index.html**.

Pour plus de renseignements sur la maturité scolaire, veuillez consulter les sites suivants :

Enfants en santé Manitoba : **www.gov.mb.ca/healthychild**.

Offord Centre for Child Studies : **www.offordcentre.com/readiness/index.html**.

Centre d'excellence pour le développement du jeune enfant : **www.excellence-earlychildhood.ca**.

Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation : **www.cllrnet.ca**.

INTERACTION PARENTS-ENFANTS

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

Les parents et les familles sont les principaux agents d'influence de la vie des enfants. Les recherches démontrent qu'une interaction familiale positive – soins parentaux positifs, lecture avec les enfants, fonctionnement positif de la famille – constitue le facteur le plus important de la réussite du développement du jeune enfant.

TENDANCES/MESURES CLÉS

Le graphique présenté ci-dessous illustre les données de 1998-1999 et de 2000-2001 de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ). L'enquête avait pour but de mesurer l'interaction familiale positive aux échelons provincial et national. Les seules données disponibles à ce sujet pour le moment sont celles de 2000-2001. Statistique Canada effectue actuellement le traitement des données de 2002-2003. Ces dernières seront communiquées dans le document *Développement du jeune enfant : Rapport d'étape aux Manitobains* de 2005. Il importe de souligner que les enfants autochtones, les enfants immigrants et les enfants ayant un handicap sont sous-représentés dans l'échantillon de l'ELNEJ.

FIGURE 2-8. **POURCENTAGE DE FAMILLES OFFRANT UN ENTRAÎNEMENT PARENTAL POSITIF (ENFANTS DE 0-5 ANS), MANITOBA ET CANADA**

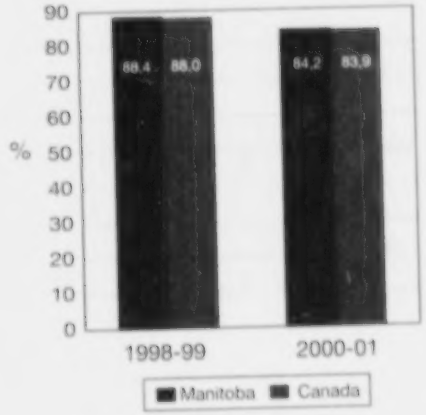

Source : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)

Entraînement parental positif

L'entraînement parental positif qualifie une interaction chaleureuse, positive et stimulante entre les parents et les enfants – compliments, jeu, lecture, activités spéciales communes. La plupart des enfants du Manitoba et du Canada (entre 84 et 88 %) vivent dans une famille qui leur procure un entraînement parental positif.

Lecture avec les enfants

La majorité des enfants du Manitoba ont des parents qui font de la lecture avec eux quotidiennement. La lecture quotidienne est légèrement plus courante au Manitoba (environ 70 à 76 %), que dans l'ensemble du Canada (environ 66 à 70 %). Les données de 2000-2001 comprenaient les enfants de 0 à 5 ans alors que celles de 1998-1999 s'appliquaient aux enfants de 2 à 5 ans. Étant donné que moins de parents s'adonnent à la lecture avec un nouveau-né ou un enfant de un an, le pourcentage de parents qui font de la lecture quotidiennement avec leur enfant est inférieur en 2000-2001.

FIGURE 2-9. **POURCENTAGE DE FAMILLES OÙ LES PARENTS FONT DE LA LECTURE QUOTIDIENNEMENT AVEC LEUR ENFANT (ENFANTS DE 0-5 ANS), MANITOBA ET CANADA**

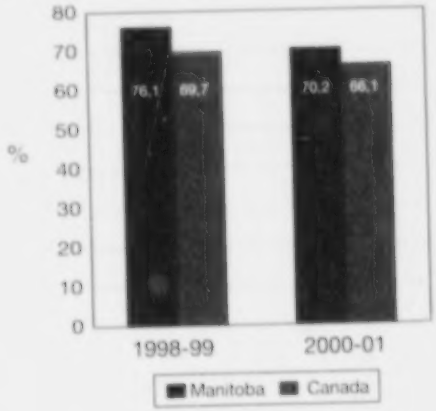

Source : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)

Fonctionnement familial

Le fonctionnement familial fait référence à la qualité des rapports et des communications entre les membres de la famille, et notamment à leur aptitude à résoudre des problèmes ensemble. La majorité des enfants de 0 à 5 ans (entre 88 et 89 %) au Manitoba et au Canada grandissent dans une famille dont le fonctionnement familial est positif.

FIGURE 2-10. **POURCENTAGE DE FAMILLES OFFRANT UN FONCTIONNEMENT PARENTAL POSITIF (ENFANTS DE 0-5 ANS), MANITOBA ET CANADA**

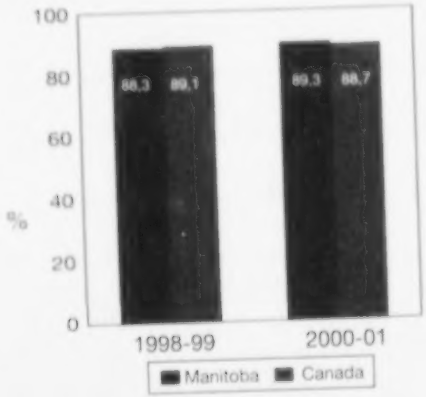

Source : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)

La plupart des enfants du Manitoba bénéficient d'une interaction familiale positive durant les premières années de la vie. En parallèle, entre 11 et 30 % des quelque 90 000 enfants de moins de six ans que comprend le Manitoba auraient avantage à bénéficier d'améliorations additionnelles sur le plan de l'entraînement parental positif, de la lecture avec les parents et du fonctionnement familial.

MESURES RÉCENTES À PROPOS DE L'INTERACTION ENTRE LES PARENTS ET LES ENFANTS

- En 2005-2006, 3 millions $ ont été affectés à 26 coalitions axées sur les parents et les enfants, qui assurent des services aux familles des différentes régions du Manitoba.
- Le programme Bébés en santé, qui comprend les programmes d'allocation prénatale du Manitoba et les programmes de soutien communautaires Bébés en santé, dessert plus de 4 000 familles à l'échelle de la province chaque année. Un montant de 4,8 millions $ a été affecté à ce programme pour 2005-2006.
- Le programme de visites à domicile Les familles d'abord dispense des services à plus de 1 000 familles de la province chaque année. Un montant de 5,8 millions $ a été affecté à ce programme pour 2005-2006. Les résultats des nouvelles évaluations montrent que le programme Les familles d'abord a eu pour effet d'augmenter l'interaction positive entre les parents et les enfants dans les familles participantes.
- Très récemment, le Manitoba a lancé l'initiative Triple P – Programme d'entraînement parental positif, un investissement de 1,4 million $ (voir texte en médaillon).

TRIPLE P – PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT PARENTAL POSITIF

Le 21 mars 2005, le gouvernement a annoncé une subvention de 1,4 million $ pour la mise en place de l'initiative Triple P – Programme d'entraînement parental positif. Des partenariats seront noués avec des organismes communautaires, les autorités régionales de la santé, des garderies, des centres de ressources familiales, des divisions scolaires, des pédiatres, et autres, afin de faire fonctionner cette nouvelle approche du soutien aux parents.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur la stratégie pour le développement du jeune enfant, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/healthychild/ecd/index.html**.

Pour plus de renseignements sur l'interaction familiale positive, veuillez consulter les sites suivants :

Enfants en santé Manitoba : **www.gov.mb.ca/healthychild**.

Triple P : **www.triplep.net**.

Centre d'excellence pour le développement du jeune enfant : **www.excellence-earlychildhood.ca**.

Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation : **www.cllrnet.ca**

INTERACTION PARENTS-ENFANTS

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

Les parents et les familles sont les principaux agents d'influence de la vie des enfants. Les recherches démontrent qu'une interaction familiale positive – soins parentaux positifs, lecture avec les enfants, fonctionnement positif de la famille – constitue le facteur le plus important de la réussite du développement du jeune enfant.

TENDANCES/MESURES CLÉS

Le graphique présenté ci-dessous illustre les données de 1998-1999 et de 2000-2001 de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ). L'enquête avait pour but de mesurer l'interaction familiale positive aux échelons provincial et national. Les seules données disponibles à ce sujet pour le moment sont celles de 2000-2001. Statistique Canada effectue actuellement le traitement des données de 2002-2003. Ces dernières seront communiquées dans le document *Développement du jeune enfant : Rapport d'étape aux Manitobains* de 2005. Il importe de souligner que les enfants autochtones, les enfants immigrants et les enfants ayant un handicap sont sous-représentés dans l'échantillon de l'ELNEJ.

FIGURE 2-8. **POURCENTAGE DE FAMILLES OFFRANT UN ENTRAÎNEMENT PARENTAL POSITIF (ENFANTS DE 0-5 ANS), MANITOBA ET CANADA**

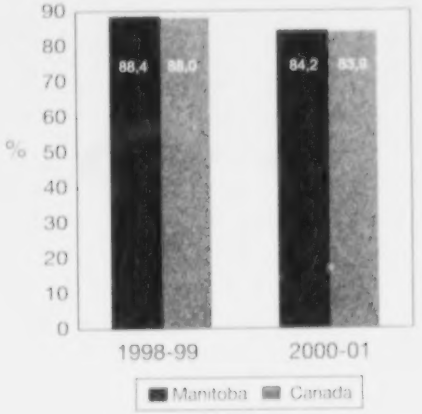

Source : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ).

Entraînement parental positif

L'entraînement parental positif qualifie une interaction chaleureuse, positive et stimulante entre les parents et les enfants – compliments, jeu, lecture, activités spéciales communes. La plupart des enfants du Manitoba et du Canada (entre 84 et 88 %) vivent dans une famille qui leur procure un entraînement parental positif.

Lecture avec les enfants

La majorité des enfants du Manitoba ont des parents qui font de la lecture avec eux

FIGURE 2-9. **POURCENTAGE DE FAMILLES OÙ LES PARENTS FONT DE LA LECTURE QUOTIDIENNEMENT AVEC LEUR ENFANT (ENFANTS DE 0-5 ANS), MANITOBA ET CANADA**

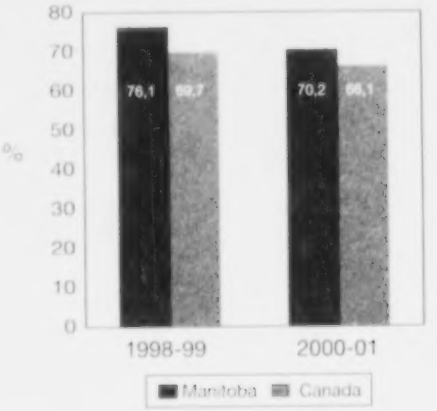

Source : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ).

quotidiennement. La lecture quotidienne est légèrement plus courante au Manitoba (environ 70 à 76 %), que dans l'ensemble du Canada (environ 66 à 70 %). Les données de 2000-2001 comprenaient les enfants de 0 à 5 ans alors que celles de 1998-1999 s'appliquaient aux enfants de 2 à 5 ans. Étant donné que moins de parents s'adonnent à la lecture avec un nouveau-né ou un enfant de un an, le pourcentage de parents qui font de la lecture quotidiennement avec leur enfant est inférieur en 2000-2001.

Fonctionnement familial

Le fonctionnement familial fait référence à la qualité des rapports et des communications entre les membres de la famille, et notamment à leur aptitude à résoudre des problèmes ensemble. La majorité des enfants de 0 à 5 ans (entre 88 et 89 %) au Manitoba et au Canada grandissent dans une famille dont le fonctionnement familial est positif.

FIGURE 2-10. **POURCENTAGE DE FAMILLES OFFRANT UN FONCTIONNEMENT PARENTAL POSITIF (ENFANTS DE 0-5 ANS), MANITOBA ET CANADA**

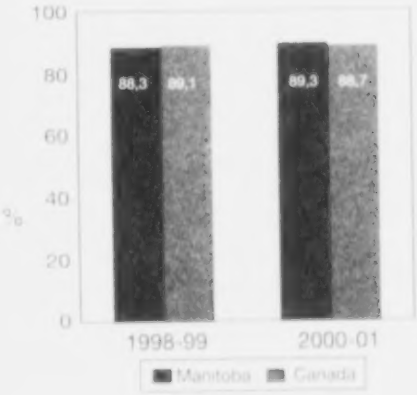

La plupart des enfants du Manitoba bénéficient d'une interaction familiale positive durant les premières années de la vie. En parallèle, entre 11 et 30 % des quelque 90 000 enfants de moins de six ans que comprend le Manitoba auraient avantage à bénéficier d'améliorations additionnelles sur le plan de l'entraînement parental positif, de la lecture avec les parents et du fonctionnement familial.

MESURES RÉCENTES À PROPOS DE L'INTERACTION ENTRE LES PARENTS ET LES ENFANTS

- En 2005-2006, 3 millions $ ont été affectés à 26 coalitions axées sur les parents et les enfants, qui assurent des services aux familles des différentes régions du Manitoba.
- Le programme Bébés en santé, qui comprend les programmes d'allocation prénatale du Manitoba et les programmes de soutien communautaires Bébés en santé, dessert plus de 4 000 familles à l'échelle de la province chaque année. Un montant de 4,8 millions $ a été affecté à ce programme pour 2005-2006.
- Le programme de visites à domicile Les familles d'abord dispense des services à plus de 1 000 familles de la province chaque année. Un montant de 3,8 millions $ a été affecté à ce programme pour 2005-2006. Les résultats des nouvelles évaluations montrent que le programme Les familles d'abord a eu pour effet d'augmenter l'interaction positive entre les parents et les enfants dans les familles participantes.
- Très récemment, le Manitoba a lancé l'initiative Triple P – Programme d'entraînement parental positif, un investissement de 1,4 million $ (voir texte en médaillon).

TRIPLE P – PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT PARENTAL POSITIF

Le 21 mars 2005, le gouvernement a annoncé une subvention de 1,4 million $ pour la mise en place de l'initiative Triple P – Programme d'entraînement parental positif. Des partenariats seront noués avec des organismes communautaires, les autorités régionales de la santé, des garderies, des centres de ressources familiales, des divisions scolaires, des pédiatres, et autres, afin de faire fonctionner cette nouvelle approche du soutien aux parents.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur la stratégie pour le développement du jeune enfant, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/healthychild/ecd/index.html**.

Pour plus de renseignements sur l'interaction familiale positive, veuillez consulter les sites suivants :

Enfants en santé Manitoba : **www.gov.mb.ca/healthychild**.

Triple P : **www.triplep.net**.

Centre d'excellence pour le développement du jeune enfant : **www.excellence-earlychildhood.ca**.

Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation : **www.cllrnet.ca**

CATÉGORIE III : COLLECTIVITÉ

CATÉGORIE III : COLLECTIVITÉ

Toutes les collectivités du Manitoba – régions urbaines, rurales et du Nord – ont une importance vitale pour la qualité de vie globale dans notre province. Chacune possède une histoire, des traditions, des avantages et des possibilités uniques. Chacune est renforcée par les contributions, la motivation et la participation de ses citoyens.

Les collectivités solides se construisent sur les éléments fondamentaux que constituent l'infrastructure, l'engagement et l'inclusion. Les Manitobains influencent directement l'avenir de leur collectivité et partagent la vision d'une réussite sociale, économique et environnementale. La vision, les compétences, la détermination et la motivation des Manitobains envers leurs collectivités sont le fondement de la prospérité et de la croissance de notre province.

Des montants records ont été investis dans les collectivités du Manitoba. Nos collectivités urbaines sont revitalisées par le biais d'initiatives comme le nouveau MTS Centre, l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge, la Bibliothèque du Millénaire, et les travaux de réaménagement au centre Keystone et aux Westman Regional Labs. La construction par Hydro-Manitoba d'ouvrages majeurs dans le nord de la province va bon train. Des partenariats à la source, comme Quartiers vivants!, le Programme de logement à prix abordable, l'Entente de partenariat de Winnipeg et la Stratégie de développement du Nord propulsent les collectivités vers l'avenir. Des initiatives majeures sont en cours pour nous assurer que les Autochtones sont pleinement intégrés aux possibilités qui s'offrent aux Manitobains.

Des montants importants sont aussi en voie d'investissement dans la population. Des initiatives majeures sont en cours pour nous assurer que les Autochtones sont pleinement intégrés aux possibilités qui s'offrent aux Manitobains. Des initiatives animées par les citoyens forgent l'avenir de nos collectivités. Une gamme de services ont été mis en place pour permettre aux adultes atteints de handicap mental de vivre dans la collectivité.

Cette section du rapport présente deux thèmes extraits des priorités du Manitoba envers les collectivités :

- Bâtir nos collectivités – qui pointe vers les indicateurs participation des citoyens et développement communautaire.
- Soutien social – qui pointe vers les indicateurs sécurité des collectivités et logement.

Gérer la croissance de notre province pour lui assurer un avenir florissant nécessite une capacité à répondre aux besoins de chaque collectivité et de chaque secteur de l'économie. De manière générale, cette capacité représente un engagement à maintenir les stratégies fructueuses qui ont permis à la population de la province de profiter des possibilités offertes et d'en tirer le meilleur parti possible.*

— Discours du Trône, 22 novembre 2004

PARTICIPATION DES CITOYENS

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

Le fondement d'une société pleine de vitalité et non discriminatoire est constitué par ses citoyens. La force d'une société découle de la volonté des individus à participer à la collectivité – des projets de quartier aux événements locaux en passant par les organismes nationaux. Les gens qui travaillent ensemble dans les quartiers et d'un bout à l'autre de la province développent de la fierté, de l'habilitation et un sens de l'appartenance.

TENDANCES/MESURES CLÉS

Sens de l'appartenance

Les Manitobains manifestent un lien très fort avec leur collectivité. Un sondage de 2003 de Statistique Canada montre que le Manitoba présente le quatrième pourcentage le plus élevé de personnes qui qualifient leur sens d'appartenance au Canada (91 %) de « très fort » ou « plutôt fort ».

Participation aux organismes communautaires

Le Manitoba présente le troisième pourcentage le plus élevé de personnes déclarant participer à au moins un organisme. Cela constitue une forte indication d'engagement et de participation dans les collectivités locales.

FIGURE 3-1. **COMMENT LES CANADIENS DÉCRIVENT LEUR SENS D'APPARTENANCE AU CANADA, PAR PROVINCE DE RÉSIDENCE, 2003**

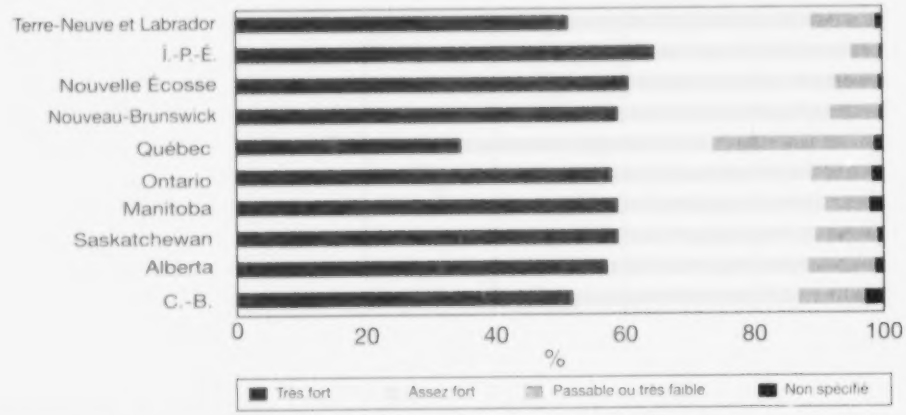

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2003

FIGURE 3-2. **POURCENTAGE DES PERSONNES QUI PARTICIPENT À AU MOINS UN ORGANISME, PAR PROVINCE, CANADA, 2003**

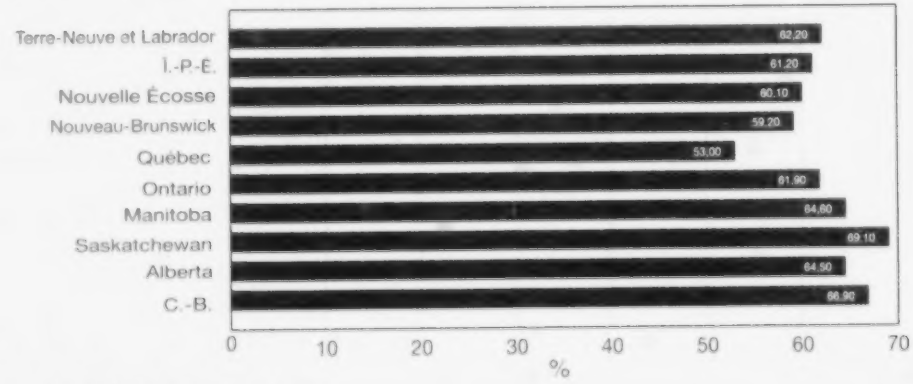

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2003

Cohésion du quartier

La cohésion sociale du quartier découle de la disposition des voisins à s'unir pour résoudre des problèmes, de la présence dans le quartier d'adultes qui peuvent servir de modèles de comportement aux enfants et de la disposition des voisins à s'entraider et à veiller au bien-être des enfants dans la collectivité.

FIGURE 3-3. **COHÉSION DU QUARTIER 1998-1999 ET 2000-2001**

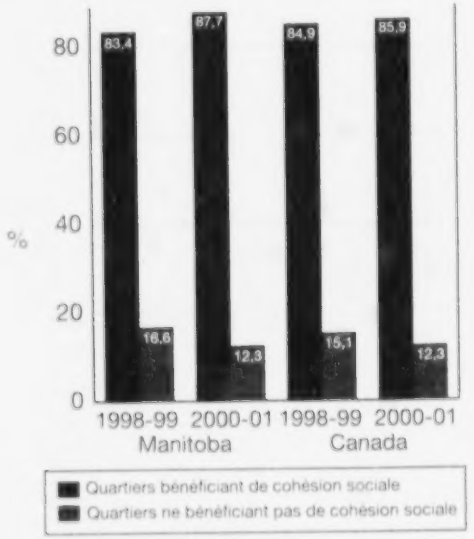

Source : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes

En 1998-1999 et en 2000-2001, la majorité des familles avec de jeunes enfants au Manitoba et au Canada (84 à 88 %) ont déclaré qu'elles vivaient dans des quartiers bénéficiant de cohésion sociale.

LES MANITOBAINS SONT CHARITABLES

Les Manitobains sont renommés pour leur sens du bénévolat et pour leur participation généreuse aux œuvres de bienfaisance. Plus de Manitobains donnent à des œuvres de bienfaisance que la moyenne nationale et leur don moyen est aussi supérieur à la moyenne nationale. Les données de l'impôt sur le revenu indiquent que, en 2003, la déduction moyenne demandée par les Manitobains au titre des dons de bienfaisance a été de 1 308,51 $, au-dessus de la moyenne nationale (1 204,21 $). Le don moyen des Manitobains a augmenté de 12,52 % entre 2002 et 2003. En comparaison, la moyenne nationale a augmenté de 9,75 %.

Un peu plus de 28 % des Manitobains ont demandé une déduction au titre des dons de bienfaisance, alors que la moyenne nationale a été de 24,56 % en 2003. Fait intéressant, l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, menée en 2000 par Statistique Canada, signale un taux plus élevé de donateurs et souligne que seulement 45 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles ou quelqu'un d'autre dans leur foyer avait l'intention de demander un crédit d'impôt pour dons de bienfaisance; cela laisse supposer que les données de 2003 sous-estiment l'ampleur des dons de bienfaisance. L'étude de 2000 a montré que 84 % des Manitobains ont fait un don en espèces à au moins un organisme de bienfaisance, ce qui représente une augmentation par rapport aux 81 % de 1997. Dans les deux cas, la proportion de Manitobains ayant effectué un ou plusieurs dons était supérieure à la moyenne nationale (78 %). L'étude a aussi permis de constater que les donateurs sont plus susceptibles que les non-donateurs de faire du bénévolat et d'appartenir à un organisme et que les possibilités augmentent avec le montant donné.

PARTICIPATION DES CITOYENS

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

Le fondement d'une société pleine de vitalité et non discriminatoire est constitué par ses citoyens. La force d'une société découle de la volonté des individus à participer à la collectivité des projets de quartier aux événements locaux en passant par les organismes nationaux. Les gens qui travaillent ensemble dans les quartiers et d'un bout à l'autre de la province développent de la fierté, de l'habilitation et un sens de l'appartenance.

TENDANCES/MESURES CLÉS

Sens de l'appartenance

Les Manitobains manifestent un lien très fort avec leur collectivité. Un sondage de 2003 de Statistique Canada montre que le Manitoba présente le quatrième pourcentage le plus élevé de personnes qui qualifient leur sens d'appartenance au Canada (91 %) de « très fort » ou « plutôt fort ».

Participation aux organismes communautaires

Le Manitoba présente le troisième pourcentage le plus élevé de personnes déclarant participer à au moins un organisme. Cela constitue une forte indication d'engagement et de participation dans les collectivités locales.

FIGURE 3-1 COMMENT LES CANADIENS DÉCRIVENT LEUR SENS D'APPARTENANCE AU CANADA, PAR PROVINCE DE RÉSIDENCE, 2003

FIGURE 3-2 POURCENTAGE DES PERSONNES QUI PARTICIPENT À AU MOINS UN ORGANISME, PAR PROVINCE, CANADA, 2003

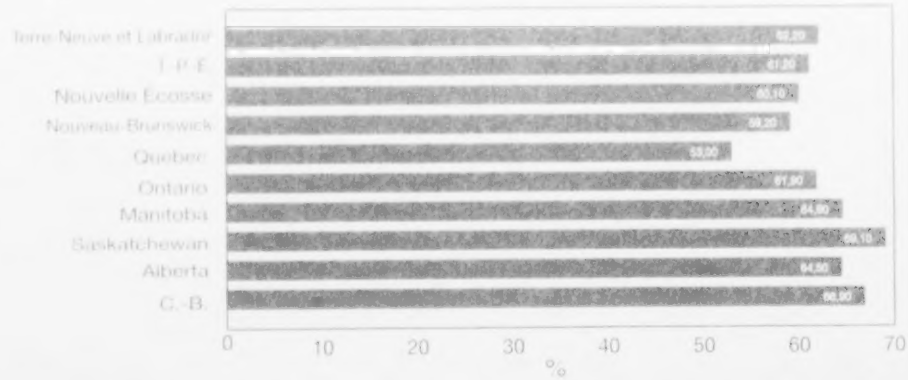

Cohésion du quartier

La cohésion sociale du quartier découle de la disposition des voisins à s'unir pour résoudre des problèmes, de la présence dans le quartier d'adultes qui peuvent servir de modèles de comportement aux enfants et de la disposition des voisins à s'entraider et à veiller au bien-être des enfants dans la collectivité.

FIGURE 3-3 **COHÉSION DU QUARTIER 1998-1999 ET 2000-2001**

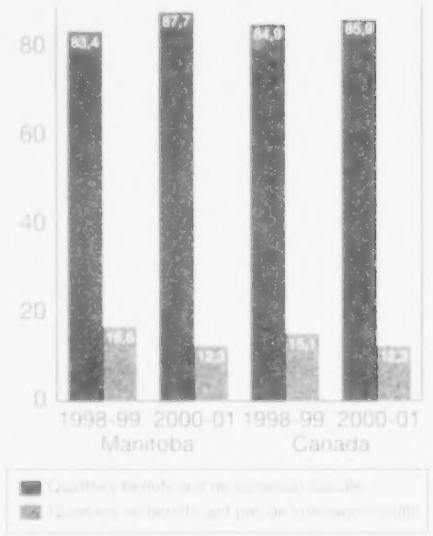

LES MANITOBAINS SONT CHARITABLES

Les Manitobains sont renommés pour leur sens du bénévolat et pour leur participation généreuse aux œuvres de bienfaisance. Plus de Manitobains donnent à des œuvres de bienfaisance que la moyenne nationale et leur don moyen est aussi supérieur à la moyenne nationale. Les données de l'impôt sur le revenu indiquent que, en 2003, la déduction moyenne demandée par les Manitobains au titre des dons de bienfaisance a été de 1 308,51 $, au-dessus de la moyenne nationale (1 204,21 $). Le don moyen des Manitobains a augmenté de 12,52 % entre 2002 et 2003. En comparaison, la moyenne nationale a augmenté de 9,75 %.

Un peu plus de 28 % des Manitobains ont demandé une déduction au titre des dons de bienfaisance, alors que la moyenne nationale a été de 24,56 % en 2003. Fait intéressant, l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, menée en 2000 par Statistique Canada, signale un taux plus élevé de donateurs et souligne que seulement 45 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles ou quelqu'un d'autre dans leur foyer avait l'intention de demander un crédit d'impôt pour dons de bienfaisance; cela laisse supposer que les données de 2003 sous-estiment l'ampleur des dons de bienfaisance. L'étude de 2000 a montré que 84 % des Manitobains ont fait un don en espèces à au moins un organisme de bienfaisance, ce qui représente une augmentation par rapport aux 81 % de 1997. Dans les deux cas, la proportion de Manitobains ayant effectué un ou plusieurs dons était supérieure à la moyenne nationale (78 %). L'étude a aussi permis de constater que les donateurs sont plus susceptibles que les non-donateurs de faire du bénévolat et d'appartenir à un organisme et que les possibilités augmentent avec le montant donné.

En 1998–1999 et en 2000–2001, la majorité des familles avec de jeunes enfants au Manitoba et au Canada (84 à 88 %) ont déclaré qu'elles vivaient dans des quartiers bénéficiant de cohésion sociale.

Adultes ayant un handicap

La vie dans la collectivité pour les personnes ayant une incapacité mentale constitue une priorité depuis des années. Entre 1999-2000 et 2003-2004, le nombre de résidents dans les centres de réadaptation a diminué de 16 %, alors que le nombre de personnes dans les résidences de vie en société soutenues par la collectivité a augmenté de 33 %.

Satisfaction des citoyens à l'égard des services gouvernementaux

Depuis 1998, l'Institut des services axés sur les citoyens mesure la satisfaction des citoyens à l'égard des services fournis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada. Les données indiquent que l'évaluation globale que font les Manitobains de la qualité des services provinciaux augmente depuis les debuts de l'enquête. En 1998, la note du Manitoba était de 64 sur 100; elle est passée à 66 en 2000 et à 68 en 2002. La note du Manitoba a été invariablement supérieure à la moyenne des services provinciaux du pays (62 en 2000 et 64 en 2002).

FIGURE 3-4. **NOMBRE DE PERSONNES DANS DES RÉSIDENCES DE VIE EN SOCIÉTÉ SOUTENUES PAR LA COLLECTIVITÉ**

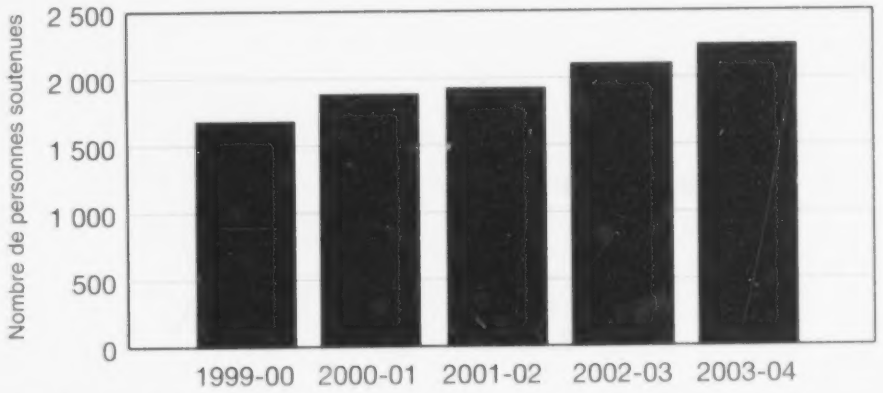

Source : Services à la famille et Logement Manitoba

MESURES RÉCENTES À PROPOS DE LA PARTICIPATION DES CITOYENS

- Le Manitoba est la seule province où le gouvernement provincial paie les frais d'administration de tous les United Ways/Centraide de la province. Conséquence, chaque dollar donné par les Manitobains va entièrement à la subvention d'importants services communautaires. Les 15 United Ways/Centraide du Manitoba ont reçu des augmentations de subvention de 454 800 $ en 2004-2005 et de 267 100 $ en 2005-2006, ce qui a porté à 3 millions $ le total des subventions annuelles de fonctionnement. Ce soutien financier de la part du gouvernement du Manitoba améliore l'efficacité des dons de bienfaisance fournis par les Manitobains et encourage la participation des bénévoles.

Depuis plusieurs années, le Forum rural comprend des réunions avec des personnalités des collectivités où l'on discute des moyens de renforcer le secteur du bénévolat en régions rurales. Chaque année, les prix du bénévolat Changer le monde du lieutenant-gouverneur viennent récompenser les contributions faites à la collectivité par le biais des services bénévoles. Le prix du premier ministre pour service bénévole récompense les efforts et le dévouement d'adultes, de jeunes et de groupes communautaires remarquables au Manitoba. Dix prix ont été décernés en 2005.

Les centres d'accès communautaires regroupent un large éventail de services sanitaires et sociaux au sein d'un même établissement de la localité. Ces centres représentent un guichet unique des services et de l'information et soutiennent l'activité et le développement de la collectivité.

La plupart des Services à l'enfance et à la famille sont administrés par la collectivité autochtone, conformément aux recommandations de l'Enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones. Il en résulte des services qui sont davantage animés par la collectivité et qui sont plus appropriés sur le plan culturel.

Le gouvernement du Manitoba a été l'un des premiers au Canada à nommer un ministre responsable des Personnes ayant un handicap en 2000. Un livre blanc publié en 2001, *Citoyens à part entière : Une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences*, engage le gouvernement à améliorer l'accès aux pouvoirs publics, à l'emploi et aux soutiens du revenu pour les personnes ayant un handicap.

En 2002, le gouvernement a créé un Bureau des personnes handicapées. Ce centre sera responsable de la coordination de la politique sur les déficiences et agira indépendamment des ministères de la province qui dispensent des programmes aux personnes ayant un handicap.

Selon la stratégie d'emploi pour les personnes ayant des déficiences, annoncée en septembre 2004, le gouvernement collabore avec la collectivité et d'autres intervenants afin d'améliorer la participation active des personnes ayant un handicap au monde du travail.

Le budget du soutien de la vie dans la collectivité pour les personnes adultes ayant une incapacité mentale a augmenté de plus de 80 millions $, c.-à-d. 132 %, depuis 1999-2000. Un centre de développement a été fermé en 2000 et un comité directeur a été désigné dans le but d'accélérer le transfert des résidents du Centre manitobain de développement dans la collectivité.

Plus de 17 millions $ ont été affectés pour 2005-2006 à l'augmentation des soutiens à la vie dans la collectivité.

Le Manitoba à votre service est une initiative destinée à améliorer l'accès des Manitobains à l'information et aux services que dispense le gouvernement. Elle repose sur l'idée qu'il incombe à chaque employé du gouvernement, à tous les échelons, d'aider les citoyens à trouver ce dont ils ont besoin.

Profitons des possiblités de croissance représente un réalignement des programmes et des services afin de contribuer au renforcement de l'économie rurale et de la position du secteur agricole dans les marchés nationaux et internationaux. Cette initiative, fruit de consultations avec le secteur et les collectivités, se traduira par une amélioration des services à l'échelle de la province.

- **Info-Santé** permet de communiquer avec une infirmière autorisée en tout temps, quelle que soit l'heure. La population peut ainsi obtenir des conseils rapidement et, souvent, éviter un déplacement à la salle d'urgence d'un hôpital.
- Divers programmes communautaires aident les gens à travailler ensemble à la résolution des problèmes de la collectivité. Une telle initiative favorise la prise de décision à l'échelon de la collectivité et l'émergence de collectivités en santé et économiquement viables. Par exemple :
  - **Quartiers vivants!** est une initiative provinciale de développement économique et social qui coordonne les programmes et services destinés à soutenir les efforts que déploient les collectivités pour revitaliser des quartiers défavorisés désignés, à Winnipeg, Brandon et Thompson.
  - **Choix communautaires** est un programme qui soutient la formation de tables rondes communautaires où se rencontrent des chefs de file de la collectivité dans le but de définir un énoncé de vision commun et de développer une stratégie qui reflète les priorités de la collectivité.
  - **L'Aboriginal Partnership Committee** est composé de personnalités autochtones du secteur des affaires, du secteur social et du secteur de l'enseignement. Il a pour but d'examiner et de recommander des projets avec la participation de la collectivité autochtone, en ce qui concerne l'élément Autochtones de l'Entente de partenariat de Winnipeg. Tous les projets approuvés par le comité sont orientés vers l'amélioration du statut économique, social et sanitaire et vers le bien-être de la communauté autochtone à Winnipeg.
  - Le programme **Fiers chez nous** apporte un soutien financier à frais partagés aux projets lancés dans les régions rurales et du Nord par les collectivités, organismes sans but lucratif et entreprises, dans le but d'améliorer et embellir les rues principales, les lieux publics, l'extérieur des édifices publics et les espaces verts. En 2004, le programme a investi plus de 300 000 $ dans 175 projets, qui ont bénéficié d'une participation additionnelle de 827 000 $ de la part des collectivités et entreprises concernées. Jusqu'à présent, 190 projets d'amélioration locale ont été approuvés en 2005, se partageant plus de 350 000 $ de subventions provinciales.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur Quartiers vivants! et sur les ressources consacrées à l'encouragement de la participation des citoyens, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/ia/programs/neighbourhoods/.**

Pour plus de renseignements sur Profitons des possibilités de croissance, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/agriculture/news/130472_Bro_Eng.pdf.**

Pour obtenir le guide Info Santé, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/health/guide/1/health_links.html.**

Pour plus de renseignements sur les services aux personnes ayant un handicap, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/fs/pwd/.**

Pour obtenir le document *Citoyens à part entière : Une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences*, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/access/.**

Pour plus de renseignements sur la satisfaction des citoyens à l'égard des services fournis par le gouvernement, veuillez consulter le site de l'Institut des services axés sur les citoyens : **www.iccs-isac.org/eng/cf-os.htm**.

Pour plus de renseignements sur Le Manitoba à votre service et sur le Service de renseignements au public du gouvernement du Manitoba, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/contact.fr.html**.

Pour plus de renseignements sur l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (2000), veuillez consulter le site : **www.donetbenevolat.ca**.

DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

Le développement des collectivités fait appel à un éventail d'activités qui sont essentielles pour la vitalité et la croissance économique et sociale de notre province. Cela comprend l'établissement et le maintien de gouvernements locaux solides qui ont la capacité de réagir à l'évolution de l'environnement. Des gouvernements locaux solides sont le fondement de collectivités en santé et pleines de vitalité et ils ont une importance primordiale pour le développement et la réussite des collectivités. L'investissement dans l'infrastructure matérielle est un volet important du développement des collectivités. La fourniture d'aqueducs, de réseaux routiers et d'installations récréatives modernes et adéquats constitue une responsabilité essentielle des gouvernements. Le développement des collectivités offre également aux citoyens la possibilité de bénéficier d'une qualité de vie élevée et de réaliser leurs aspirations personnelles.

TENDANCES/MESURES CLÉS

Immigration

Comme le souligne le *Plan stratégique de croissance économique du Manitoba*, « l'immigration contribue de manière importante au maintien du développement économique et au respect de la diversité culturelle. L'immigration renforce les collectivités, fournit de nouvelles compétences et de nouvelles idées, et augmente notre capacité à innover tant sur le marché local que mondial. » Le Manitoba s'est fixé un objectif clair : attirer 10 000 immigrants par an d'ici à 2006. L'immigration annuelle au Manitoba a augmenté rapidement depuis 2001. En 2004, 7 414 personnes ont immigré au Manitoba. Selon les projections, le nombre d'immigrants en 2005 devrait dépasser d'environ 15 % le nombre d'immigrants accueillis en 2004 et nous sommes en bonne voie d'atteindre la cible de 2006.

FIGURE 3-5. **IMMIGRATION AU MANITOBA 2001-2006**

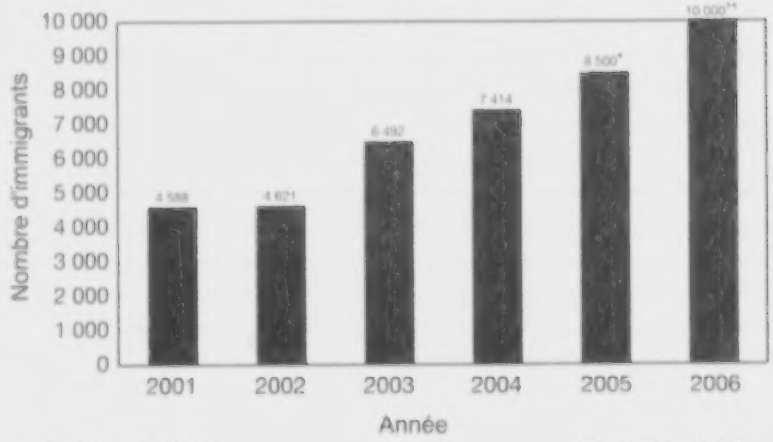

Source : Travail et Immigration Manitoba

Nous construisons les installations dont la population manitobaine aura besoin pour être compétitive et prospère au XXI siècle. Dans le Budget 2005, nous nous engageons à accélérer cette stratégie avec de nouveaux investissements dans des domaines d'infrastructure importants.

— Discours du Budget du Manitoba de 2005, 8 mars 2005

Accès à Internet à haute vitesse

La disponibilité de l'accès à Internet à haute vitesse (ou à large bande) au Manitoba soutient le développement des collectivités. L'Internet à haute vitesse est une infrastructure essentielle pour les collectivités au XXI siècle. L'accès à Internet à haute vitesse s'accompagne d'une batterie d'avantages pour le développement des

FIGURE 3-6. **ACCÈS À INTERNET LARGE BANDE AU CANADA (%)**

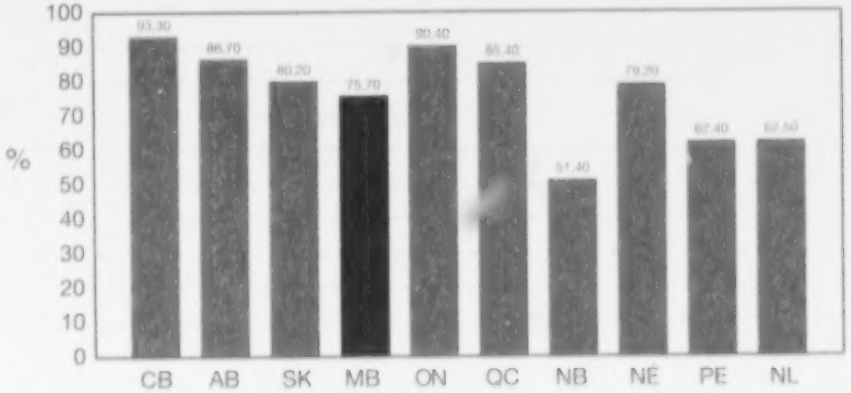

Source : Statistique Canada

collectivités – nouvelles possibilités économiques, amélioration de l'accès aux soins de santé et à l'éducation, multiplication des occasions pour les Manitobains de demeurer et de prospérer dans la collectivité où ils vivent. En mai 2004, 76 % des Manitobains avaient accès à Internet à haute vitesse ou aux services à large bande. Même ainsi, le Manitoba n'arrive qu'au septième rang des provinces. Le défi, dans le cas du Manitoba, provient de sa géographie. Les autres 24 % des Manitobains sont répartis dans un grand nombre de collectivités souvent éloignées. Le gouvernement provincial s'est engagé à combler cet écart.

MESURES RÉCENTES À PROPOS DU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

- **Programmes d'immigration** : Il existe plus de 41 programmes dont le but est de favoriser l'établissement et l'intégration des immigrants dans la province. En 2004-2005, 338 clients étaient inscrits au Programme de reconnaissance des compétences, dont le but est d'aider les immigrants qui ont reçu une formation professionnelle ou technique à obtenir la reconnaissance professionnelle dont ils ont besoin pour travailler au Manitoba.

- **Cadre stratégique pour susciter et soutenir l'innovation** : Avec ce cadre stratégique, la province s'est donné pour objectif d'assurer l'accès aux réseaux à large bande ou à haute vitesse dans toutes les communautés d'ici à 2010. Le Churchill Community Network, un projet de connectivité à haute vitesse, a été lancé en juin 2002. Ce type de système de communication par satellite/sans fil appartenant à la collectivité est le premier du genre au Manitoba. D'autres investissements par la province et les groupes communautaires permettront d'étendre les services à haute vitesse plus largement dans les collectivités des régions rurales et du Nord.

- **Stratégie de transmission à large bande** : Le 3 juin 2005, une somme de 4 millions $ a été affectée en vertu du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) Canada-Manitoba au Parklands Telecommunications Network afin de développer un réseau à large bande sans fil qui pourra desservir jusqu'à 56 collectivités de la région de Parkland. En outre, le gouvernement a annoncé une subvention de 2,8 millions $ en vertu du FIMR à la Sustainable Northern Connectivity Strategy. Le projet consiste à fournir un accès à large bande à 37 collectivités situées dans le nord du Manitoba.

- **Programme Place aux communautés** : Ce programme aide les organismes sans but lucratif à améliorer la qualité de vie dans leurs collectivités. Le programme offre un soutien financier et des conseils pour l'amélioration, la construction ou l'acquisition de terrains de jeu, d'installations polyvalentes, de centres ethnoculturels, de salles communautaires, de garderies et d'établissements pour personnes âgées, qui apportent aux résidents de la collectivité des bénéfices à long terme. En 2004-2005, le gouvernement provincial a investi 2,5 millions $ dans le programme pour

appuyer 227 projets de construction dans des quartiers. La valeur des investissements locaux auxquels le gouvernement a contribué dans le cadre de ces projets ou par effet de levier représente approximativement 35 millions $. En 2005-2006, le budget du programme a été haussé à 3 millions $. Le nombre de projets devrait être supérieur à 280, et la valeur des investissements locaux projetés devrait dépasser les 50 millions $.

- **Quartiers vivants!** : Ce programme soutient des projets communautaires axés sur la revitalisation de quartiers désignés à Winnipeg, Brandon et Thompson. Jusqu'à présent, plus de 26,5 millions $ lui ont été consacrés. Quartiers vivants! comporte plusieurs volets :
  - Le Fonds de revitalisation des quartiers subventionne les programmes de quartier qui améliorent la mise en valeur du potentiel, le renouvellement physique, le développement économique, la sécurité et le bien-être. Jusqu'à présent, 295 projets, totalisant 8 millions $, ont été approuvés.
  - Le Programme d'initiatives communautaires appuie les projets qui ont des répercussions importantes sur le centre-ville de Winnipeg ou qui visent des groupes précis au centre-ville. Jusqu'à présent, 45 projets, totalisant 1,6 million $, ont été approuvés.
  - Le programme Aide au développement des quartiers contribue au développement économique local en soutenant les activités de sociétés de revitalisation des quartiers afin de leur permettre de planifier et d'administrer le développement économique communautaire avec les résidents et les intervenants locaux.
  - Le programme Initiative de formation contribue à un éventail de programmes de formation pour les résidents du centre-ville. Il vise particulièrement les emplois de débutant pour lesquels une pénurie de main-d'œuvre a été remarquée.
  - Le Programme d'aide à l'accès au logement a, jusqu'à présent, investi dans la réparation, la rénovation ou la construction de plus de 1 700 unités de logement à Brandon, à Thompson et au centre-ville de Winnipeg.
  - Le programme Lighthouses stimule la création de partenariats avec des groupes communautaires en vue de réduire la criminalité chez les jeunes. Le programme poursuit cet objectif en fournissant des activités sociales et récréatives dans les écoles et d'autres installations communautaires en dehors des heures de cours. Le programme Lighthouses est offert aux collectivités de l'ensemble de la province. Jusqu'à présent, une somme de 1,5 million $ a été affectée à 32 projets.
- **Développement économique communautaire (DEC)** : Cette initiative est le fruit d'un processus animé par la collectivité, qui, par le biais d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux, vise le développement de collectivités en santé et économiquement viables. Les stratégies du DEC permettent la revitalisation et le renouvellement des économies locales en développant les ressources locales pour le bénéfice commun. Le DEC met l'accent sur le contrôle et la propriété des ressources à l'échelon local et s'efforce d'améliorer l'autonomie des collectivités locales.
- **Enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones – Initiative de protection de l'enfance** : Cette initiative vise à améliorer le système de services à l'enfant et à la famille au Manitoba, en reconnaissant et en soutenant les droits des enfants à grandir dans une famille et une collectivité sécuritaire et en santé. Elle reconnaît aussi que les peuples des Premières nations et les Métis ont l'autorité, le droit et la responsabilité unique de s'occuper de leurs enfants.
- **Crédit d'impôt pour l'expansion des entreprises dans les collectivités** : Cette mesure encourage les Manitobains à investir dans le potentiel de leurs collectivités et cible le développement là où on le considère comme le plus désirable. Il donne aux entreprises locales les moyens de réunir le capital de risque nécessaire.

- **Programme Infrastructures Canada-Manitoba :** Dans le cadre de ce programme lancé en 2000, le gouvernement du Manitoba a investi 60 millions $ en partenariats avec les gouvernements fédéral et locaux, dans des projets qui représentent un investissement total de plus de 180 millions $. Cette initiative a soutenu 175 projets dans la province, dont des projets de réseaux d'assainissement et d'aqueduc, des stations de traitement d'eau, et deux installations récréatives. Le Manitoba investira une autre somme de 40 millions $ à titre de partenaire dans l'actuel Fonds sur l'infrastructure municipale rurale, de 120 millions $.
- **Fonds de croissance du Manitoba :** L'engagement d'améliorer les infrastructures a été rehaussé, dans le budget de 2005, par la création de ce fonds qui fournira 119 millions $ aux municipalités. Les villes et municipalités recevront ainsi une augmentation moyenne de 8 % par rapport à 2004.
- **Chemins d'hiver :** Le budget alloué aux chemins d'hiver a plus que doublé depuis 1999. En 2004-2005, la province a accordé 20 contrats, totalisant 5 millions $, aux Premières nations et aux collectivités éloignées du Nord. Financé à frais partagés avec le Canada, le système des chemins d'hiver comprend approximativement 2 200 km et dessert 24 collectivités réunissant plus de 38 000 Manitobains. La province a en outre réaménagé les chemins à distance des cours d'eau pour améliorer la sécurité et réduire les risques environnementaux.
- **Renforcement des gouvernements locaux :** Un certain nombre de mesures ont été prises pour renforcer les gouvernements locaux et assurer une planification efficace de l'utilisation des sols :
  - nouvelle charte de la ville de Winnipeg, réforme de la loi électorale et simplification de la réglementation sur l'aménagement;
  - création de Tools for Change (outils de changement), en partenariat avec l'Association des municipalités du Manitoba, pour soutenir les initiatives de restructuration animées par les municipalités; et
  - encouragement et soutien aux municipalités pour qu'elles adoptent des principes d'utilisation des sols qui soient clairs et qui favorisent la participation du public et le développement économique.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur le Programme d'infrastructures Canada-Manitoba, veuillez consulter le site : **www.infrastructure.mb.ca.**

Pour plus de renseignements sur le Crédit d'impôt pour l'expansion des entreprises dans les collectivités, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/agriculture/ri/community/ria01s06.html.**

Pour plus de renseignements sur le programme Place aux communautés, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/chc/grants/cpp.html.**

Pour plus de renseignements sur la boîte à outils Quartiers vivants!, qui contient des guides consacrés à la rédaction des propositions, à la planification des quartiers et au développement économique communautaire, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/ia/programs/neighbourhoods/toolbox/ced_fr.html.**

Pour plus de renseignements sur l'immigration et le multiculturalisme, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/labour/immigrate/.**

Pour plus de renseignements sur Municipal Tools for Change, veuillez consulter le site : **www.amm.mb.ca/tools%20for%20change.htm.**

LOGEMENT

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

L'accès au logement est l'un des besoins humains les plus fondamentaux. Les Manitobains accordent une priorité élevée à la disponibilité et à l'accès à des logements abordables. Les possibilités de logement doivent respecter les besoins de tous les Manitobains, et notamment de ceux qui ont des difficultés ou des besoins particuliers. Les Manitobains connaissent aussi l'importance économique du logement. Les résidences des citoyens sont généralement leur bien le plus précieux et les augmentations de valeur contribuent à la croissance économique et au dynamisme des collectivités.

TENDANCES/MESURES CLÉS

Adéquation et abordabilité des logements

Les familles sont réputées être en situation de « besoins impérieux » lorsque leur logement nécessite des réparations majeures, ne possède pas suffisamment de chambres compte tenu de sa taille et de sa conception, ou représente un coût égal ou supérieur à 30 % de leur revenu total. Les progrès réalisés pour réduire le nombre de ménages manitobains en situation de besoins impérieux sont encourageants. Les données du dernier sondage montrent que 14,9 % des ménages manitobains étaient en situation de besoins impérieux en 2001, ce qui représente une diminution par rapport aux 16,5 % enregistrés en 1996. Dans les deux cas, le nombre de ménages manitobains en situation de besoins impérieux était inférieur à la moyenne nationale. En 1996, la moyenne nationale était de 17,9 % (contre 16,5 % au Manitoba). Elle était de 15,8 % en 2001 (contre 14,9 % au Manitoba).

Même si le pourcentage des ménages autochtones en besoins impérieux était supérieur au pourcentage pour le Manitoba, des progrès ont été réalisés à ce niveau également. En 1996, 38,2 % des ménages autochtones étaient en situation de besoins impérieux; en 2001 ce nombre avait chuté à 27,7 %.

En partenariat avec des organismes du Nord et des organismes autochtones, une Stratégie de logement dans le Nord a été élaborée en vue de s'attaquer aux besoins spéciaux des collectivités du Nord en cette matière. L'un des buts essentiels de la stratégie est d'augmenter le niveau de participation des résidents du Nord dans tous les aspects du logement.

FIGURE 3-7. **BESOIN IMPÉRIEUX (COMPARAISON) (%) 1996 ET 2001 (CANADA, MANITOBA)**

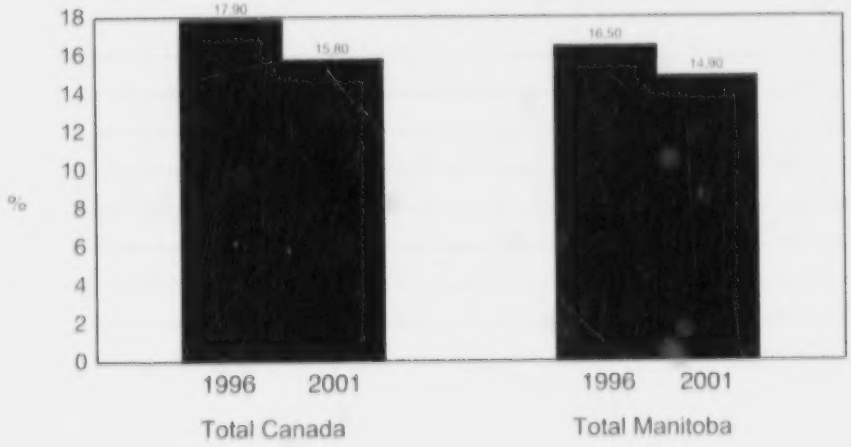

Source : Services à la famille et Logement Manitoba

HAUSSES DES MISES EN CHANTIER

Il y a eu 4 440 mises en chantier au Manitoba en 2004, soit le nombre le plus élevé en au moins 15 ans. La moyenne annuelle de mises en chantier dans la première moitié de la décennie (2000 à 2004) s'est élevée à 3 557, c.-à-d. 36,3 % de plus que la moyenne annuelle des années 1990 (2 610). La moyenne annuelle a augmenté de 30,8 %. Depuis 2000, les mises en chantier au Manitoba sont en hausse de 73,4 %, contre environ 53,9 % à l'échelle nationale.

Rénovation et remise en état des logements

Dans la période écoulée entre 1999 et 2004, la valeur des propriétés dans les quartiers ciblés du centre-ville a augmenté en moyenne de 87,8 %. Le prix de vente moyen des maisons est passé de 21 682 $ en 1999 à de 40 729 $ en 2004, en raison notamment des effets des rénovations et des remises en état dans les quartiers.

Propriétaires et locataires

Les statistiques les plus récentes montrent que de plus en plus de Manitobains accèdent à la propriété. Entre 1996 et 2001, le nombre de Manitobains qui étaient propriétaires a augmenté de 6,4 %, alors que celui des Manitobains qui était locataires a chuté de 2 %.

FIGURE 3-8. **PRIX DE VENTE MOYEN DES MAISONS, ZONES CIBLÉES DU PROGRAMME LOGEMENTS ET SANS-ABRI DE WINNIPEG, 1999-2004**

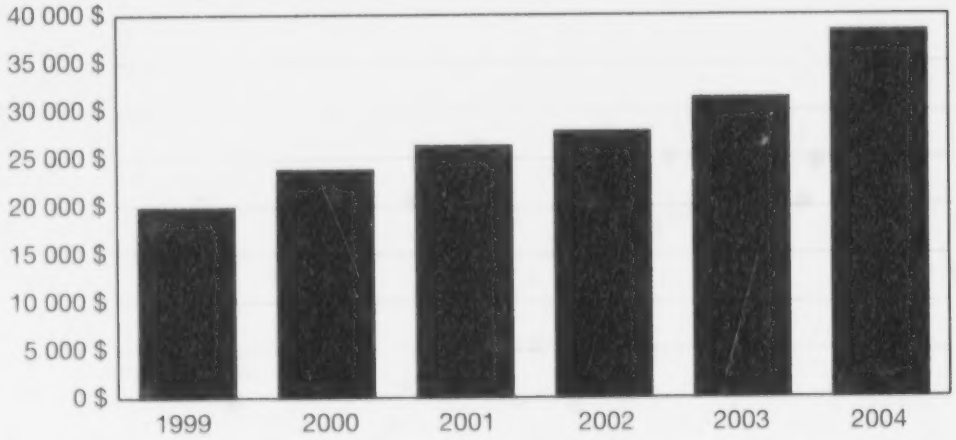

Source : Winnipeg Real Estate Board, Service inter-agences

FIGURE 3-9. **POURCENTAGE DE MÉNAGES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES AU MANITOBA, 1996 ET 2001**

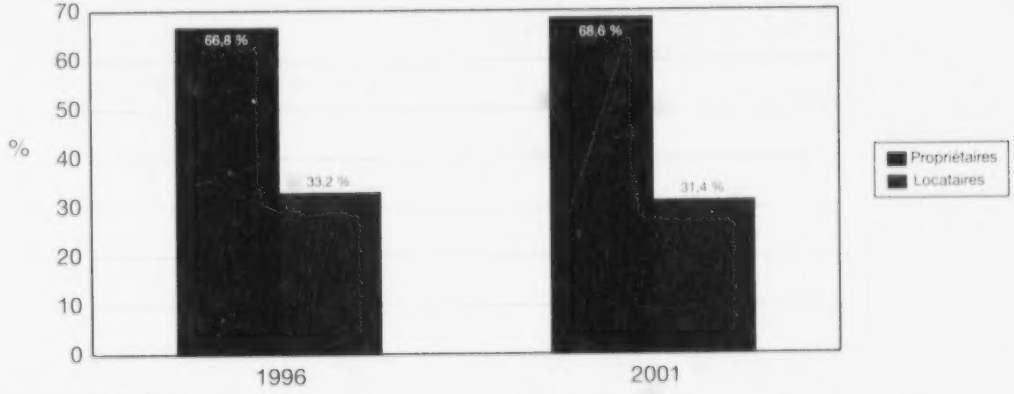

Source : Statistique Canada

HAUSSES DES MISES EN CHANTIER

Il y a eu 4 440 mises en chantier au Manitoba en 2004, soit le nombre le plus élevé en au moins 15 ans. La moyenne annuelle de mises en chantier dans la première moitié de la décennie (2000 à 2004) s'est élevée à 3 557, c.-à-d. 36,3 % de plus que la moyenne annuelle des années 1990 (2 610). La moyenne annuelle a augmenté de 30,8 %. Depuis 2000, les mises en chantier au Manitoba sont en hausse de 73,4 %, contre environ 53,9 % à l'échelle nationale.

Rénovation et remise en état des logements

Dans la période écoulée entre 1999 et 2004, la valeur des propriétés dans les quartiers cibles du centre-ville a augmenté en moyenne de 87,8 %. Le prix de vente moyen des maisons est passé de 21 682 $ en 1999 à de 40 729 $ en 2004, en raison notamment des effets des rénovations et des remises en état dans les quartiers.

Propriétaires et locataires

Les statistiques les plus récentes montrent que de plus en plus de Manitobains accèdent à la propriété. Entre 1996 et 2001, le nombre de Manitobains qui étaient propriétaires a augmenté de 6,4 %, alors que celui des Manitobains qui étaient locataires a chuté de 2 %.

FIGURE 3-8. **PRIX DE VENTE MOYEN DES MAISONS, ZONES CIBLÉES DU PROGRAMME LOGEMENTS ET SANS-ABRI DE WINNIPEG, 1999-2004**

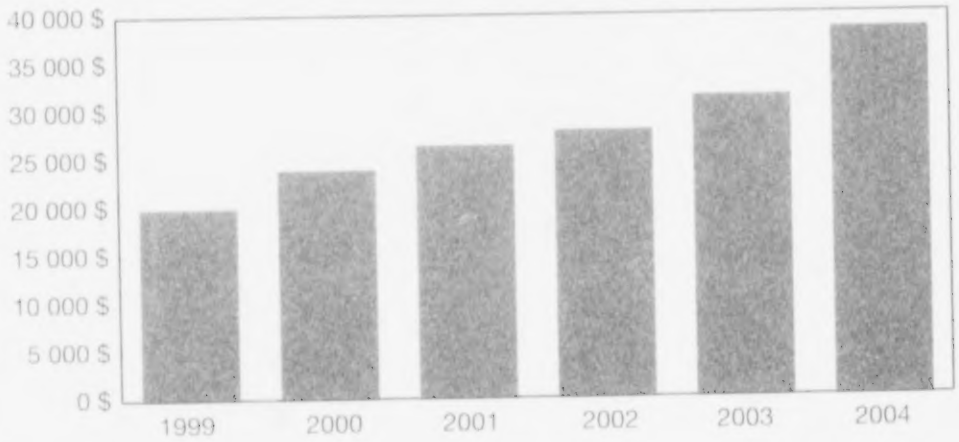

FIGURE 3-9. **POURCENTAGE DE MÉNAGES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES AU MANITOBA, 1996 ET 2001**

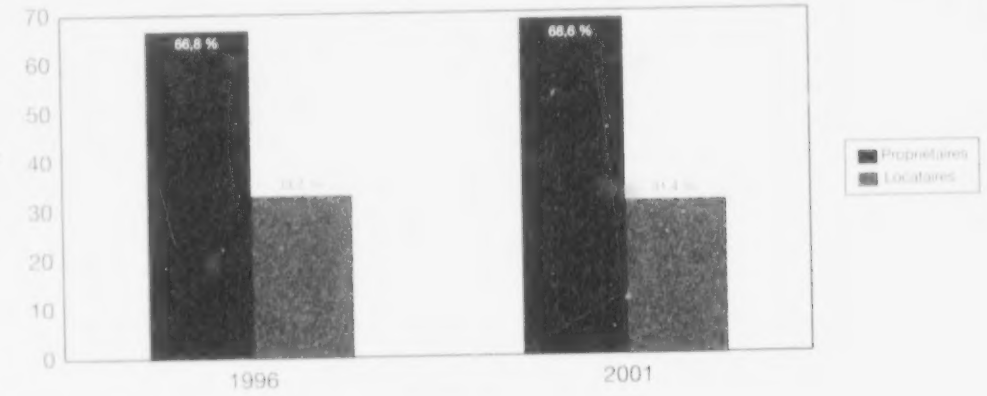

MESURES RÉCENTES À PROPOS DU LOGEMENT

- Le budget 2005 a consacré une somme de 3 millions $ à la nouvelle stratégie intégrée d'allocations-logement qui facilitera l'accès à un logement de qualité aux Manitobains à faible revenu. La première phase de la stratégie passera par l'introduction d'un nouveau programme d'allocations-logement en 2005-2006. Ce programme ciblera les Manitobains à faible revenu qui sont locataires d'un logement du marché privé. Cette nouvelle allocation sera particulièrement attrayante pour les personnes âgées, les familles avec enfants et les personnes ayant un handicap.
- Depuis 2000, des fonds publics ont été consacrés au développement, à la réparation ou à la remise en état de plus de 2 200 unités de logement à Winnipeg, par le biais de la Winnipeg Housing and Homelessness Initiative, programme tripartite à guichet unique. D'autres fonds ont été consacrés à 875 autres unités de logement à Brandon et à Thompson. Vingt-six unités de logement érigées sur terrain intercalaire ont été construites par des groupes communautaires dans des quartiers ciblés du centre-ville et la construction de 23 autres a été approuvée pour 2005. La Société d'habitation et de rénovation du Manitoba a confié à deux entrepreneurs le soin d'établir une cible d'au moins 42 unités de logement érigées sur terrain intercalaire dans d'autres quartiers ciblés de Winnipeg durant l'année 2005.
- Pendant la première phase de l'initiative en matière de logement abordable Canada-Manitoba, 37 millions $ ont été consacrés à l'accroissement du soutien pour la création de logements sécuritaires et abordables. Des fonds sont octroyés à l'appui de propositions de création de logements en vertu du Programme de construction de nouveaux logements locatifs, du Programme d'aide à la construction de nouvelles maisons, du Programme de réparation et de transformation et du Programme d'aide à l'accession à la propriété. La seconde phase de l'Initiative en matière de logement abordable Canada-Manitoba, signée récemment, se traduira par l'engagement de fonds additionnels et par la prolongation de un an (jusqu'en 2008) de l'entente d'origine. Le gouvernement du Canada et celui du Manitoba consacreront donc chacun 36,9 millions $ à l'initiative, qui représentera au total un investissement de plus de 73 millions $.
- La Stratégie de logement dans le Nord a permis les réalisations suivantes :
  - **Maison modèle du Nord** : La maison modèle du Nord a été construite à Thompson afin de démontrer que la technologie des maisons industrialisées peut constituer un mode de construction de remplacement viable pour le Nord. La construction de quatre maisons industrialisées est en cours à Wabowden.
  - **Formation des propriétaires et des locataires** : Anokiiwin Training, une société possédée et exploitée par des Autochtones, a été engagée pour élaborer et dispenser un programme pilote de formation dans le Nord et dans les collectivités éloignées sur la façon d'entretenir un logement de façon sécuritaire et abordable. Le programme comprendra quatre volets : santé et sécurité, entretien domiciliaire, établissement de budgets et efficacité énergétique.
- Des mesures ont été prises récemment pour assurer des soutiens adéquats aux personnes âgées et aux personnes ayant un handicap afin qu'elles puissent continuer de vivre dans la collectivité :
  - Le Working Group on Housing for Individuals with Disabilities, fondé en janvier 2003, met actuellement la dernière main à son rapport final et à ses recommandations, qui seront envoyés sous peu aux ministres des Services à la famille et au Logement, de la Santé, de la Vie Saine, et des Affaires intergouvernementales et du Commerce.
  - Un énoncé de la politique du Vieillissement chez soi influencera les futurs programmes de santé et de logement pour les personnes âgées et

les personnes ayant un handicap et favorisera leur maintien dans la collectivité avec des soutiens adéquats.

Une stratégie intégrée de logement en milieu de soutien permettra aux personnes âgées et aux personnes ayant un handicap de vivre dans la collectivité avec de l'aide et évitera l'entrée prématurée dans les foyers de soins personnels.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur les initiatives du Manitoba en matière de logement, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/fs/housing**.

SÉCURITÉ DES COLLECTIVITÉS

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

Les Manitobains s'attendent à vivre généralement en sécurité dans leur logement, dans leur école, à leur lieu de travail, dans les rues et dans les collectivités. La sécurité dans les collectivités offre aux citoyens la liberté de vivre, de travailler et d'élever leur famille sans crainte de crimes ou d'actes de violence. La sécurité dans les collectivités signifie que les Manitobains ne sont pas exposés indûment à des blessures dans les rues ou au travail et qu'ils sont protégés en cas d'urgence.

TENDANCES/MESURES CLÉS

Taux de criminalité

Les statistiques sur le taux de criminalité au Manitoba sont publiées tous les ans par le Centre canadien de la statistique juridique, entité de Statistique Canada. Elles sont réparties en plusieurs catégories : crimes avec violence, crimes contre les biens et autres crimes. Toutefois, ces statistiques doivent être abordées avec prudence. Un taux de criminalité plus élevé ou plus faible ne signifie pas nécessairement que le nombre de crimes a réellement augmenté ou diminué. Il signifie peut-être que le système judiciaire s'est montré plus efficace pour identifier, rapporter et traiter certains types de crimes. Néanmoins, le taux de criminalité demeure le meilleur

FIGURE 3-10. **TAUX TOTAL DE CRIMINALITÉ AVEC VIOLENCE, MANITOBA, 1993-2003**

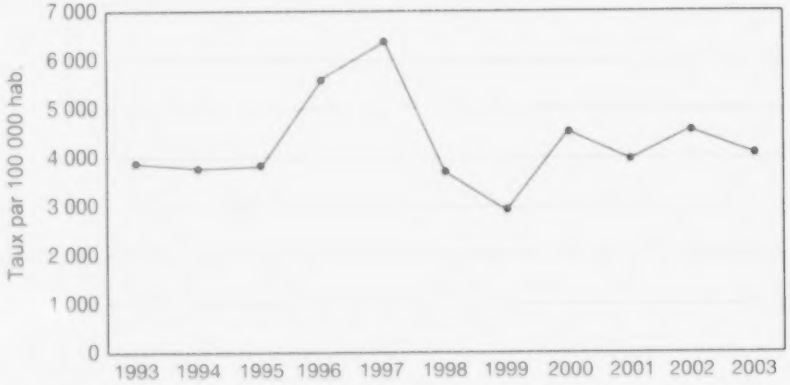

Source : Statistique Canada et Centre canadien de la statistique juridique

FIGURE 3-11. **TAUX TOTAL DE CRIMINALITÉ CONTRE LES BIENS, MANITOBA, 1993-2003**

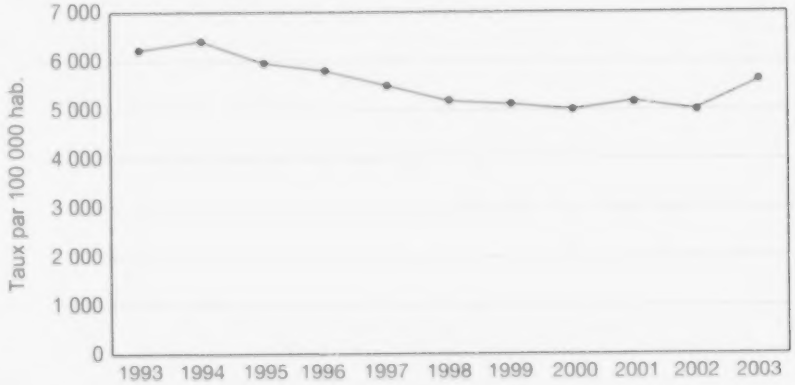

Source : Statistique Canada et Centre canadien de la statistique juridique

indicateur dont on dispose pour mesurer le degré de criminalité qui prévaut dans nos collectivités.

Le taux de criminalité avec violence au Manitoba a fluctué au cours des dix dernières années. En 2003, il a diminué de 1 %. Ce taux est légèrement inférieur au taux moyen des dix dernières années et il est de 6 % inférieur au taux de 1997, qui fut le plus élevé des dix dernières années.

En 2003, le taux de criminalité contre les biens a augmenté de 12 %, après une tendance générale de baisses depuis 1995. Toutefois, ce taux demeurait encore inférieur de 12 % à celui de 1994, qui fut le plus élevé des dix années précédentes. La majorité de l'augmentation des crimes contre les biens au Manitoba (71 %) était attribuable à l'augmentation des vols de moins de 5 000 $. Cela peut s'expliquer en partie par la mise en place d'un nouveau système de dénonciation par téléphone qui facilite le signalement de ces infractions.

Le Manitoba arrivait au deuxième rang au Canada pour le nombre d'agents de police par habitant : 194 agents par tranche de 100 000 habitants.

Sécurité au travail

La mesure des tendances en milieu de travail peut fournir des renseignements précieux qui contribuent à la sécurité des collectivités. En ce qui concerne le milieu de travail, le Manitoba est en bonne voie de réaliser d'ici à 2005 son objectif de réduction de 25 % du temps perdu pour cause de blessures. Par rapport à l'année

FIGURE 3-12. **AGENTS DE POLICE PAR TRANCHE DE 100 000 HAB., PAR PROVINCE, 2004**

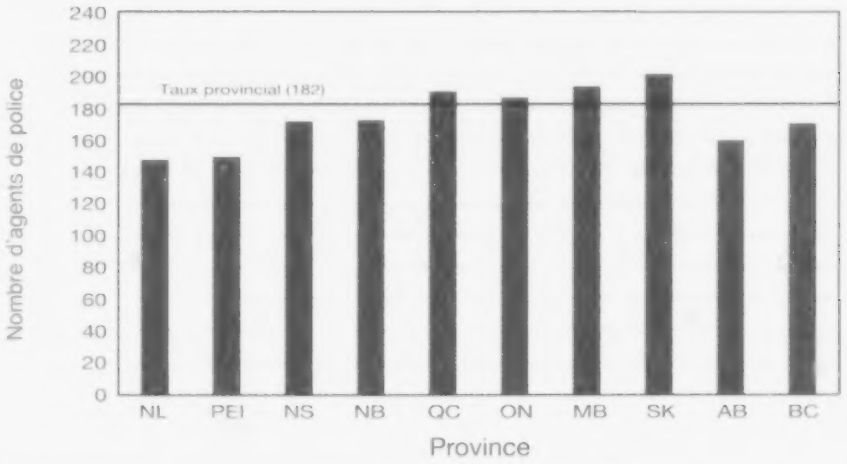

FIGURE 3-13. **TAUX DE BLESSURES PAR TRANCHE DE 100 TRAVAILLEURS À TEMPS COMPLET 2000-2004**

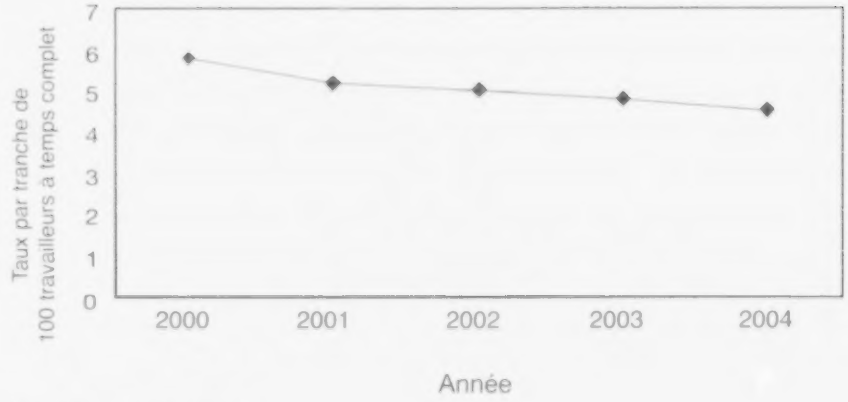

de référence, les blessures ont diminué dans une proportion estimée à 22,4 % de 2000 à 2004.

MESURES RÉCENTES À PROPOS DE LA SÉCURITÉ DES COLLECTIVITÉS

- Les services de police ont été renforcés dans toute la province, avec une augmentation importante du nombre d'agents de police à Winnipeg et à Brandon, et dans les régions rurales et du Nord.
- Des partenariats avec les collectivités à l'échelle de la province ont permis d'offrir des programmes de loisirs, d'éducation et sociaux aux jeunes à risque. Depuis 2000, le gouvernement a subventionné, par le biais de Lighthouses, la mise en place de 32 programmes parascolaires d'un bout à l'autre du Manitoba et a étendu ce populaire programme en affectant les fonds nécessaires à la construction de quatre autres établissements Lighthouses dans le budget de 2005.
- La réglementation provinciale a permis la fermeture de 100 lieux où l'on se livre à la consommation de drogues et substances à inhaler et à la prostitution.
- Un nouveau programme rigoureux de couvre-feu cible les jeunes contrevenants chroniques et récidivistes qui ont commis des vols de voiture.
- Le Manitoba possède certaines des lois les plus contraignantes au Canada contre l'alcool au volant et arrive en tête parmi les provinces à cet égard dans le dernier rapport annuel de l'organisme Les mères contre l'alcool au volant (MADD Canada).
- Les modifications à la loi ont renforcé les sanctions lorsque les conducteurs aux facultés affaiblies ont des enfants à bord et que les infractions au *Code de la route* entrainent un décès.
- Des fonds additionnels ont été affectés au programme du juge en chef afin d'accélérer le traitement des affaires de violence familiale en Cour provinciale et le programme a été étendu aux affaires concernant des jeunes.
- De nouveaux fonds ont été accordés à la police afin de créer des unités spéciales ou de contribuer à leur maintien, notamment : unité intégrée de lutte contre le crime organisé; unité intégrée contre l'exploitation des enfants, nouvelle unité intégrée contre les délinquants à haut risque; nouveau registre intégré des délinquants sexuels; nouvelles unités de la GRC contre les gangs de rue et le vol de voiture devant opérer comme des forces d'intervention mobiles; et unités des crimes non résolus et des personnes disparues du Service de police de Winnipeg.
- Une stratégie améliorée de lutte contre le crime organisé et violent a été élaborée. L'un des éléments fondamentaux de cette stratégie est la création d'une nouvelle unité de renseignements sur le crime organisé au sein de la Division des Services correctionnels de Justice Manitoba. L'unité recueillera et analysera de l'information sur le crime organisé et les gangs.
- Les ressources consacrées aux personnes victimes de violence familiale ont été renforcées.
- La *Charte de la sécurité dans les écoles*, modifiant la *Loi sur les écoles publiques*, oblige les commissions scolaires à offrir un milieu sûr et accueillant à tous les élèves. Elle établit des éléments communs et fondamentaux que toutes les écoles doivent incorporer à leur code de conduite et à leurs plans de mesures d'urgence. La liste des autres initiatives comprend l'Intervention précoce en matière de comportement, le soutien aux spécialistes, la formation et le perfectionnement professionnel, le financement des conseillers pédagogiques, le financement de Sécurité à l'école Manitoba et le programme Triple P (Programme d'entrainement parental positif).

- Le programme Prévention de la violence conjugale : une initiative en milieu de travail fonctionne depuis janvier 2004. Il se concentre sur les moyens que peuvent prendre les employeurs pour aider les employés victimes de violence familiale à bénéficier des services offerts. Une initiative semblable, Protéger au travail, est consacrée à la sécurité des femmes travaillant seules ou se déplaçant seules pour aller travailler.
- En collaboration avec Age & Opportunity Inc. et le Service de police de Winnipeg, le gouvernement du Manitoba a élaboré le programme pilote SécurAide pour aider les personnes âgées à rendre leur domicile plus sûr. Le programme aide les personnes âgées qui vivent dans les secteurs de Winnipeg les plus touchés par la criminalité contre les biens.
- Le Bureau de logement du Manitoba a diverses mesures pour contribuer à l'amélioration de la sécurité de ses locataires.
- En 2004-2005, 4 279 Manitobains ont obtenu une accréditation en gestion des urgences et en intervention d'urgence. Une équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain de 100 personnes peut intervenir n'importe où dans la province pour aider les municipalités aux prises avec des urgences trop complexes ou trop techniques pour leurs ressources. Un réseau provincial d'intervention en cas d'incident mettant en cause des matières dangereuses a été créé et une stratégie de formation est en place pour améliorer les systèmes de protection contre les incendies dans les régions du Nord et les collectivités éloignées.
- L'Organisation des mesures d'urgence Manitoba a travaillé étroitement avec les municipalités et les collectivités du Nord pour satisfaire les exigences renforcées de la *Loi sur les mesures d'urgence en matière de planification des urgences* dans les municipalités. Conséquence, le Manitoba possède l'un des systèmes les plus solides et les plus élaborés du pays en matière de préparatifs d'urgence dans les municipalités.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur les statistiques en matière de taux de criminalité, publiés tous les ans par Statistique Canada, veuillez consulter le site : **www40.statcan.ca/l02/ind01/l2_2693_f.htm.**

Pour plus de renseignements sur le système judiciaire du Manitoba, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/justice.**

Pour plus de renseignements sur les initiatives de prévention et d'intervention en matière de violence familiale au Manitoba, veuillez consulter les sites : **www.gov.mb.ca/fs/childfam/family_violence_prevention, www.gov.mb.ca/justice/domestic/domesticindex.html** et **www.gov.mb.ca/wd/publications/publications.html.**

Pour plus de renseignements sur la sécurité au travail, veuillez consulter les sites : **www.wcb.mb.ca/** ou **www.safemanitoba.com/safework_main.html.**

Pour plus de renseignements sur les programmes concernant la sécurité, veuillez consulter le site **www.gov.mb.ca/fs/housing** ou communiquer avec :

- le Programme Logements et Sans-abri de Winnipeg, 945-5566, à Winnipeg, ou, sans frais au Manitoba, 1 866 689-5566; et
- le Bureau de logement du Manitoba, 945-4663, à Winnipeg, ou, sans frais au Manitoba, 1 800 282-8069.

Pour plus de renseignements sur l'Organisation des mesures d'urgence Manitoba, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/emo/.**

CATÉGORIE IV : ENVIRONNEMENT

CATÉGORIE IV : ENVIRONNEMENT

La gérance de l'environnement naturel est essentielle au maintien d'une qualité de vie élevée pour les générations présentes et futures de Manitobains. Le gouvernement provincial s'est engagé à assurer la protection et la gestion durable des ressources naturelles de l'environnement du Manitoba, élément primordial de la santé des citoyens et de l'économie de la province.

Les stratégies vertes du Manitoba aideront les gens à travailler ensemble à la protection de l'environnement. Le Manitoba, chef de file en matière de protection de l'eau, a mis sur pied certains des règlements les plus rigoureux du pays en matière de protection de l'eau. Le gouvernement a pris des mesures importantes pour protéger les régions sauvages, pour la jouissance et l'utilisation des générations courantes et futures, et nos politiques visant le changement climatique continuent de constituer un exemple clair pour les autres territoires. Le Manitoba est aussi un chef de file du développement de sources d'énergie propres et renouvelables, qui nous donnent un avantage certain sur les autres régions de l'Amérique du Nord.

Cette section présente deux thèmes clés sur la protection et la gestion de l'environnement naturel du Manitoba :

- Environnement – qui pointe vers les indicateurs de la qualité de l'eau et des zones protégées.
- Changement climatique – qui pointe vers les indicateurs des progrès réalisés par le Manitoba vis-à-vis des objectifs du Protocole de Kyoto et de l'énergie renouvelable.

« Au Manitoba, la gérance de notre environnement naturel spectaculaire – nos régions sauvages, notre eau propre et notre air pur – a pris une valeur de plus en plus importante aux yeux de la population. »

— Discours du Trône, 22 novembre 2004

QUALITÉ DE L'EAU

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

L'eau est l'une des ressources naturelles les plus importantes, et sa gestion est une priorité du gouvernement provincial. Cette province a la chance de disposer de réserves d'eau douce abondantes, dans ses lacs, rivières, ruisseaux et eaux souterraines. La santé, l'économie et la prospérité sociale des Manitobains dépendent de la qualité et de la fiabilité de l'approvisionnement en eau.

Les Manitobains ont besoin d'eau propre pour presque tous les aspects de la vie, y compris l'hydroélectricité, la pêche, l'industrie et l'agriculture. L'eau joue aussi un rôle important dans les valeurs culturelles, spirituelles et physiques; elle est vitale pour le réseau de transport dans les collectivités du Nord; et elle est indispensable aux organismes vivants.

Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à assurer l'accès à une eau de grande qualité en abondance afin de soutenir et maintenir nos écosystèmes et de répondre aux besoins présents et futurs de tous les Manitobains.

TENDANCES/MESURES CLÉS

Indice de la qualité des eaux (IQE)

L'une des mesures clés de la qualité de l'eau au Manitoba est l'indice de la qualité des eaux (IQE), créé par le conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME). Il fournit aux gouvernements du Canada un moyen de communiquer l'information relative à la qualité des eaux. L'indice englobe de nombreux facteurs, comme l'acidité, la numération des coliformes fécaux, les concentrations d'oxygène dissous et autres paramètres qui contribuent à l'évaluation globale de la qualité de l'eau. La faiblesse de l'indice ou de la qualité dans certaines étendues ou nappes d'eau peut découler des caractéristiques naturelles des terres environnantes plutôt que de la pollution. De fortes modifications des valeurs de l'indice ou des tendances régulières au fil du temps constituent un signe plus évident de problèmes potentiels et requièrent une investigation plus approfondie. La qualité de l'eau peut être qualifiée de mauvaise, médiocre, passable, bonne ou excellente et se mesure selon une échelle de 0 à 100.

L'indice de la qualité des eaux de l'écozone des Prairies est de niveau « passable ». L'indice moyen global pour 1991 et 2004 s'élevait à 79, soit juste en dessous de la catégorie « bonne ». On s'attend à ce que cette écozone ait une valeur inférieure à celle des autres, car on y trouve davantage de terres exploitées qui contiennent naturellement des niveaux plus élevés de nutriants et de minéraux soumis au lessivage.

L'indice de la qualité des eaux pour l'écozone des plaines boréales au Manitoba est généralement dans la tranche « bonne ». L'indice moyen global pour 1991 a été de 86, et de 82 pour 2004.

FIGURE 4-1. **ÉCOZONES DU MANITOBA**

Source : Conservation Manitoba

L'indice de la qualité des eaux pour l'écozone du bouclier boréal au Manitoba est généralement dans la partie haute de la fourchette « bonne ». L'indice moyen global pour 1991 a été de 89, et de 90 pour 2004.

Qualité de l'eau du lac Winnipeg

Même si la qualité de l'eau du Manitoba est généralement bonne, il y a des craintes que le lac Winnipeg change. L'introduction de charges excessives en azote et en phosphore dans le lac Winnipeg entraîne des modifications graduelles de la qualité de l'eau et des éco-communautés du lac. Les nutriants sont directement associés à la croissance d'algues nuisibles qui affectent l'habitat du poisson, les activités récréatives et l'eau potable, et bloquent les filets de pêche. La croissance de certaines algues nuisibles peut aussi produire des toxines.

Les études effectuées par Gestion des ressources hydriques Manitoba montrent que les charges d'azote et de phosphore introduites dans le lac Winnipeg ont augmenté d'environ 10 % depuis les années 1970. Par le biais du *Plan d'action de protection du lac Winnipeg*, annoncé en février 2003, le gouvernement provincial s'est engagé à ramener les charges d'azote et de phosphore introduites dans le lac Winnipeg à des niveaux antérieurs aux années 1970. Le Plan d'action de protection du lac Winnipeg reconnaît que des nutriants proviennent de pratiquement toutes nos activités, par le biais du bassin hydrologique, et que les réductions devront toucher tous les secteurs.

FIGURE 4-2. **CONTRIBUTION RELATIVE DE LA CHARGE D'AZOTE INTRODUITE DANS LE LAC WINNIPEG DE SOURCES MANITOBAINES (2005)**

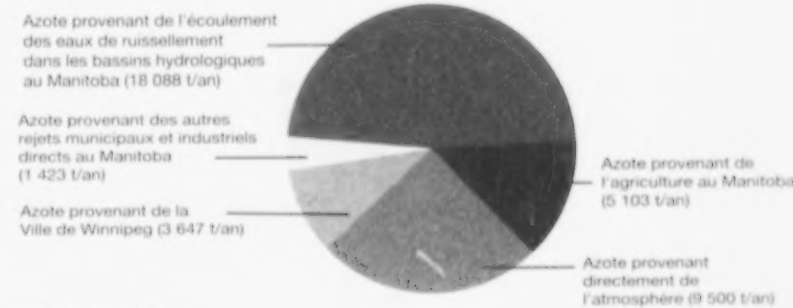

Source : Gestion des ressources hydriques Manitoba

FIGURE 4-3. **CONTRIBUTION RELATIVE DE LA CHARGE DE PHOSPHORE INTRODUITE DANS LE LAC WINNIPEG DE SOURCES MANITOBAINES (2005)**

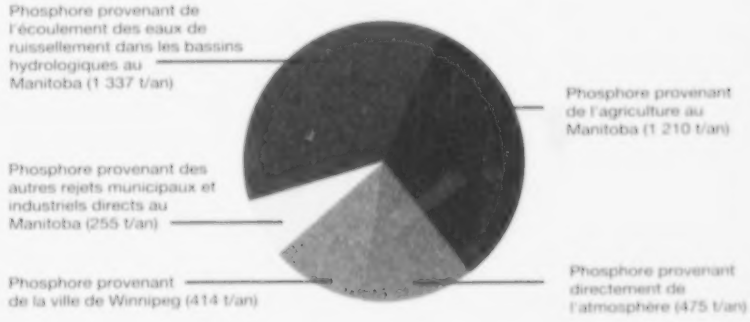

Source : Gestion des ressources hydriques Manitoba

LAC DEVILS

Le Manitoba s'est fortement opposé au projet de déversoir du lac Devils que met de l'avant le Dakota du Nord. Le projet pourrait avoir des effets environnementaux néfastes sur les écosystèmes des bassins de la rivière Rouge et du lac Winnipeg. Malgré l'opposition du Manitoba, le Dakota du Nord a débuté la construction d'un déversoir sur le lac Devils afin d'enrayer les inondations dans ce secteur.

Même si le lac Devils appartient au même bassin hydrologique que la rivière Rouge, il n'a ni entrée ni déversoir naturels et cela fait plus de 1 000 ans qu'il n'est pas relié au réseau hydrographique. La qualité de son eau est considérablement différente et habituellement bien pire que celle des rivières et lacs environnants, rivière Rouge et lac Winnipeg compris. Autre préoccupation majeure pour le Manitoba, on possède peu de connaissances sur les micro-organismes que contient le lac et sur le risque de transfert de biote nuisible qui pourrait bouleverser l'écosystème aquatique et les populations de poisson.

Le Manitoba et le Canada ont demandé de façon répétée que la question du lac Devils soit confiée à la Commission mixte internationale (CMI) pour qu'elle examine les risques du projet et étudie des solutions de rechange pour lutter contre les inondations. Le Canada a officiellement demandé aux États-Unis de renvoyer l'affaire conjointement devant la CMI. Le Manitoba et le Canada disposent de l'appui d'une coalition de partenaires, qui comprend les gouvernements du Minnesota, du Missouri, du Québec et de l'Ontario, l'Assemblée des Premières nations, la Great Lakes Commission et des groupes environnementaux des deux côtés de la frontière. La Great Lakes Commission comprend des représentants de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, de l'état de New York, de l'Ohio, de la Pennsylvanie, du Wisconsin, du Minnesota, de l'Ontario et du Québec.

MESURES RÉCENTES À PROPOS DE LA QUESTION DE L'EAU

- La province a créé Gestion des ressources hydriques Manitoba en novembre 2003 afin d'assurer une gestion coordonnée et durable des ressources hydriques du Manitoba. Le but est de promouvoir le développement économique durable tout en protégeant les ressources hydriques pour les générations futures. Le ministère dirige d'importantes initiatives, dont le Plan d'action de protection du lac Winnipeg, l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge, et les efforts pour arrêter la construction d'un déversoir au lac Devils (Dakota du Nord). La création d'un ministère de l'eau à part entière, le seul au Canada, démontre l'importance que le Manitoba accorde aux ressources hydriques.
- En 2003, le gouvernement a dévoilé la *Stratégie manitobaine de gestion de l'eau*, une approche axée sur la protection de l'eau, de la source au robinet. La stratégie propose l'adoption de nouvelles lois, une amélioration du financement et l'intégration d'une gestion de l'eau fondée sur les bassins hydrologiques comme éléments essentiels de la garantie d'un accès à des ressources hydriques durables.
- La *Loi sur la protection des eaux* a été adoptée en juin 2005. Elle donnera au gouvernement le pouvoir de fixer des objectifs de qualité d'eau, d'établir de nouvelles zones de gestion de la qualité de l'eau et d'entreprendre une planification des bassins hydrologiques dans la province.
- En 2004, le gouvernement provincial a élaboré un programme des plages propres (Clean Beaches) qui dispensera de l'information sur la protection et sur l'amélioration de la qualité de l'eau sur les plages, et sur la réduction des risques sanitaires.
- Le programme de crédit d'impôt sur les biens-fonds riverains favorise une amélioration de la gestion des terres le long des berges et récompense ceux qui adoptent les pratiques améliorées. Le programme a été élargi afin d'ajouter les biens-fonds situés le long de lacs à la liste des types de biens-fonds admissibles.

- En 2004, le gouvernement provincial a créé le Conseil de gestion du lac Winnipeg, composé de scientifiques et de personnalités de la collectivité. Le Conseil a publié récemment un rapport intermédiaire contenant des recommandations sur les moyens de réduire les niveaux de nutriants dans le lac Winnipeg. Des mesures ont été prises immédiatement à propos de 23 des recommandations.
- Le contrôle de la qualité de l'eau du lac Winnipeg s'effectue en permanence depuis 1999. Des discussions sont en cours avec le Lake Winnipeg Research Consortium et d'autres organismes en vue de développer un programme scientifique à long terme pour le lac Winnipeg.
- En 2005, le gouvernement a créé un Conseil de gestion du lac Manitoba auquel il a confié un mandat similaire à celui du Conseil de gestion du lac Winnipeg.
- En janvier 2004, la *Loi sur la qualité de l'eau potable* est entrée en vigueur. Elle adopte certaines directives fédérales et crée des normes sur les permis visant la construction d'installations de traitement des eaux et sur les licences d'exploitation des installations de traitement des eaux.
- Depuis 1999, le Manitoba a investi environ 60 millions $ dans des projets hydrauliques concernant 100 collectivités et municipalités, notamment dans des systèmes d'alimentation en eau et dans des certaines préoccupations en matière de santé publique. La province a aussi investi environ 30 millions $ dans des projets de traitement des eaux usées concernant 45 collectivités et municipalités, afin de répondre à certaines préoccupations en matière d'environnement.
- Depuis 1999, la province a augmenté de plus de 60 % les subventions aux districts de conservation (DC), ce qui a permis la création de cinq nouveaux DC et l'agrandissement de quatre DC existants. Le nombre de DC dans la province s'élève maintenant à 16, et des négociations sont en cours pour la création d'un DC supplémentaire. Les 17 DC couvriront environ 70 % des régions rurales du Sud de la province (Agro-Manitoba).
- Le Manitoba continue d'investir dans d'autres initiatives axées sur la gestion de l'eau, notamment :
  - promotion de nouvelles normes en vertu de la *Loi sur la protection des eaux*;
  - protection contre les inondations;
  - atténuation des embâcles et de l'érosion des berges;
  - résistance à la sécheresse des systèmes d'alimentation en eau; et
  - entretien et remise en état du système de drainage provincial.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur les normes, objectifs et directives du Manitoba en matière de qualité de l'eau, sur les plans de gestion des bassins hydrologiques et sur les activités de Gestion des ressources hydriques Manitoba, veuillez consulter le site **www.gov.mb.ca/waterstewardship,** ou communiquer avec :

Gestion des ressources hydriques Manitoba
Siège social
200, croissant Saulteaux
Winnipeg (Manitoba) R3J 3W3
Téléphone : 1 866 626-2862 (sans frais)
Téléphone : (204) 945-6398 (à Winnipeg)

Pour plus de renseignements sur le lac Winnipeg, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/waterstewardship/water_quality/lake_winnipeg/whats_new.html.**

ZONES PROTÉGÉES

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

Les zones protégées sont des étendues de terre, d'eau douce et d'eau de mer où sont interdites les activités d'exploitation forestière, minière, hydroélectrique, pétrolière, gazière et autres pouvant avoir un effet important et néfaste sur l'habitat. Les zones protégées ont de l'importance pour une foule de raisons.

- Elles contribuent à la conservation de la biodiversité, réseau complexe d'organismes vivants qui vont des bactéries microscopiques aux plantes et animaux les plus grands.
- Elles contribuent au maintien des sites naturels et des processus ou services écologiques, comme la purification des eaux et de l'air.
- Elles servent de points de référence pour l'évaluation scientifique des changements environnementaux au fil du temps.
- Elles offrent des régions sauvages et vierges qui sont inestimables pour la santé et le bien-être des Manitobains.
- Elles préservent les terres où les Autochtones peuvent maintenir leurs connaissances écologiques traditionnelles et poursuivre des activités ancestrales, comme le trappage, la chasse et la pêche.

Le but de l'Initiative sur les zones protégées du Manitoba est de créer un réseau de terres protégées qui représente la biodiversité dans chacune des régions naturelles du Manitoba.

TENDANCES/MESURES CLÉS

Réseau de zones protégées

Des progrès importants ont été réalisés dans l'expansion du réseau de zones protégées permanentes et temporaires. Cela a été réalisé avec la coopération et le soutien des grands utilisateurs de ressources, comme les industries des mines et de la foresterie et les collectivités des Premières nations.

La figure 4-4 montre l'augmentation des zones protégées au Manitoba de 1999 à 2005. Actuellement, 5,4 millions d'hectares, ou 8,4 % de la superficie du Manitoba, sont protégés. Cela comprend deux parcs nationaux, 18 réserves écologiques, la totalité ou des parties des 42 parcs provinciaux et des réserves aux fins de création de parcs protégées temporairement, la totalité ou des parties des 43 zones de gestion de la faune, deux zones désignées en vertu de la *Loi sur les forêts* et diverses parcelles de terres privées appartenant à un organisme de conservation. Durant les cinq dernières années, environ un million d'hectares de terres ont été protégés en permanence.

FIGURE 4-4. **CROISSANCE DES ZONES PROTÉGÉES (HECTARES) 1999-2005**

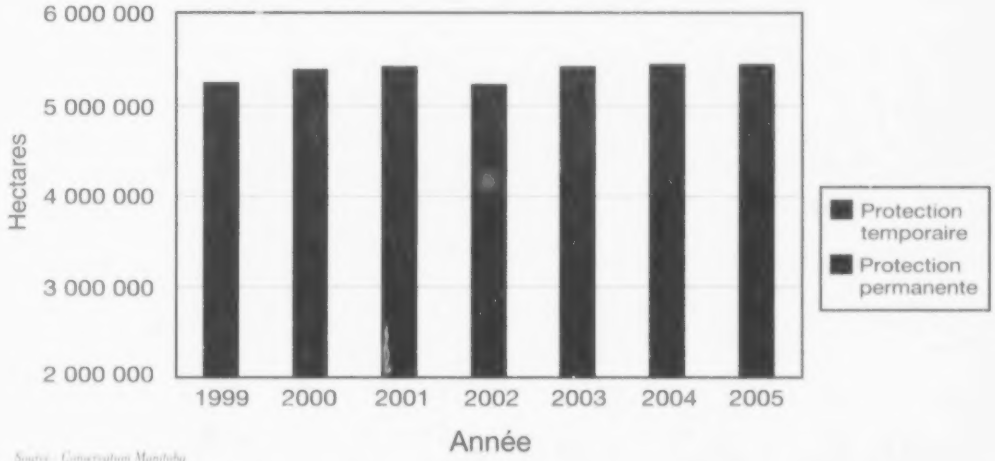

Source : Conservation Manitoba

FIGURE 4-5. **ZONES PROTÉGÉES AU MANITOBA**

Source : Conservation Manitoba

MESURES RÉCENTES À PROPOS DES ZONES PROTÉGÉES

- En 2000, le gouvernement provincial a publié un plan d'action pour le réseau de zones protégées du Manitoba (*Action Plan for Manitoba's Network of Protected Areas*), qui présente la marche à suivre pour établir des zones protégées. Ce travail identifie aussi les méthodes et critères utilisés pour leur sélection et pour l'évaluation de leur contribution à la réalisation de l'objectif.
- En 2000, 13 zones de gestion de la faune ont été protégées en totalité ou en partie, représentant 39 683 ha, et les réserves de l'Île-Birch et du parc de la Baie-Fisher ont été créées, apportant une protection temporaire à 107 200 ha.
- En 2001, le parc provincial de la Vallée de la Pembina a été établi dans le sud-ouest du Manitoba, ce qui a permis la protection de 171 ha de terres désignées.
- En 2001 également, 8 zones de gestion de la faune, représentant 14 130 ha, ont été désignées et protégées en totalité ou en partie, et les réserves de parc des Îles-Goose, de l'Île-Grand, de la Baie-Kinwow, des Îles-Pelican, de l'Île-Pemmican, de la Baie-Sturgeon et des Walter Cook Upland Caves ont été créées afin d'assurer la protection temporaire d'une zone de 27 327 ha.

- En 2002, les parcs provinciaux de la Rivière-Caribou et du Monastère-des-trappistes ont été établis, assurant la protection permanente d'un peu plus de 764 000 ha.
- La réserve de parc Criddle/Vane Homestead (132 ha) a été créée en 2003 et protégée en tant que parc provincial en 2004.
- En 2004, la zone protégée des canyons Bell et Steeprock (11 310 ha) a été désignée en vertu de la *Loi sur les forêts*, et l'île Little George (15 ha) et la réserve Jennifer et Tom Shay (7 ha) sont devenues les plus récentes réserves écologiques du Manitoba (zones les plus protégées de la province).
- En 2004, une entente avec La Société canadienne pour la conservation de la nature a permis la protection de 4 118 ha de prairie à herbes hautes et écosystèmes associés, entraînant l'ajout de terres privées au réseau pour la première fois.
- En 2004, le parc provincial de la Rivière-Manigotagan (7 416 ha) a été désigné, le parc provincial de Rivers a été agrandi de 50 ha et une convention d'échange de bail a été signée pour l'ajout de 15 ha au parc provincial Beaudry.
- En 2004 également, le Manitoba a annoncé son soutien à l'inscription de la rive est du lac Winnipeg sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Au cours des cinq dernières années, la protection temporaire des réserves de parc du Lac-Paint-Est, d'Amisk, de Rivière Poplar-et-Nanowin et du Lac-Chitek a été renouvelée (1 059 955 ha au total).

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements à propos de l'Initiative sur les zones protégées du Manitoba, veuillez consulter le site **www.ManitobaProtectedAreas.com** ou communiquer avec :

Initiative zones protégées
C.P. 53, 200, croissant Saulteaux
Winnipeg (Manitoba) R3J 3W3

Téléphone : 1 800 282-8069, poste 4040 (sans frais)

Téléphone : (204) 945-4040 (à Winnipeg)

Courriel : pai@gov.mb.ca

RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROTOCOLE DE KYOTO

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

Le gouvernement provincial a appuyé l'engagement du Canada envers le Protocole de Kyoto dès le début des négociations. Cette entente internationale est une étape importante dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans la lutte contre le changement climatique. Elle fixe, pour le Canada, à 6 % au-dessous des niveaux de 1990 l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2012.

Les résultats des consultations publiques de 2001 ont montré que les Manitobains appuient les mesures prises pour contrer le changement climatique, afin de :

- protéger notre environnement;
- utiliser l'énergie plus sagement;
- miser sur les possibilités de l'énergie renouvelable;
- protéger nos puits de carbone naturels dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie;
- assurer la viabilité à long terme de l'économie.

Les activités du Manitoba à propos du changement climatique soutiennent les initiatives de développement économique, les principes et les directives en matière de développement durable et les stratégies vertes du Manitoba.

TENDANCES/MESURES CLÉS

Émissions de gaz à effet de serre

Le total des émissions de gaz à effet de serre du Manitoba est demeuré relativement stable durant la période de 1998 à 2002. En raison de l'utilisation de l'hydroélectricité, énergie propre et renouvelable, le Manitoba ne contribue qu'à environ 3 % du total des émissions de gaz à effet de serre du Canada, et il est en bonne posture pour aider le Canada à respecter les objectifs de Kyoto par le biais notamment d'une augmentation de la production d'hydroélectricité à des fins d'exportation.

Les secteurs du transport et de l'agriculture sont ceux qui provoquent le plus d'émissions de gaz à effet de serre au Manitoba et ils sont relativement stables. Les émissions de source statique (ex. chauffage des immeubles) représentent la troisième source la plus élevée d'émissions au Manitoba. Les émissions des véhicules transportant des passagers sont stables, et on relève de faibles augmentations dans le secteur des camionnettes à essence et des camions diesels lourds. Les émissions de l'agriculture n'ont pas évolué durant la même période. Les émissions des systèmes de chauffage résidentiels sont stables elles aussi, mais on constate une légère augmentation du côté des immeubles commerciaux et institutionnels. Les émissions provenant de l'élimination des déchets augmentent.

FIGURE 4-6. **TOTAL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE AU MANITOBA – 1998-2002.**

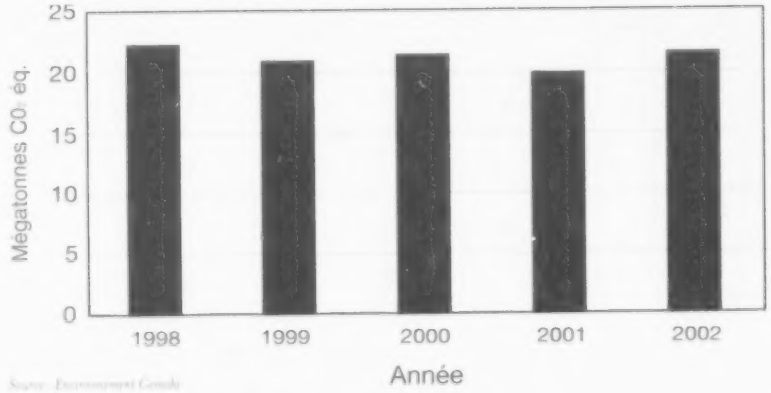

Source : Environnement Canada

FIGURE 4-7. **ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR HABITANT, 2002**

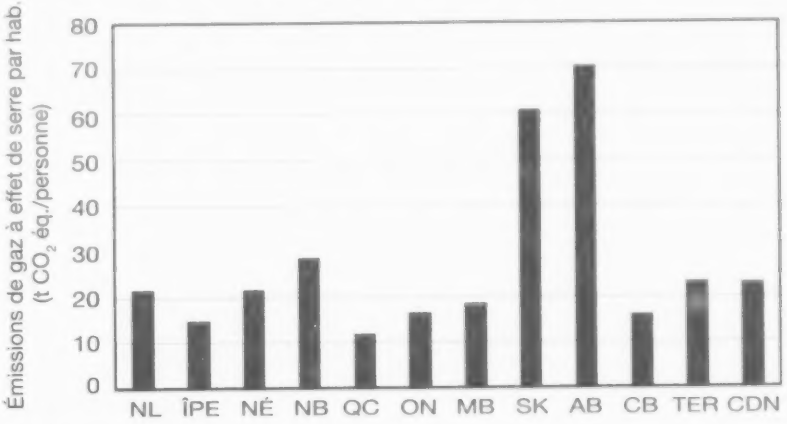

Source : Environnement Canada

MESURES RÉCENTES À PROPOS DE LA CONTRIBUTION DU MANITOBA AU PROTOCOLE DE KYOTO

- Le développement et les exportations d'énergie propre sont les éléments clés de la contribution du Manitoba au respect des engagements du Protocole de Kyoto. En 2002, le gouvernement de la province a publié un plan d'action de la lutte contre le changement climatique (*Manitoba's Climate Change Action Plan*), qui annonce que les émissions de gaz à effet de serre du Manitoba peuvent être ramenées, dans une proportion pouvant atteindre 18 %, sous les niveaux de 1990. Cette réduction peut être réalisée si le développement d'énergies renouvelables devient une priorité dans le marché national. De nombreuses mesures clés de réduction des gaz à effet de serre au Manitoba identifiées dans le plan d'action sont en voie d'application.
- Depuis 2001, le Fonds d'action pour le changement climatique du Manitoba a investi 1,3 million $ dans 55 projets qui contribuent à la réduction des émissions, à l'augmentation de la sensibilisation, au soutien de l'innovation technologique et à l'étude des effets du changement climatique.
- Hydro-Manitoba a converti au gaz naturel la centrale au charbon de Selkirk et obtenu une réduction annuelle de 0,2 mégatonne des gaz à effet de serre.
- Les initiatives d'efficacité énergétique dans les immeubles appartenant au gouvernement ont entraîné une réduction des émissions annuelles qui sont tombées de 40 000 t en 1990 à environ 37 000 t en 2001. Le parc de véhicules du gouvernement provincial comprend déjà 140 véhicules à carburant de remplacement, et une directive du conseil des ministres encourage l'utilisation d'essence à l'éthanol. Le gouvernement s'est engagé à augmenter le nombre de véhicules à carburant de remplacement dans son parc.
- La ferme éolienne de Saint-Léon, dans le sud-ouest du Manitoba, a débuté ses activités en mai 2005. Elle permettra durant sa vie une réduction d'émissions de six mégatonnes.
- Un incitatif fiscal a été introduit en faveur d'une utilisation de matériel à faible consommation d'énergie chez les manufacturiers.
- Le gouvernement a établi, en partenariat avec la Ville de Winnipeg et le gouvernement du Canada, le projet WINSMART (Winnipeg Sustainable Management Advancing Responsible Transportation) destiné à identifier des solutions de transport écologiques et réalistes pour la ville.
- La province a fourni des fonds à, et collabore avec, la Climate Change Connection, centre d'éducation et de

communication sur le changement climatique au Manitoba.

- L'Alliance de l'Efficacité Énergétique du Canada a déclaré que le Manitoba est un chef de file national en matière d'efficacité énergétique. Dans cette voie, l'extension du programme Power Smart d'Hydro-Manitoba offre le potentiel de réduire de 0,75 mégatonne par an les émissions résidentielles et commerciales. Les initiatives encourageant l'augmentation du nombre d'immeubles verts au Manitoba contribueront au maintien de ce leadership. Des projets supplémentaires de production d'énergie éolienne de 1 000 mégawatts contribueront au respect des objectifs de réduction du Protocole de Kyoto.
- Le Manitoba a créé, en partenariat avec le gouvernement du Canada, le programme Climate Change Community Challenge (C4). Les collectivités participantes du programme C4 entreprennent un inventaire de référence des émissions de gaz à effet de serre de façon à contrôler leurs réductions futures d'émissions. Le programme C4 offre le potentiel d'une réduction de une mégatonne ou plus des émissions des collectivités durant les trois années que durera le programme.
- L'initiative de transfert d'énergie propre a le potentiel d'entraîner une réduction annuelle de 20 mégatonnes des émissions, en remplaçant l'énergie de centrales au charbon d'autres territoires par des exportations d'énergie hydroélectrique.
- Le projet de centrale hydroélectrique de Wuskwatim offre le potentiel d'une réduction annuelle de 1,1 mégatonne des émissions.
- Le programme d'éthanol du Manitoba, imposant un mélange de 10 % d'ici à 2007, épargnera 0,135 mégatonne d'émissions par an.
- Le Manitoba est un chef de file en Amérique du Nord en matière d'énergie géothermique. Le but est de doubler le nombre d'installations d'énergie géothermique au cours des deux prochaines années de façon à réduire encore les émissions produites par le gaz naturel.
- Le gouvernement provincial contribue au développement d'un prototype d'autobus hybride à pile à combustible.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur le changement climatique et sur les progrès du Manitoba dans la réalisation des objectifs du Protocole de Kyoto, veuillez consulter les sites suivants :

- Direction du changement climatique – Énergie, Science et Technologie Manitoba : **www.gov.mb.ca/est/climatechange/.**
- Initiative de développement énergétique – Énergie, Science et Technologie Manitoba : **www.gov.mb.ca/est/energy/index.html.**
- Développement des affaires pour les industries environnementales – Énergie, Science et Technologie Manitoba : **www.gov.mb.ca/est/rit/lifesc/structure.html.**
- Hydro-Manitoba : **www.hydro.mb.ca/.**
- Initiatives d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales : **www.gov.mb.ca/agriculture/index.shtml.**
- Transports et Services gouvernementaux (hydrogène/éthanol) : **www.gov.mb.ca/est/energy/hydrogen/hy_comite.html** et **www.fva.gov.mb.ca/html/ethanol.htm.**
- Qualité de l'air, Conservation Manitoba : **www.gov.mb.ca/conservation/airquality/.**
- Prévention de la pollution, Conservation Manitoba : **www.gov.mb.ca/conservation/pollutionprevention/.**
- Initiative de planification du côté est, Manitoba Conservation : **www.gov.mb.ca/conservation/eastsideplan/.**
- Environnement Canada, Information sur les sources et les puits de gaz à effet de serre : **www.ec.gc.ca/pdb/ghg/online_data_e.cfm.**

ÉNERGIE RENOUVELABLE

IMPORTANCE POUR LES MANITOBAINS

Une energie propre est primordiale pour l'avenir de la croissance économique et du développement du Manitoba. De nouveaux projets d'énergie renouvelable contribueront à créer des emplois dans les régions rurales et à réduire la quantité de combustibles fossiles que nous importons.

Une energie propre contribue à la protection de l'environnement. Les biocarburants (carburants dérivés des plantes et des déchets) et les nouveaux projets d'énergie renouvelable contribueront à la réduction de nos besoins en combustibles fossiles.

L'avenir d'Hydro-Manitoba dépendra d'initiatives en matière d'énergie propre. Chaque année, la consommation locale d'énergie fournie par Hydro-Manitoba augmente et diminue d'autant les réserves disponibles pour l'exportation. La production d'énergie nouvelle aidera à prévenir une chute des exportations d'Hydro-Manitoba.

La stratégie économique du Manitoba sur le plan de la croissance est de capitaliser sur l'avantage que nous procure l'énergie propre – ressources éoliennes de calibre international et milliers de mégawatts de potentiel hydroélectrique propre et non exploité.

TENDANCES/MESURES CLÉS

Tours anémométriques

L'anémométrie (mesure de la vitesse et de la force du vent) permet d'évaluer la viabilité des ressources éoliennes à un endroit donné. Avec l'aide du gouvernement provincial, Hydro-Manitoba a érigé la première tour anémométrique en 2002. En 2003, Hydro-Manitoba et le secteur privé ont construit entre 7 et 15 tours. Environ 40 sites sont déjà dotés de telles installations et la construction d'autres sites est prévue dans les différentes régions de la province.

Plusieurs Premières nations se sont impliquées dans les sites d'anémométrie. Les Premières nations de Rolling River et de Swan Lake seront les premières à faire installer des tours anémométriques au printemps 2005. Notre gouvernement collabore étroitement avec les collectivités à ces projets.

Collectivités produisant ou étudiant activement le biodiésel

La production à petite échelle de biodiesel a augmenté ces dernières années. Le nombre de collectivites ou municipalités étudiant la viabilité du biodiesel s'élève maintenant à quatre et un centre de production communautaire est en exploitation à Arborg.

Année	Nombre de tours anémométriques au Manitoba
Avant 2002	AUCUNE
2002	1
2003	7-15
2004	20-30
2005	40

Source : Énergie, Science et Technologie Manitoba

Thermopompes géothermiques

La stratégie adoptée par le gouvernement du Manitoba et Hydro-Manitoba pour promouvoir l'utilisation des thermopompes géothermiques (puisant l'énergie dans le sol) a été couronnée de succès. Elle a aidé à transformer le marché, à créer des emplois et à épargner des dépenses d'énergie aux Manitobains. Les frais de chauffage d'une maison de 1 200 pi ca dotée d'une thermopompe géothermique sont inférieurs de 50 % aux frais d'exploitation d'une chaudière au gaz naturel à haut rendement. Des thermopompes sont utilisées comme solution énergétique, économique et respectueuse de l'environnement dans toutes les applications imaginables.

Le Manitoba est reconnu comme un chef de file national dans l'installation de thermopompes géothermiques. Même si cette province représente 3,7 % de la population du Canada, on y a enregistré plus de 20 % des nouvelles installations de thermopompes au Canada l'an dernier.

MESURES RÉCENTES À PROPOS DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Éthanol : La *Loi sur les biocarburants* a été adoptée en décembre 2003. Elle donnera au gouvernement l'autorité d'imposer un quota d'utilisation d'essence mélangée à l'éthanol dans la province. Ce quota créera un marché local dont, autrement, l'émergence serait improbable dans une province de cette taille. Plusieurs compagnies étudient actuellement la possibilité d'investir au Manitoba et ont présenté des demandes de subvention dans le cadre d'un programme du gouvernement fédéral.

Biodiésel : Plusieurs collectivités étudient la faisabilité de produire en petites quantités du carburant renouvelable sous forme de biodiésel, à des fins de distribution régionale. À Arborg, un producteur de biodiésel fournit du carburant à Hydro-Manitoba, réalisant ainsi le premier transfert à grande échelle de biodiésel d'un producteur à un parc automobile au Manitoba.

Énergie éolienne : Le Manitoba a confirmé son désir que le développement d'énergie éolienne atteigne jusqu'à 1 000 mégawatts dans les dix prochaines années. Le premier élément de cette initiative, un projet de 99 mégawatts à Saint-Léon, a commencé à générer de l'énergie en mai 2005 et devrait fonctionner à pleine capacité en automne 2005. Ce projet a attiré un investissement de 196 millions $ dans l'économie rurale et créé plus de 300 emplois dans le secteur de la construction.

Développement d'hydroélectricité propre : Le projet de 200 mégawatts de Wuskwatim est au stade de l'approbation environnementale finale et de l'approbation des Premières nations. Le gouvernement provincial étudie également la possibilité d'exporter de grandes quantités d'électricité en Ontario et chez d'autres voisins.

Thermopompes géothermiques : Le gouvernement provincial collabore avec Hydro-Manitoba afin d'augmenter encore les installations de thermopompes géothermiques au Manitoba. Une stratégie sur l'utilisation à l'échelle du gouvernement de l'énergie géothermique dans les projets d'édifices gouvernementaux est en voie d'élaboration.

Soutien au secteur de la bioéconomie : Les possibilités économiques de la bioéconomie et les pistes de recherche qu'offre ce secteur sont à l'étude. Alors que plus de 90 % des

FIGURE 4-8. **VENTES DE THERMOPOMPES GÉOTHERMIQUES AU MANITOBA 1989-2008**

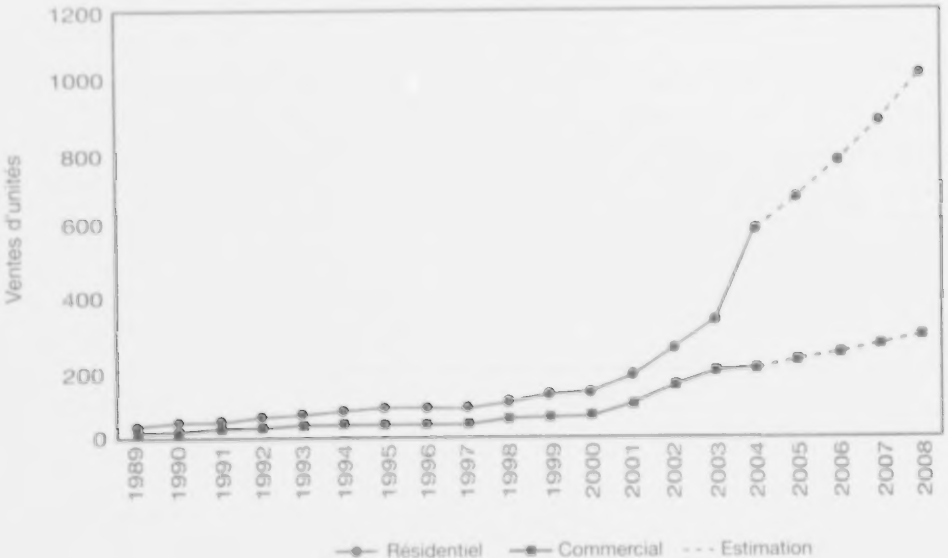

carburants, produits chimiques et matières plastiques proviennent du pétrole, les industries commencent à utiliser la biomasse comme matière première pour obtenir des bioproduits qui constituent des compléments ou des suppléments au pétrole. En outre, le climat et la diversité des récoltes du Manitoba créent un contexte favorable à l'essai et au développement de biomolécules sur mesure dans les centres de bioproduction – outil potentiellement inestimable pour les industries de l'automobile, de l'alimentation, des aliments du bétail et des produits pharmaceutiques.

Soutien du secteur des industries environnementales : La province fournit une aide au développement au secteur des industries environnementales et à leurs associations, et notamment aux entreprises qui développent, utilisent ou engendrent des activités à partir des énergies renouvelables.

Activités liées à l'hydrogène : Hydro-Manitoba, en collaboration avec le gouvernement provincial, a mis en place localement un système commercial de production d'hydrogène par électrolyse à sa sous-station de Dorsey. La démonstration par temps froid de l'autobus hybride à moteur à combustion interne fonctionnant à l'hydrogène a récemment été effectuée à Winnipeg. Il s'agissait de la première démonstration de fonctionnement et de ravitaillement en combustible d'un véhicule à hydrogène dans la province et une seconde démonstration importante d'un système hybride à pile à combustible est prévue l'année prochaine.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur l'Initiative de développement énergétique, veuillez consulter le site : **www.manitobaenergy.ca**. Ce lien vous donnera accès à de nombreux rapports sur l'éthanol, le biodiésel, l'énergie éolienne et d'autres énergies renouvelables.

Pour plus de renseignements sur les initiatives du Manitoba à propos du changement climatique, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/est/climatechange/index.html**.

Pour plus de renseignements sur le soutien au développement des industries du secteur de l'environnement, veuillez consulter le site : **www.gov.mb.ca/est/rit/lifesc/structure.html**.

Pour plus de renseignements sur Hydro-Manitoba, veuillez consulter le site : **www.hydro.mb.ca/**.

Pour plus de renseignements sur Transports et Services gouvernementaux Manitoba (hydrogène et l'éthanol), veuillez consulter le site suivant : **www.gov.mb.ca/agriculture/index.shtml**.

Pour plus de renseignements sur Transports et Services gouvernementaux Manitoba, l'hydrogène et l'éthanol, veuillez consulter les sites suivants :

www.gov.mb.ca/est/energy/hydrogen/hy_comite.html et **www.fva.gov.mb.ca/html/ethanol.htm**.

CONCLUSION

Ce document de travail a présenté un large éventail de renseignements sur le rendement de la province dans des secteurs clés prioritaires. C'est la première fois que le gouvernement du Manitoba établit un document détaillé sur le rendement. Il a exposé dans ces pages une grande variété d'indicateurs de rendement, fondés sur les données recueillies auprès des ministères.

Dans certains cas, l'information contenue dans ce document de travail a été publiée antérieurement dans des rapports spécialisés. Dans d'autres cas, c'est la première fois que le gouvernement la communique dans ce format. Il faut espérer que, à l'avenir, le nombre d'indicateurs de rendement qu'il sera possible de communiquer continuera d'augmenter.

Lorsque des décisions seront prises à propos de futurs rapports sur le rendement, il sera utile d'entendre les points de vue des citoyens du Manitoba et des organismes intéressés. Les commentaires sur le mode de présentation de l'information, sur les types d'indicateurs à inclure, et sur la fréquence des prochains rapports seront les bienvenus.

Le tableau qui suit cette conclusion présente un résumé des tendances, un extrait des points saillants et une description des mesures récentes. Il se veut un outil de référence rapide aux indicateurs présentés dans le document complet.

Veuillez adresser vos questions ou commentaires d'ici au 1er novembre 2005, par écrit à l'adresse ci-dessous, ou par courriel ou téléphone.

Rapport aux Manitobains sur le rendement – Document de travail 2005
200 – 386, Broadway
Winnipeg (Manitoba) R3C 3R6

Téléphone : Service de renseignements au public du gouvernement du Manitoba
1 866 MANITOBA (1 866 626-4862).
Du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30
Courriel : mbperformance@gov.mb.ca
Site Web : **www.gov.mb.ca/finance/mbperformance**

CATÉGORIE I : ÉCONOMIE

THÈME	INDICATEUR	TENDANCE/ÉTAT	POINTS SAILLANTS	MESURES RÉCENTES
Éducation	Études postsecondaires • Taux d'inscription	En augmentation	Les inscriptions au premier cycle ont augmenté de 33,5 % entre 1999-2000 et 2004-2005. Les inscriptions au collège ont augmenté de 30,7 % et les inscriptions aux programmes conduisant à une carrière ou à un diplôme ou certificat professionnel ou technique ont augmenté de 49,9 % entre 1999-2000 et 2004-2005. Les frais de scolarité à l'université se sont maintenus au troisième échelon le plus bas au Canada de 1999 à 2003. Le Manitoba affiche la dette étudiante la plus basse après dispense de remboursement parmi les provinces du Canada qui participent au Programme canadien de prêts aux étudiants.	Le Manitoba a réduit les frais de scolarité en 2000-2001 et gelé les tarifs depuis 2000-2001. L'Initiative d'expansion des collèges a effectué un investissement de 27 millions $ à l'échelon des collèges pour favoriser l'augmentation du nombre d'inscriptions et de diplômés, ainsi que le développement d'une infrastructure stratégique, comprenant notamment le Collège universitaire du Nord. Le Plan d'action sur l'éducation autochtone a pour objectif d'augmenter les taux d'obtention de diplômes au secondaire, d'encourager les études postsecondaires et de mettre les jeunes Autochtones en relation avec les possibilités d'emploi.
	Alphabétisation et apprentissage • Alphabétisation • Taux d'obtention de diplômes au secondaire • Adultes complétant leurs études secondaires	En augmentation	Le taux global d'obtention de diplômes d'études secondaires est passé de 75,9 % en 1994 à 80,7 % en 2004. Le pourcentage des personnes inscrites à des programmes d'alphabétisation pour les adultes qui ont poursuivi la formation est passé de 10 % en 2001-2002 à 22 % en 2003-2004. Environ 30 % des adultes suivant des cours d'alphabétisation et 40 % des personnes fréquentant les centres d'apprentissage pour adultes se sont identifiés comme des Autochtones.	Une subvention de 4,7 millions $ a été affectée au soutien des efforts des divisions et districts scolaires pour dispenser des programmes d'alphabétisation précoce aux élèves les plus faibles de première année. Près de 14,3 millions $ ont été affectés aux centres d'apprentissage pour adultes enregistrés des différentes régions de la province. La province a affecté 400 000 $ à 38 écoles dans le but d'augmenter la participation des parents et familles autochtones à l'éducation.

CATÉGORIE I : ÉCONOMIE

THÈME	INDICATEUR	TENDANCE/ÉTAT	POINTS SAILLANTS	MESURES RÉCENTES
Possibilités économiques	Revenu • Croissance du produit intérieur brut • Revenu disponible par habitant • Revenu par type de famille • Niveau de revenu faible • Proportion d'enfants à faible revenu	En amélioration	Depuis 1999, le revenu disponible par habitant est en hausse de 16,7 %. On prévoit qu'il augmentera de 2,8 % en 2005 et de 3,7 % en 2006. Le revenu réel net après impôts de toutes les familles a augmenté de 7 % entre 1999 et 2003. Il a augmenté de 22 % dans le cas des familles monoparentales. La tendance chez les familles à faible revenu est à la baisse, dans le cas, en particulier, des femmes chefs de famille monoparentales.	Le Manitoba a réduit les impôts personnels et les impôts aux entreprises chaque année depuis 1999. Le salaire minimum est passé de 6 $ en 1999 à 7,25 $ en 2005. Le supplément à la prestation nationale pour enfants pour les familles bénéficiant de l'aide au revenu et ayant des enfants de moins de 18 ans a été rétabli intégralement, au coût de 13,7 millions $ par an.
	Emploi • Taux de croissance de la population • Taux d'emploi • Taux de chômage	En augmentation	En 2004, le revenu total généré dans la province, tel que mesuré selon le produit intérieur brut (PIB), a été de 35,4 milliards $, en augmentation de 2,8 % par rapport à 2003. Depuis 1999, le nombre d'emplois au Manitoba a augmenté en moyenne de 7 200 par an. Cette augmentation est deux fois plus élevée que la croissance moyenne de 2 700 emplois par an qui prévalait dans les années 1990.	L'an dernier, les Services d'emploi et de la formation professionnelle ont servi près de 40 000 clients dans leurs 16 centres de la province. L'Initiative de formation professionnelle en hydroélectricité a permis la formation de résidents autochtones des collectivités du Nord aux possibilités d'emploi qu'offriront les projets de barrage. En 2004, 2 097 postulants au Programme Candidats du Manitoba (travailleurs spécialisés et gens d'affaires) ont été approuvés (une augmentation de 20,1 % par rapport à 2003). Cela a contribué à la venue de 4 037 candidats désignés et membres de leur famille au Manitoba (augmentation de 30 % par rapport à 2003).

CATÉGORIE II : POPULATION

THÈME	INDICATEUR	TENDANCE/ÉTAT	POINTS SAILLANTS	MESURES RÉCENTES
Santé	État de santé • Taux de maladies chroniques • État de santé autodeclaré • Espérance de vie	Stable	Dans un sondage de 2003, 62 % des Manitobains qualifiaient leur santé de « très bonne » ou « excellente ». Alors que le diabète est un problème croissant, les 68 000 cas enregistrés au Manitoba représentent un taux de prévalence de 5,5 sur 100 000, par rapport au taux national de 4,8. Le taux de mortalité du cancer du sein est en baisse depuis 1993.	Le Manitoba a crée un poste de ministre délégué à la Vie saine, dont le rôle est de promouvoir la vie active et la prévention des maladies chroniques. Le Manitoba a accru sa capacité à réagir à des menaces nouvelles et émergentes pour la santé, comme le SRAS, le virus du Nil occidental et la grippe pandémique. Le Manitoba met en place l'initiative de prévention des maladies chroniques, programme de prévention animé par les citoyens et la collectivité, qui a pour vocation de prévenir les maladies chroniques, comme le diabète, les maladies cardiovasculaires et le cancer.
	Accès aux soins et qualité des soins • Qualité des soins perçue par les patients • Pourcentage de la population éprouvant des difficultés à obtenir des services • Effectif d'infirmiers et infirmières	État positif; aucune tendance n'a encore été établie	Dans un sondage de 2003, 85 % des Manitobains ont qualifié globalement d'« excellents » ou de « bons » les soins de santé qu'ils ont reçus et 81 % des Manitobains ont déclaré n'avoir aucune difficulté à obtenir un accès immédiat à des soins courants. Depuis 1999, la liste d'attente moyenne pour les traitements de radiothérapie de la plupart des cancers est passée de 6 semaines à 1 semaine; le nombre de Manitobains en attente de chirurgie cardiaque a diminué de moitié; le nombre de tomodensitogrammes (CT Scan) a plus que doublé et le nombre d'examens d'imagerie par résonance magnétique a plus que triplé.	Afin de réduire les listes d'attente pour les chirurgies de la hanche et du genou, d'autres investissements ont été faits en nouveau matériel pour hausser de 1 000 interventions notre capacité dans les deux années à venir. Depuis 2003, le Manitoba a créé 17 nouvelles initiatives de services de santé primaires, dont 14 dans des régions rurales et du Nord, afin d'améliorer l'accès aux soins et l'intégration des services.

CATÉGORIE II : POPULATION

THÈME	INDICATEUR	TENDANCE/ÉTAT	POINTS SAILLANTS	MESURES RÉCENTES
veloppe- nt du ne enfant	Maturité scolaire • Maturité scolaire	État positif; aucune tendance n'a encore été établie	La majorité des enfants (72 %) du Manitoba ont atteint la maturité scolaire. Globalement, le degré de maturité scolaire des enfants du Manitoba à l'école se compare aux normes canadiennes dans la plupart des domaines du développement.	Depuis 2000, le Manitoba a investi plus de 64 millions $ en nouveaux fonds pour le développement du jeune enfant. Les investissements de la province dans les garderies ont augmenté de 64 % depuis 1999. Un nouveau programme de soutien aux parents a été créé en 2005, grâce à un investissement de 1,4 million $.
	Interaction parents-enfants • Entraînement parental positif • Lecture avec les enfants • Fonctionnement familial	État positif; aucune tendance n'a encore été établie	La majorité des enfants du Manitoba vivent dans une famille où le soutien parental est positif (84 à 88 %) et grandissent dans une famille dont le fonctionnement familial est positif (88 à 89 %).	En 2005-2006, 3 millions $ ont été affectés à 26 coalitions axées sur les parents et les enfants, qui assurent des services aux familles des différentes régions du Manitoba. Le programme Bébés en santé assure des services à plus de 4 000 familles à l'échelle de la Province chaque année. Un montant de 4,8 millions $ a été affecté à ce programme pour 2005-2006.

CATÉGORIE III : COLLECTIVITÉ

THÈME	INDICATEUR	TENDANCE/ÉTAT	POINTS SAILLANTS	MESURES RÉCENTES
Bâtir nos collectivités	Participation des citoyens • Sens de l'appartenance • Participation aux organismes communautaires • Cohésion du quartier • Adultes ayant un handicap • Satisfaction des citoyens à l'egard des services gouvernementaux	Positif	Les Manitobains démontrent un degré très élevé d'interdépendance envers leur collectivité et le pays, 91 % qualifiant de « très fort » ou « plutôt fort » leur sens d'appartenance au Canada. Le Manitoba présente le troisième pourcentage le plus élevé (64,6 %) de personnes déclarant participer à au moins un organisme. La majorité des familles avec de jeunes enfants au Manitoba (84 à 88 %) considèrent qu'elles vivent dans des quartiers bénéficiant de cohésion sociale.	Le Manitoba a mis sur pied divers programmes pour aider les gens à travailler ensemble à la résolution des problèmes de la collectivité. Ces programmes comprennent notamment Quartiers vivants!, Choix communautaires, l'Aboriginal Partnership Committee et Fiers chez nous. Le gouvernement du Manitoba a été l'un des premiers au Canada à nommer un ministre responsable des Personnes ayant un handicap en 2000. Le budget du soutien de la vie dans la collectivité pour les personnes adultes ayant une incapacité mentale a augmenté de plus de 80 millions $, c.-à-d. 132 %, depuis 1999-2000. Le gouvernement a créé l'initiative Le Manitoba à votre service afin d'améliorer l'accès des Manitobains à l'information et aux services que dispense le gouvernement.
	Développement des collectivités • Immigration • Accès à Internet à haute vitesse	En augmentation	Selon les projections, le nombre d'immigrants en 2005 devrait dépasser d'environ 15 % le nombre d'immigrants accueillis en 2004 et nous sommes en bonne voie d'atteindre la cible de 10 000 en 2006. En 2004, 76 % des Manitobains avaient accès à Internet à haute vitesse ou aux services à large bande. La province s'est donné pour objectif d'assurer l'accès aux réseaux Internet à haute vitesse dans toutes les collectivités d'ici à 2010.	Le Manitoba administre plus de 41 programmes dont le but est de favoriser l'établissement et l'intégration des immigrants dans la province. Jusqu'à présent, plus de 26,5 millions $ ont été consacrés à Quartiers vivants!, programme de soutien de projets communautaires axés sur la revitalisation de quartiers désignés à Winnipeg, Brandon et Thompson. Le Fonds de croissance du Manitoba, créé en 2005, fournira 119 millions $ pour des améliorations aux infrastructures municipales.

CATÉGORIE III : COLLECTIVITÉ

ÈME	INDICATEUR	TENDANCE/ÉTAT	POINTS SAILLANTS	MESURES RÉCENTES
outien cial	Logement • Adéquation et abordabilité • Rénovation et remise en état • Propriétaires et locataires • Mises en chantier	En amélioration	Le taux de ménages manitobains en situation de besoins impérieux était de 14,9 % en 2001, en baisse par rapport aux 16,5 % enregistrés en 1996. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale (15,8 %). Le pourcentage de ménages autochtones en situation de besoins impérieux est descendu à 27,7 % en 2001. Il était de 38,2 % en 1996. Le prix de vente des maisons est passé d'une moyenne de 21 682 $ en 1999 à une moyenne de 40 729 $ en 2004, en raison notamment des effets des rénovations et des remises en état dans les quartiers. Depuis 2000, les mises en chantier au Manitoba sont en hausse de 73,4 %, contre environ 53,9 % à l'échelle nationale.	En 2005, le gouvernement a investi une somme de 3 millions $ dans un nouveau programme intégré d'allocations-logement qui facilitera l'accès à un logement de qualité aux Manitobains à faible revenu. Dans le cadre du Programme de logement à prix abordable, plus de 73 millions $ ont été engagés en activités de réparation et de rénovation dans des quartiers du centre-ville, en vertu d'une entente fédérale-provinciale. Plus de 17 millions $ ont été affectés pour 2005-2006 à l'augmentation des soutiens à la vie dans la collectivité.
	Sécurité des collectivités • Taux de criminalité • Sécurité au travail	Variable	En 2003, le taux global de crimes avec violence au Manitoba a baissé légèrement. Le taux de criminalité contre les biens a augmenté en 2003, après une tendance générale de baisses depuis 1995. Toutefois, ce taux demeurait encore inférieur de 12 % à celui de 1994, qui fut le plus élevé des dix années précédentes. En 2004, le Manitoba arrivait au deuxième rang au Canada pour le nombre d'agents de police par habitant : 194 agents par tranche de 100 000 habitants. Les blessures sur le lieu de travail ont diminué de 22,4 % entre 2000 et 2004.	Les services de police ont été renforcés dans toute la province, grâce à l'injection permanente et nouvelle de subventions pour augmenter de 54 le nombre d'agents de police à Winnipeg, à Brandon et dans les régions rurales et du Nord. La province subventionne 32 programmes parascolaires Lighthouses d'un bout à l'autre de la province; quatre autres établissements sont prévus en 2005. SécurAide, programme pilote, aide les personnes âgées à rendre leur domicile plus sûr. La Charte de la sécurité dans les écoles a été mise sur pied pour contribuer à offrir un milieu sûr et accueillant à tous les élèves.

CATÉGORIE IV : ENVIRONNEMENT

THÈME	INDICATEUR	TENDANCE/ÉTAT	POINTS SAILLANTS	MESURES RÉCENTES
Gestion de l'environnement	Qualité de l'eau • Indice de la qualité des eaux • Qualité de l'eau du lac Winnipeg	Stable	La qualité de l'eau au Manitoba est généralement bonne. Il y a toutefois des craintes quant au changement de la qualité de l'eau dans le lac Winnipeg – les niveaux de nutriants ont augmenté d'environ 10 % depuis les années 1970.	Depuis 1999, le Manitoba a consacré plus de 90 millions $ à des projets hydrauliques dans 100 collectivités et à des projets de traitement des eaux usées dans 45 collectivités. La province a créé Geshion des ressources hydriques Manitoba en 2003 afin d'assurer une gestion coordonnée et durable des ressources hydriques du Manitoba. La *Loi sur la protection des eaux* a été adoptée en juin 2005. Elle donnera au gouvernement le pouvoir de fixer des objectifs de qualité d'eau, d'établir de nouvelles zones de gestion de la qualité de l'eau et d'entreprendre une planification des bassins hydrologiques. Le gouvernement a élaboré, en 2004, un programme des plages propres (Clean Beaches) qui dispensera de l'information sur la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau sur les plages, et sur la réduction des risques sanitaires. Le gouvernement a créé, en 2004, un Conseil de gestion du lac Winnipeg auquel il a demandé de se pencher sur la question des niveaux de nutriants dans le lac Winnipeg. Le Manitoba et le Canada ont demandé officiellement que la question du lac Devils soit confiée à la Commission mixte internationale (CMI) pour qu'elle examine les risques du projet et étudie des solutions de rechange pour lutter contre les inondations.
	Zones protégées • Croissance des zones protégées	En augmentation	Actuellement, 5,4 millions d'hectares, ou 8,4 % de la superficie du Manitoba, sont protégés. Environ un million d'hectares de terres ont été protégés en permanence durant les cinq dernières années.	En 2004, une entente avec La Société canadienne pour la conservation de la nature a permis la protection de 4 118 ha de prairie à herbes hautes et écosystèmes associés, entraînant l'ajout de terres privées au réseau pour la première fois. En 2004, le Manitoba a annoncé son soutien à l'inscription du côté est du lac Winnipeg sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

CATÉGORIE IV : ENVIRONNEMENT

THÈME	INDICATEUR	TENDANCE/ÉTAT	POINTS SAILLANTS	MESURES RÉCENTES
Changement climatique	Réalisation des objectifs du protocole de Kyoto • Émissions de gaz à effet de serre	Stable	Les émissions de gaz à effet de serre sont demeurées stables de 1998 à 2002. Le Manitoba est en bonne posture pour réaliser son objectif de Kyoto (6 % de réduction par rapport aux niveaux de 1990), en raison du développement de sources d'énergie propre et renouvelable. La ferme éolienne de St-Léon a débuté ses activités en mai 2005. Elle permettra durant sa vie une réduction d'émissions de 6 mégatonnes. Hydro-Manitoba a converti au gaz naturel la centrale au charbon de Selkirk et obtenu une réduction annuelle de 0,2 mégatonne de gaz à effet de serre.	Depuis 2001, le Fonds d'action pour le changement climatique, du Manitoba, a investi 1,3 million $ dans 55 projets communautaires qui contribuent à la réduction des émissions, à l'augmentation de la sensibilisation, au soutien de l'innovation technologique et à l'étude des effets du changement climatique. Les initiatives d'efficacité énergétique dans les immeubles appartenant au gouvernement ont entraîné une réduction de 3 000 t des émissions annuelles entre 1990 et 2001. Le Manitoba a créé, en partenariat avec le gouvernement du Canada, le programme Climate Change Community Challenge (C4). Ce programme offre le potentiel d'une réduction de une mégatonne ou plus des émissions des collectivités durant les trois années qu'il durera. Le parc de véhicules du gouvernement provincial comprend déjà 140 véhicules à carburant de remplacement, et une directive du conseil des ministres encourage l'utilisation d'essence à l'éthanol.
	Énergie renouvelable • Tours anémométriques • Collectivités produisant ou étudiant le biodiésel • Thermopompes géothermiques	En augmentation	Le nombre de sites d'anémométrie au Manitoba est passé de zéro au début de 2002 à plus de 40 en 2005. Le nombre de collectivités étudiant la viabilité du biodiésel s'élève maintenant à quatre et un centre de production communautaire est en exploitation à Arborg. Les ventes de thermopompes géothermiques ont augmenté considérablement ces cinq dernières années, passant de 120 en 1999-2000 à 577 en	Le Manitoba s'est prononcé en faveur du développement de 1 000 mégawatts dans les dix prochaines années. La province étudie la possibilité d'exporter plus d'électricité en Ontario et chez d'autres voisins. Une stratégie sur l'utilisation potentielle de l'énergie géothermique dans les projets d'édifices appartenant au gouvernement ou subventionnés par lui est en voie d'élaboration.